MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mercredi 21 mars 2007, à 20 h 30

Présidence de M. Roberto Broggini, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino,* conseiller administratif, *MM. Olivier Coste, Eric Fourcade, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun* et *Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny,* vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mars et mercredi 21 mars 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2008[1].

Suite

Le président. Mesdames et Messieurs, nous procédons à l'adoption de l'arrêté relatif à la liste des jurés, liste qui vous a été soumise à 17 h et que vous avez pu consulter.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département des institutions;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 1038 juré(e)s de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2008 est approuvée.

[1] Présentation, mémo 5549.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 197 787 francs destiné à assurer l'évolution des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (11e plan informatique quadriennal) et du Conseil municipal (CM 2007) (PR-522 A)[1].

Rapport de Mme Martine Sumi-Viret.

La commission, sous la présidence de Mme Hélène Ecuyer, a étudié la proposition PR-522 lors de sa séance du 5 février 2007.

La rapporteuse remercie M. Didier Grosrey pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

Séance du 5 février 2007

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'Administration générale, accompagné de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale, et Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI)

M. Muller fait d'emblée remarquer que la proposition complète, très détaillée, a été, pour la première fois, divisée en quatre parties offrant ainsi aux membres du Conseil municipal davantage de souplesse dans leur vote.

M. Rapin souligne plus particulièrement les différences et les similitudes de cette proposition au regard de l'année précédente. Parmi les similitudes, il relève:

[1] Proposition, 4091.

– l'enveloppe de 8 millions de francs pour l'ensemble des demandes;
– le processus d'élaboration du plan informatique quadriennal (PIQ);
– le travail de mise en priorité sur chaque objet, selon un système multicritères de pondération.

De même, il relève les différences principales:

– méthode de numérotation séquentielle (suppression de la référence à l'année);
– gestion par intranet;
– distinction entre quatre arrêtés, par type d'objet, permettant un bouclement plus rapide, dans un délai de deux ans;
– tranche d'investissement, sur le système d'information du Conseil municipal, limitée à 200 000 francs au lieu de 400 000 francs grâce aux travaux réalisés en interne par la DSI;
– gestion de l'ensemble du parc multifonctions par la DSI à compter du 1er janvier 2007 offrant à cette dernière une vue d'ensemble sur les moyens d'impression.

Concernant ce type de matériel, la DSI a pu s'associer à un appel d'offres de l'Etat de Genève et obtenir des prix plus intéressants.

MM. Favre, Rapin et Muller répondent ensuite aux nombreuses questions des commissaires dont voici le condensé des réponses.

L'importance du groupe Systèmes d'information et de communication (SIC) est relevée lors d'une question sur son utilité lors du choix des futurs outils et sur sa constitution (Conseil administratif et hiérarchie à divers niveaux de différents départements) est remémorée.

Les deux points référant à internet relèvent de domaines bien différents. Le point lié aux infrastructures (page 4 de la proposition) correspond au réseau internet proprement dit. Le projet présenté à la page 9 est, quant à lui, lié spécifiquement au site Web de la Ville de Genève.

90% des systèmes sont actuellement développés sous unix/linux. Un basculement complet vers ce type de plate-forme pourrait être opéré sans problème.

En ce qui concerne l'homogénéité de l'accès au matériel informatique, d'importantes différences subsistent encore d'un service à l'autre, selon l'intensité de l'utilisation des outils informatiques. La DSI se montre très parcimonieuse dans l'octroi des matériels.

Dans la direction d'une amélioration du ratio imprimantes/postes de travail, la DSI est d'ores et déjà très proactive dans ce domaine. Il y a cependant des limites à l'abaissement du ratio. L'octroi ou le retrait d'imprimantes fait l'objet d'études

de cas en cas. Suite à une demande ultérieure à l'audition, la DSI a fait parvenir aux membres de la commission un tableau documenté qui indique clairement que ce ratio diminue dans l'ensemble des départements de l'administration municipale. Il a passé de 45,8% au mois d'août 2005 à 43,1% en février 2007. Dans la mesure où cette tendance est maintenue, le ratio de 40% sera atteint en 2009.

Comme les différents services sont appelés à défendre leur projet, ils fournissent eux-mêmes les informations y relatives. Ce système offre une vision cohérente au niveau de la Ville.

La gestion des factures d'énergie est complexe. L'ancien système informatique utilisé jusqu'ici pour cette gestion doit être rénové, afin de permettre la mise en place de la comptabilité analytique. Ce dispositif permettra notamment d'assurer le suivi de la facturation énergétique.

Un important travail de développement, sur la base de SAP, a été effectué au cours de l'année 2006. Les outils ainsi créés permettent de consulter des données – désormais centralisées – relatives à l'absentéisme. Le projet permet une gestion des dossiers, au-delà du seul aspect de l'absentéisme.

Concernant les ordinateurs portables mis à la disposition des membres du Conseil municipal, une courbe d'amortissement des équipements permettant d'en fixer la valeur résiduelle est établie et sera transmise, pour valeurs indicatives, aux magistrats pour décision finale. Une proposition globale – prix de cession, modalité de transfert des données et de la connexion ADSL – sera soumise aux conseillères et conseillers municipaux vers la fin du mois de mars.

Le matériel de l'administration est, quant à lui, amorti sur cinq ans.

Lors de la discussion, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'a aucune raison de douter de la qualité du travail présenté. Elle annonce qu'elle soutiendra par conséquent la proposition.

Les Verts n'auraient pas souhaité se prononcer le jour même sur cet objet, estimant qu'il subsiste une marge de manœuvre en matière, par exemple, d'imprimantes (ratio, choix des encres, etc.), mais ne remettant cependant pas en cause la qualité du travail effectué par l'administration.

Les socialistes relèvent que le travail de la DSI se distingue chaque année par sa qualité. Ils notent que, en matière d'imprimantes, le taux le plus bas est en l'occurrence celui de la DSI et félicitent cet effort par l'exemple. Ils rappellent que le travail du groupe SIC, en particulier, a permis de réduire les demandes de 50%. Ils ont également beaucoup apprécié les réponses claires et précises apportées par les auditionnés qui leur permettent de soutenir sans réserve la proposition.

Le Parti libéral remarque que les commissaires ont eu tout le temps voulu pour prendre connaissance de la proposition PR-522 et préparer leurs questions.

Il apprécie également l'effort de rationalisation du taux d'imprimante par ordinateur. Le groupe libéral soutiendra cette proposition.

Selon les Verts, il reste encore beaucoup à faire pour réduire les frais d'impression et les frais liés à la micro-informatique en général.

Le groupe radical déclare que son groupe votera en faveur de cette proposition.

Le Parti libéral juge qu'il serait dommage de freiner le travail de la commission, d'autant que celle-ci ne se réunit pas souvent. Le report du vote constituerait un aveu de faiblesse, eu égard au temps à la disposition de la commission. Il note que les éléments communiqués par M. Favre ont été de nature à le rassurer.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) attire l'attention de ses collègues sur le fait que les questions d'informatique requièrent une certaine prudence et rappelle que l'Etat a lui-même connu des expériences malheureuses dans ce domaine.

L'Union démocratique du centre réitère sa confiance à la DSI.

Le Parti du travail déclare que son groupe soutiendra la proposition en constatant que celle-ci est, comme à son habitude, bien présentée.

Vote

Le projet d'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Le projet d'arrêté II est accepté par 10 oui (1 T, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (AdG/SI).

Le projet d'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Le projet d'arrêté IV est accepté par 10 oui (1 T, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (AdG/SI).

La présidente déclare la proposition PR-522 et ses quatre projets d'arrêtés acceptés par la commission de l'informatique et de la communication. *(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)*

Mme Martine Sumi-Viret, rapporteuse (S). Sur la forme de cette proposition, je voudrais relever une fois de plus la grande qualité de la documentation et de toutes les réponses données de manière précise et exhaustive par la Direction des systèmes d'information (DSI). Lorsque nous avons abordé la question de l'amortissement du matériel mis à la disposition des conseillers municipaux, dont

la durée est de quatre ans, une petite erreur s'est glissée en page 3 de mon rapport concernant l'amortissement du matériel de l'administration qui, lui, se fait non pas sur *six* mais sur *cinq ans. (Corrigé au Mémorial.)*

Quant au fond du rapport, c'est la première fois que la DSI nous présente un crédit divisé en quatre parties, ce qui a permis aux commissaires de l'analyser avec davantage de précision et ce qui offre plus de souplesse au vote.

Le processus de quantification du matériel des systèmes d'information s'est déroulé comme les autres fois, avec toutefois des différences. D'abord, cette première distinction entre les types d'objets avec quatre arrêtés, comme je viens de l'indiquer. Ensuite, une méthode de numération séquentielle, avec suppression de la référence à l'année. En outre, la gestion s'est faite par l'outil intranet au niveau des services, pour que l'information remonte. Enfin, la gestion de l'ensemble du parc multifonctions par la DSI à compter du 1er janvier de cette année offre à cette dernière une vue d'ensemble sur les moyens d'impression.

Par rapport à l'année précédente, il y a également des similitudes. Ainsi, l'enveloppe de 8 millions définie pour le total des demandes exprimées. Le processus d'élaboration et le travail de mise en priorité sur chaque objet ont été faits comme d'habitude, selon un système multicritères de pondération.

Il faut également souligner que la DSI a pu s'associer à un appel d'offres de l'Etat de Genève et obtenir ainsi des prix plus intéressants. Cela a permis une gestion très parcimonieuse de l'octroi des matériels.

Le ratio imprimantes/postes de travail s'est aussi amélioré, il faut le relever. Un bel effort a été fait, la DSI est d'ores et déjà très proactive dans ce domaine. Pour donner quelques chiffres de comparaison, ce ratio a diminué dans l'ensemble des départements; il est passé de 45,8% au mois d'août 2005 à 43,1% en février 2007. Si cette tendance se maintenait, le ratio de 40% serait déjà atteint en 2009.

C'est à la quasi-unanimité que la commission a voté ces projets d'arrêtés. Le premier, d'un montant de 1,2 million, est destiné essentiellement à l'infrastructure informatique, à la téléphonie, à la télématique, donc à l'infrastructure. Il a été voté à l'unanimité. Le deuxième arrêté, lui, porte sur l'évolution du parc micro-informatique – 1,5 million – et a été voté sans opposition, avec deux abstentions. Le troisième arrêté concerne la réalisation des projets, les logiciels, les développements, les outils métiers utiles à l'administration, et il s'élève à 1,2 million. Le quatrième et dernier arrêté, d'un montant de 200 000 francs, est destiné à assurer l'évolution du système d'information du Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, je vous invite, au nom du Parti socialiste, à accepter cette proposition.

Premier débat

M. Olivier Norer (Ve). Je serai plus bref que Mme Sumi-Viret, que je remercie pour la rapidité avec laquelle elle a rédigé son rapport. Le groupe des Verts soutiendra ce plan informatique quadriennal (PIQ), dernier d'une longue série. Par le passé, nous avions cherché, notamment sur l'insistance du Parti démocrate-chrétien, à diminuer les frais d'imprimantes, en réduisant le ratio des imprimantes disponibles par service. L'administration a répondu à ces demandes d'une manière intelligente. Nous allons voir comment les choses vont se développer par la suite et continuer d'œuvrer à une réduction… *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Barbey, évitez de jeter des bonbons à vos camarades de jeu! *(Rires.)*

M. Olivier Norer. Décidément, la discipline se perd! Le groupe des Verts veillera donc, à l'avenir, à garantir un bon ratio imprimantes/postes de travail, afin que nous ne dépensions pas trop dans ce matériel et que les tâches allouées puissent être remplies sans excès. Nous soutiendrons donc ce PIQ et saluons le travail accompli par la DSI jusqu'à présent, tout en nous réservant le droit, à l'occasion d'autres plans, d'intervenir pour améliorer la qualité du travail et donner des impulsions supplémentaires.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Pour le groupe libéral, il s'agit naturellement, face au plan informatique quadriennal, de saluer le travail de la DSI. En ce qui me concerne, les quatre ans passés en commission de l'informatique et de la communication m'ont permis de constater que nous avions affaire à des interlocuteurs capables, à des documents toujours très clairs, à des réponses extrêmement précises. Il s'agit donc, ce soir, de saluer le travail de ce service.

Ensuite, il faut dire que non seulement la DSI travaille sur les propositions que nous émettons dans ce Conseil, mais qu'elle est aussi proactive, à la pointe. Le groupe libéral salue cet état de fait. Compte tenu du *personal stop*, la DSI a parfois dû renoncer aux collaborateurs supplémentaires qu'elle demandait pour faire face aux problèmes liés à l'internet et à la sécurité. Là aussi, il faut saluer le fait que, malgré les efforts que nous lui avons demandés au niveau du personnel, la DSI continue à effectuer un excellent travail.

Sur un plan plus politique, je voudrais revenir sur le ratio des imprimantes évoqué par les préopinants. En commission, le groupe des Verts a effectivement essayé de retarder le travail, en demandant des détails plus précis sur ce ratio. Or

j'aimerais quand même rappeler que, lors du vote du dernier plan informatique quadriennal, c'est le Parti démocrate-chrétien qui avait fait une proposition tout à fait pertinente visant une baisse substantielle des montants alloués aux imprimantes. Cette proposition du Parti démocrate-chrétien avait été refusée par l'Alternative qui, ce soir, annonce qu'elle se préoccupe de ce ratio… En l'occurrence, il se trouve que la DSI avait bien compris le message de la commission et qu'elle a diminué le ratio des imprimantes.

Le groupe libéral votera donc ce 11e plan informatique quadriennal.

Mme Hélène Ecuyer, présidente de la commission de l'informatique et de la communication (T). Je n'étais pas présente à l'ouverture du débat et je voudrais intervenir d'abord en tant que présidente de la commission. Je remercie les commissaires d'avoir accepté de voter ce rapport lors de la séance du 5 février, alors que ce vote n'était pas initialement prévu à l'ordre du jour. Je voudrais aussi remercier la rapporteuse pour la rapidité avec laquelle elle a rendu son rapport.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient et ont reçu les réponses. Il y a même eu des questions posées après le départ des collaborateurs de la DSI et les réponses sont arrivées très rapidement. Ici, je voudrais insister sur le fait qu'il convient vraiment de poser les questions au moment où l'on traite du sujet avec les personnes auditionnées. Cela facilite le travail et cela évite des abstentions au moment des votes. En l'occurrence, la seule raison pour laquelle les Verts se sont abstenus était la question du ratio imprimantes/postes de travail. Ils ont expliqué qu'ils ne savaient pas comme cela se passait, qu'ils ne savaient pas si la DSI avait fait un effort au niveau des imprimantes, que ce n'était pas visible dans les chiffres… En fait, la réponse a montré très clairement qu'on tendait à un ratio de 40%. L'effort a donc été fait, et j'en remercie la DSI.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à la majorité (1 opposition).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRETÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 216 000 francs destiné à assurer l'évolution des infrastructures informatiques et télécoms de l'administration municipale, dans le cadre du 11e plan informatique quadriennal (PIQ).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 216 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2011.

ARRETÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 561 606 francs destiné à assurer l'évolution du parc micro-informatique de l'administration municipale, dans le cadre du 11e plan informatique quadriennal (PIQ).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 561 606 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2011.

ARRETÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 220 181 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication, dans le cadre du 11e plan informatique quadriennal (PIQ).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 220 181 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2011.

ARRETÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à assurer l'évolution du système d'information du Conseil municipal.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2011.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 803 790 francs, porté à 3 205 481 francs, soit:

– un crédit de 1 745 370 francs, porté à 3 147 061 francs, destiné à l'aménagement des vestiaires pour le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et à la rénovation des toilettes publiques existantes dans les dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrés sous les numéros H4, H6 et H97,

– un crédit de 58 420 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du SEVE (PR-511 A)[1].

Rapport de M. Guy Dossan.

La commission des travaux, présidée par M[me] Béatrice Graf Lateo, a traité de l'objet cité en titre lors de sa séance du 13 décembre 2006. Les notes de séance étaient prises par M[me] Ursi Frey que le rapporteur remercie pour l'exactitude de son travail.

Rappel de la proposition

Le 8 novembre 2005, le Conseil municipal refusait la proposition PR-376, d'un montant total de 4 378 900 francs, destinée à la rénovation complète des

[1] Proposition, 2949.

dépendances de la villa La Grange (la ferme et les deux dépendances «côté Orangerie» et «côté Avenue»).

Le 20 mars 2006, le Conseil municipal acceptait la motion M-573 invitant le Conseil administratif à préparer une nouvelle proposition de crédit comprenant:

– un crédit d'investissement concernant la mise à la disposition du personnel du SEVE de vestiaires séparés hommes/femmes, dans les dépendances de la villa La Grange;
– un crédit d'investissement pour une remise en état légère des W.-C. traditionnels situés dans les dépendances de la villa La Grange, soit quatre W.-C. hommes, quatre W.-C. femmes et un W.-C. handicapés.

Le Service d'architecture a donc établi un projet répondant au programme minimal demandé dans la motion M-573, mais a néanmoins préparé, en options, les coûts pour la rénovation complète de l'enveloppe des dépendances «côté Orangerie» et «côté Avenue». L'acceptation des options permettrait ainsi de rénover ce patrimoine historique de grande qualité dans les règles de l'art et en une seule étape. La ferme centrale sera rénovée ultérieurement et fera l'objet d'un crédit séparé.

La notice historique qui figurait dans la précédente proposition du Conseil administratif (proposition PR-376) mentionnant les grandes étapes de la formation du domaine de la Grange et l'intérêt tout particulier que présentaient tant la maison de maître que ses dépendances au plan de l'histoire de l'architecture, elle ne sera donc pas reprise dans ce rapport.

Séance du 13 décembre 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, de M^me^ Isis Payeras, chef du Service d'architecture, de M^me^ Barbara Pestalozzi-Bourquin, architecte responsable du projet, de MM. Tiziano Borghini et Antoine Muller, architectes mandataires, de M^me^ Yveline Cottu, chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), et M. Luc Revillod, adjoint de direction au SEVE

M^me^ Payeras précise, en préambule, que la proposition répond à la motion M-573 et que le crédit de 1,8 million comprend uniquement l'aménagement des vestiaires, les W.-C. publics et le mobilier pour les vestiaires, ainsi qu'une «peau» en bois sur l'annexe de la dépendance «côté Orangerie».

La nouvelle proposition comporte toutefois deux options pour la rénovation complète de l'enveloppe des deux bâtiments principaux et de l'annexe «côté Avenue».

Mais il est évidemment possible de ne voter que les aménagements intérieurs (vestiaires et W.-C.).

Mme Payeras rappelle que, lors de la visite sur place effectuée dans le cadre de l'étude de la proposition initiale (proposition PR-376), la commission avait pu constater que les bâtiments avaient été très mal entretenus.

Elle tient aussi à souligner que ce qui est proposé ne comprend pas la réfection des enveloppes des bâtiments, alors que le testament de William Favre demande de les entretenir.

Elle rappelle également que l'aménagement des vestiaires du SEVE permettra de traiter la proposition concernant le Théâtre de l'Orangerie, puisque ces derniers se trouvent actuellement dans l'orangerie. Le programme a été réduit et le nombre de vestiaires diminué.

Mme Payeras précise enfin que la rénovation de la ferme n'est pas comprise dans cette proposition, et elle conclut en conseillant, au vu de l'état des bâtiments, de voter au moins l'enveloppe de l'un des bâtiments principaux.

Mme Cottu souligne que, actuellement, la loi exigeant la séparation des vestiaires hommes/femmes n'est pas respectée dans ces installations. Il y a un vestiaire mixte et les employées féminines sont installées dans une roulotte à l'extérieur.

En outre, en période estivale, on doit encore accueillir des étudiants, notamment des jeunes filles, en mixité avec les jardiniers.

Cette situation pose également des problèmes d'engagement de jardinières. Cela n'est donc plus admissible et elle déclare que cette situation et l'état de vétusté des vestiaires sont une honte pour une ville comme Genève.

Mme Cottu travaille aussi sur une politique de regroupement du personnel, entre autres pour mieux gérer l'informatique.

Le programme initial d'aménagement a été revu à la baisse (15 places en moins). Avec ce nouvel aménagement, 34 personnes fixes et 10 supplémentaires en été pourront ainsi être accueillies.

M. Tornare indique qu'il a demandé de ressortir le testament de William Favre, certaines personnes étant soucieuses que ce testament soit respecté et aussi à la suite de propositions visant à affecter ces bâtiments à des activités culturelles ou autres. Il ne pense pas qu'on puisse faire n'importe quoi dans ce corps de ferme, et il rappelle que le parc doit de plus être fermé la nuit (une exception existe pour le Théâtre de l'Orangerie et la scène Ella-Fitzgerald).

L'architecte mandataire présente le projet, ainsi que les deux options proposées:

Depuis 1966, il n'y a plus eu de travaux importants effectués sur ces bâtiments.

Les travaux proposés dans la proposition PR-511 sont:

1. Dépendance «côté Orangerie»:
   rez-de-chaussée:
   bâtiment principal: création d'un atelier serrurerie/peinture;
   annexe: création de nouveaux vestiaires et sanitaires hommes (30);
   étage:
   annexe: création de nouveaux vestiaires et sanitaires femmes (16) et d'une cafétéria;
   bardage (peau) en bois des façades de l'annexe, éléments ponctuels et légers;
   mise en valeur de la charpente.

2. Dépendance «côté Avenue»:
   bâtiment principal: transformation des anciens vestiaires en surface de bureaux pour les collaborateurs du SEVE;
   annexe: réfection des W.-C. publics, mise hors gel des installations, mise en place d'appareils en inox.

Il est enfin précisé que tout a été simplifié au maximum.

Comme expliqué dans la proposition, étant donné la valeur patrimoniale de ces bâtiments, qui ont fait l'objet d'une mesure de classement en 1921, leur état de vétusté et l'engagement de la Ville de Genève auprès de la commission des exécuteurs testamentaires de M. William Favre en ce qui concerne l'entretien des bâtiments, il a été décidé de proposer deux options permettant de rénover ces deux dépendances dans leur totalité en une seule étape.

Option N° 1: Dépendance «côté Orangerie»

Rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment principal, soit: rénovation des crépis, remplacement/ravalement des molasses dégradées, rénovation/remplacement des menuiseries extérieures, rénovation des portes d'entrée, nettoyage et traitement de la charpente, dépose complète/remplacement des tuiles plates après nettoyage, réfection partielle de la ferblanterie et de l'avant-toit.

Le montant des travaux de cette option N° 1 s'élève à 676 290 francs.

Option 2: Dépendance «coté Avenue»

2.1 Rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment principal, soit: rénovation des façades en maçonnerie, remplacement/ravalement des molasses dégradées, rénovation/remplacement des menuiseries extérieures, rénovation des portes d'entrée, nettoyage et traitement de la charpente, dépose complète/remplacement des tuiles plates après nettoyage;

2.2 Rénovation de l'annexe: pose d'un bardage en bois identique à celui de la dépendance «côté Orangerie».

Le montant des travaux de cette option N° 2 s'élève à 917 240 francs.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est de la possibilité de transférer le personnel dans la zone des Bornaches et quelle influence cela aurait sur les travaux proposés dans la proposition PR-511.

Il lui est répondu que tout le personnel du SEVE ne peut pas être transféré aux Bornaches. Le personnel de la production sera transféré, mais il y aura toujours du personnel pour l'entretien du parc La Grange (roseraie et orangerie).

A la question du même commissaire sur l'état des toitures, il est répondu qu'elles sont en bon état et qu'elles ont été globalement révisées dans les années 1960.

Ce commissaire demande enfin s'il existe un accord testamentaire pour les travaux. M[me] Payeras répond par l'affirmative, mais ne peut répondre sur ce qui se passerait si le Conseil municipal refusait les travaux des façades.

Le commissaire radical s'étonne qu'une nouvelle fois nous nous trouvions face à des bâtiments qui n'ont pas été entretenus depuis de nombreuses années.

Mais que fait-on donc avec les 50 millions de francs votés chaque année et destinés à l'entretien?

Il lui est répondu qu'on ne peut pas intervenir tout le temps. Il s'agit de travaux lourds et particuliers, puisqu'ils interviennent entre autres sur des pierres.

Un commissaire socialiste souhaiterait connaître l'ultime moment pour pouvoir intervenir au niveau de ces bâtiments.

Il lui est répondu par plusieurs des intervenants qu'il devient nécessaire d'exécuter rapidement des travaux. Si ces bâtiments ne tombent pas en ruine, ils ne sont toutefois plus en bon état.

D'autre part, l'autorisation de construire, délivrée en 2004, arrive à échéance en avril 2007 et l'Etat pourrait refuser une nouvelle demande de prolongation.

M[me] Payeras précise également que, si les travaux se réalisent en plusieurs étapes, cela engendrera des coûts supplémentaires.

Le commissaire radical voudrait savoir si la proposition PR-511 est vraiment différente ou s'il s'agit simplement de la proposition initiale refusée, sans les travaux de la ferme. D'autre part, pourquoi avoir attendu si longtemps pour proposer cette nouvelle proposition si l'autorisation arrivait à échéance.

Il lui est répondu que le mandataire a retravaillé le projet initial et que certains éléments ont été simplifiés, l'organisation des W.-C. et des vestiaires a également été revue.

Un commissaire des Verts pose la question de savoir si, au vu de l'importance des travaux, il ne serait pas plus judicieux de prendre en compte un amortissement sur vingt ans, et non dix comme proposé.

Il lui est répondu que cela serait effectivement plus judicieux.

Discussion et vote

Un commissaire socialiste se déclare en faveur du projet complet, soit le crédit demandé auquel il ajoutera les deux options.

Une commissaire des Verts déclare que la Ville a l'obligation de maintenir ce patrimoine et que, par conséquent, son groupe votera également le projet dans sa totalité, puisqu'il faudra bien exécuter ces travaux un jour ou l'autre.

Un commissaire libéral déclare que son groupe s'abstiendra. Il n'est pas contre les travaux proposés, mais il pense que l'on pourrait faire autre chose de ces bâtiments.

Toutefois, comme il est aussi nécessaire d'améliorer les conditions de travail du personnel de la Ville de Genève, le groupe libéral ne peut donc refuser cette proposition.

Un autre commissaire libéral se déclare profondément gêné par cette proposition. Au plan financier d'investissement, il existe un crédit de 1 million de francs pour des travaux aux Bornaches, à destination du SEVE. On réalise des vestiaires dans le parc La Grange pour du personnel qui sera peut-être ensuite déplacé. Il n'est pas pleinement convaincu par ce qu'il a entendu lors de l'audition des services. Un déplacement du personnel du SEVE aux Bornaches ne lui paraît ainsi pas vraiment exclu, et il ne souhaite donc pas voter des travaux qui ne serviront peut-être pas dans quelque temps.

Ce commissaire est déçu par la proposition PR-511; il est d'avis que le Conseil administratif manque d'imagination, car on possède en effet là des bâtiments extraordinaires et tout ce qui est proposé c'est d'y installer des vestiaires et des W.-C. publics.

Le commissaire radical déclare qu'il s'abstiendra pour montrer une certaine mauvaise humeur. En effet, pour des raisons d'efficacité et de logique, son parti pourrait être favorable au projet dans sa globalité, cela déjà en raison des obligations légales que nous devrions respecter. Mais il est toutefois quelque peu gêné de constater que, après une année supplémentaire d'étude passée dans les services, la proposition PR-511 ne soit en fait que la proposition initiale refusée par le

Conseil municipal, saucissonnée, édulcorée et un peu simplifiée pour arriver à la proposition PR-511. Mais, surtout, le Conseil municipal vote 50 millions chaque année pour l'entretien des bâtiments et, à chaque proposition de rénovation qui est déposée, il est dit que l'objet n'a pas connu d'entretien depuis de très nombreuses années. Il se pose donc la question de savoir ce qui est fait comme travaux d'entretien sur le patrimoine municipal avec ces millions.

Le commissaire du Parti du travail, au vu des obligations légales à respecter, votera la proposition dans sa globalité. C'est l'occasion de rénover les deux bâtiments. D'autre part, si l'on effectue les travaux en plusieurs étapes, cela coûtera encore plus cher.

Les groupes de l'Union démocratique du centre et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) voteront le projet dans son ensemble, soit les deux crédits demandés et les deux options.

Comme les représentants des autres partis de l'Entente, le commissaire démocrate-chrétien s'abstiendra, et cela même s'il est favorable aux travaux des vestiaires et des W.-C. Il n'est en effet pas persuadé que la réfection des enveloppes extérieures soit un objectif prioritaire.

Comme l'on s'achemine vers le vote de la solution maximale intégrant les deux options présentées, un commissaire des Verts déclare que les chiffres du projet d'arrêté I devront être modifiés en conséquence.

Il propose donc le texte du nouvel arrêté, dont le nombre d'annuités d'amortissement est également modifié, passant de 10 à 20 ans.

Arrivée ainsi au terme de ses travaux sur la proposition PR-511, la commission des travaux, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 9 oui (2 Ve, 2 UDC, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T) et 4 abstentions (2 L, 1 R, 1 DC), d'approuver les deux arrêtés ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 147 061 francs destiné à la rénovation des dépendances «côté Avenue» et «côté

Orangerie», à l'aménagement des vestiaires pour le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement et à la rénovation des toilettes publiques existantes dans les dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrés sous les numéros H4, H6 et H97.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 147 061 francs.

Art. 3. – Un montant de 35 539 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 259 francs du crédit de préétude PR-138 voté le 25 avril 1989 et 100 000 francs du crédit d'étude PR-300 voté le 11 février 1998, soit un montant total de 3 397 320 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 58 420 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 58 420 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2017.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, par rapport à la première proposition PR-376 qui vous avait été soumise, vous aurez constaté que l'économie est de 1,2 million de francs, mais que nous avons perdu dix-huit mois. Je rappelle notamment à ceux qui sont attentifs, à juste titre, à l'égalité hommes-femmes, qu'il n'est plus possible d'avoir des vestiaires communs hommes-femmes. C'est contraire à la loi et il convient de voter ce crédit de toute urgence, en tout cas pour la partie qui concerne le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

M^me^ Béatrice Graf Lateo (S). Le Parti socialiste se réjouit que les jardinières et jardiniers du parc La Grange aient enfin des installations conformes à la législation sur le travail. En effet, il y a de plus en plus de femmes exerçant cette profession et il devenait urgent de leur offrir des vestiaires séparés de ceux des hommes, vestiaires qui profiteront également aux étudiantes qui travaillent pendant l'été. Leur création permettra par ailleurs de libérer les vestiaires installés dans le Théâtre de l'Orangerie et de lancer l'étude de la rénovation de ce bâtiment. Il est également très important de mettre à la disposition des parents et des enfants fréquentant la place de jeux des toilettes en suffisance et plus agréables à utiliser.

Le Parti socialiste félicite l'administration d'avoir prévu des options dans cette proposition, pour donner aux conseillers municipaux une réelle possibilité de choix. En l'occurrence, le Parti socialiste, qui avait déjà accepté les précédentes propositions, votera la rénovation des deux dépendances, sachant qu'elles sont en mauvais état et qu'il est plus rationnel et économique de réaliser une rénovation en une fois plutôt qu'en plusieurs étapes.

Avec cette nouvelle proposition, dans laquelle on a renoncé à rénover le bâtiment central de la ferme, le montant de l'arrêté amendé se monte à 3 147 061 francs, pour maintenir le patrimoine de la Ville. En conséquence, le Parti socialiste vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter cette proposition amendée.

M^me^ Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, notre groupe A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants est soucieux des conditions de travail des employés de la Ville de Genève. Aussi, lorsqu'on nous rend attentifs, en commission des travaux, au fait que des travailleuses et travailleurs sont contraints de faire usage de locaux non conformes à leur activité, il nous est difficile de nous attarder davantage… Nous sommes donc prêts à voter des travaux qui améliorent leur quotidien.

Il convient de rappeler également que les jardinières et les jardiniers du SEVE n'ont pas de vestiaires séparés et que cela est inadmissible. Les femmes sont contraintes de se changer dans une espèce de roulotte. De plus, les apprenties accueillies pendant l'été doivent partager les lieux avec les jardiniers! La vétusté et l'insalubrité des locaux sont scandaleuses et il convient de remédier à cette situation au plus vite. A gauche toute! vous invite donc à voter l'arrêté I amendé par la commission des travaux.

En ce qui concerne les travaux relatifs aux dépendances de la villa La Grange, notre groupe, très attaché à l'entretien de notre patrimoine, vous invite également à les accepter. En effet, il s'agit de bâtiments classés qui ont une importante valeur patrimoniale. De plus, la Ville s'est engagée à entretenir ces bâtiments auprès des exécuteurs testamentaires de M. William Favre. Nous sommes donc, Mesdames et Messieurs, vous et moi, responsables de cet entretien patrimonial et il convient de permettre aux travaux de se réaliser prochainement. Aussi, A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants acceptera le rapport de la commission des travaux sans réserve et vous invite à en faire de même.

M^me^ Alexandra Rys (DC). Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien maintient les objections qu'il avait formulées à l'époque, à savoir que, premièrement, ces rénovations sont chères, trop chères – mais vous me direz que c'est toujours trop cher… Deuxièmement, nous continuons de penser qu'il peut y avoir, pour un bâtiment de cette qualité, une meilleure affectation que celle de vestiaires.

Nous avons été particulièrement frappés, pour dire le moins, de l'amendement voté en commission en faveur des deux montants supplémentaires pour la rénovation des dépendances. C'est pourquoi, Monsieur le président, je dépose, au nom du groupe démocrate-chrétien, un amendement portant sur l'article premier de l'arrêté I amendé et visant à retrancher les fameuses options N^os^ 1 et 2. Le nouveau montant serait ainsi ramené à 1 553 531 francs:

Projet d'amendement

«*Article premier*. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 553 531 francs…»

M^me^ Marguerite Contat Hickel (Ve). D'entrée de cause, je dirai que le groupe des Verts refusera la proposition d'amendement déposée par le groupe démocrate-chrétien. Nous sommes en faveur de l'option maximaliste s'agissant

de la réfection de ces locaux, cela pour différentes raisons. Tout d'abord, je rappelle qu'un premier crédit avait été refusé par notre Conseil qui était de l'ordre de 4 millions de francs. Depuis lors, d'énormes efforts ont été faits pour réduire à la portion quasi congrue les travaux à effectuer.

Nous avons entendu tout à l'heure les préopinantes socialiste et d'A gauche toute! évoquer la nécessité d'adapter ces locaux aux normes légales: on le sait, il faut des vestiaires séparés et ce sera chose faite. En commission, nous avions examiné la possibilité de voter une option minimaliste qui aurait coûté 1,8 million de francs et qui ne comprenait que la réfection des vestiaires, voire d'un bâtiment. Après avoir entendu les services de la Ville, nous avons été convaincus: autant mettre à profit les travaux prévus pour procéder également à la réfection des façades des deux dépendances, à la fois côté Orangerie et côté avenue. Les deux options sont très intéressantes, elles portent évidemment le crédit à plus de 3 millions, mais nous pensons qu'il est tout à fait opportun de faire ces travaux maintenant.

On l'a dit tout à l'heure: la Ville a l'obligation légale d'entretenir ces bâtiments, qui nous ont été légués par William Favre et vis-à-vis desquels nous avons une responsabilité. D'autre part, il faut relever l'intérêt patrimonial très important de ces bâtiments, qui sont magnifiques. Je ferai ici un peu d'histoire en rappelant qu'ils n'ont plus fait l'objet de travaux depuis 1966, sauf quelques réfections peu importantes. En 1854, il y avait eu une mise à neuf, mais depuis 1966, date à laquelle les toitures avaient été rénovées, on n'a plus fait grand-chose. Il nous paraît donc important que l'entier des bâtiments soit revu, que les façades et les couvertures soient refaites. Raison pour laquelle le groupe des Verts vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter les options maximalistes.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical, lors du débat d'entrée en matière sur cette proposition, n'était pas très chaud vu le montant des travaux. Lors de l'étude en commission, il a bien fallu nous rendre compte que ces dépendances étaient dans un état pour le moins préoccupant. Et, comme d'habitude, on nous a dit qu'il n'y avait pas eu d'entretien depuis des années! J'ai l'impression de me répéter: j'ai déjà dit cela hier soir à propos d'un autre immeuble… La préopinante, M^me^ Contat Hickel, a relevé qu'on n'avait rien fait d'important depuis 1966. A force d'attendre, il arrive un moment où on est obligé de dépenser des millions, parce que les immeubles sont dans un tel état qu'on ne peut plus se contenter de replâtrage!

En l'occurrence, les options présentées sont chères, mais nous pensons que le personnel du SEVE travaillant dans les parcs des Eaux-Vives et La Grange doit être bien loti. D'autre part, le fait de rénover les deux dépendances permettra de débloquer la rénovation du Théâtre de l'Orangerie, puisque ce projet dépendait de l'autre.

Par ailleurs, je reviens sur l'envolée lyrique du magistrat, qui regrettait tout à l'heure qu'on ait perdu une année et demie. Monsieur le conseiller administratif, si la proposition n'est pas revenue depuis dix-huit mois, ce n'est pas de notre faute! Nous l'avons attendue, ce n'est pas nous qui devions la renvoyer. D'autre part, vous avez fait des économies, dites-vous, pour arriver à un crédit moindre. Certes, mais au lieu de rénover la ferme plus les deux dépendances, comme dans le premier crédit, vous ne rénovez plus que les deux dépendances. Les économies ont donc été faites en supprimant la rénovation de la ferme. Dans ce sens, on peut effectivement se demander pourquoi il a fallu dix-huit mois pour nous renvoyer une proposition quasiment identique à la première, sinon qu'on a supprimé un objet. Malgré cela, nous voterons, comme je l'ai dit, le crédit maximal pour les deux dépendances.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Mesdames et Messieurs, cela me paraît toujours bizarre d'entendre l'Alternative dire qu'il faut absolument rénover des bâtiments qui ne l'ont pas été depuis des années, ici depuis 1966. En effet, il s'agit bien ce soir d'assumer ce qui a été décidé par la majorité Alternative de la Ville de Genève. Pour notre part, nous avons choisi nos priorités, qui ne sont pas les vôtres: nous préférons rénover les immeubles de logements de la Gérance immobilière municipale qui, pour certains d'entre eux, ont manqué d'entretien depuis bien avant 1966!

En ce qui concerne l'amendement du Parti démocrate-chrétien, il tombe sous le sens. Nous préférons naturellement la version *light*, mais la majorité ici veut toujours voter les versions luxe! Nous nous tiendrons à l'option minimaliste et nous voterons l'amendement démocrate-chrétien. Si celui-ci n'est pas accepté, nous refuserons la proposition.

Il va sans dire que nous aurions préféré une autre affectation pour les dépendances de la villa La Grange. Des vestiaires et des toilettes rénovés pour 1 740 000 francs et, tenez-vous bien, 60 000 francs pour l'équipement et le mobilier des vestiaires! C'est beaucoup trop cher. Dans ce Conseil, nous avons parfois refusé de telles propositions et avons réussi à obtenir, de la part du Conseil administratif, des propositions plus heureuses que celle qui consiste ici à transformer un beau patrimoine en vestiaires et en douches!

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe demande que l'on fasse cet investissement de la manière la plus économique possible. Une fois encore, nous regrettons vivement que ce superbe endroit soit affecté à des locaux de travail, sous un prétexte juridique qui à, notre connaissance, ne peut être raisonnablement avancé. Ces locaux sont indispensables, mais on aurait parfaitement pu les amé-

nager ailleurs, d'une manière encore plus rationnelle, notamment du point de vue de l'hygiène et du confort pour les intéressés. C'est dommage. Dans les autres communes de Genève, on fait preuve de plus d'intelligence, de plus de créativité pour de tels bâtiments, on les utilise pour le bien-être de l'ensemble de la population. Or ici on en fait des locaux de travail, alors que ceux-ci pourraient être aménagés ailleurs de façon plus rationnelle et plus économique.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous pensons aussi que ces bâtiments pourraient être utilisés de manière différente. Le montant prévu pour la totalité des travaux, avec les deux options complémentaires, nous paraît excessif. Nous voterons donc l'amendement démocrate-chrétien et, dans l'hypothèse où il serait accepté, nous voterions la proposition. En effet, il faut que les choses se fassent, même si nous pensons qu'on pourrait les faire différemment.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. En ce qui concerne l'amendement, je demanderai à M^me^ Rys comment elle arrive au montant de 1 553 531 francs, sachant que, dans la proposition initiale du Conseil administratif, le montant était de 1 745 370 francs, sans les deux options…

M^me^ Alexandra Rys (DC). Monsieur le président, je sais que je ne suis pas très bonne en calcul, il est donc tout à fait possible que j'aie fait une erreur… Si je ne m'abuse, nous votons l'arrêté amendé tel qu'il est sorti de commission. Or 3 147 061 francs moins les deux options, cela doit faire 1 553 531 francs…

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, je pense que la différence provient du prélèvement pour le Fonds d'art contemporain et du crédit de préétude mentionné à l'article 4, que M^me^ Rys a omis de prendre en compte…

Le président. C'est exact. Je vous suggère donc, Madame Rys, de revenir à la proposition initiale du Conseil administratif, soit à un crédit de 1 745 370 francs… Etes-vous d'accord? Bien, je mets donc aux voix votre amendement visant à ramener le montant du crédit à 1 745 370 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 21 oui (3 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté par 43 oui contre 16 non (5 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 42 oui contre 18 non (1 abstention).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 147 061 francs destiné à la rénovation des dépendances «côté Avenue» et «côté Orangerie», à l'aménagement des vestiaires pour le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement et à la rénovation des toilettes publiques existantes dans les dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrés sous les numéros H4, H6 et H97.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 147 061 francs.

Art. 3. – Un montant de 35 539 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 259 francs du crédit de préétude PR-138 voté le 25 avril 1989 et 100 000 francs du crédit d'étude PR-300 voté le 11 février 1998, soit un montant total de 3 397 320 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 58 420 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 58 420 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2017

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2006 en vue de la modification des statuts de la Fondation d'art dramatique (PR-502 A)[1].

Rapport de M. Marc Dalphin.

La commission s'est réunie sur le sujet, une seule fois le 7 décembre 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séance ont été prises par M[me] Lucie Marchon. Qu'ils soient remerciés.

[1] Proposition, 2271.

Préambule

Depuis des années, l'Inspection cantonale des finances (ICF) demandait à la Fondation d'art dramatique (FAD) de mettre ses statuts en conformité avec la réalité. Le personnel de la FAD et des théâtres était en effet censé être des fonctionnaires, ce qui n'a jamais été le cas et n'était pas envisageable. Dès juin 2003, ces demandes devenaient de plus en plus pressantes de la part de l'ICF et le changement du statut de la fondation a été mis en route.

Séance du 7 décembre 2006

Audition d'une délégation de la FAD: M. Bernard Paillard, président, et M^me^ Bertani, vice-présidente

M. Paillard explique qu'il a fallu un an de travail pour toiletter l'ensemble des dispositions et que, finalement, quatre articles ont été changés, en plus d'une dizaine de modifications. En mars 2005, un premier projet a été envoyé au Département cantonal des finances, au Contrôle financier de la Ville et à l'ICF. Ils ont obtenu le feu vert de ces trois instances et finalement ces réformes ont été adoptées à l'unanimité par le conseil de la FAD, le 9 juin 2005.

Le 24 juin 2005, M. Paillard communiquait ces modifications aux magistrats M. Beer et M. Mugny, avec un exposé des motifs adoptés par le conseil (voir proposition PR-502). Ces magistrats ont ajouté deux modifications:

1. la suppression des dispositions transitoires, qui ne sont plus nécessaires dans la nouvelle version;
2. la suppression de l'alinéa 3 de l'article 7, qui mentionne la répartition des subventionnements de 70%-30% entre la Ville et l'Etat.

M. Paillard explique que, depuis des années, cette proportion n'était pas respectée, malgré son inscription dans le statut et que cela a motivé cette décision. La FAD ne s'y est pas opposée, malgré la perte de garantie que cela implique, car, à l'inverse, cela laissait la possibilité à un des pourvoyeurs de fonds d'augmenter sa subvention sans qu'elle soit bloquée par l'autre partenaire.

Un commissaire demande si la modification de l'article 12 ne fait qu'entériner un état de fait.

En effet, répond M. Paillard.

Un commissaire demande s'il peut obtenir une copie du règlement.

Bien sûr, répond M. Paillard, mais celui-ci est en train d'être échafaudé, il ne concerne que le personnel de la Comédie. Un projet de règlement a été soumis au personnel, et ils attendent sa réaction.

Mme Bertani ajoute que cela ne concerne que le personnel fixe. Il faudrait idéalement en faire un deuxième pour le personnel intermittent, ainsi que différencier le personnel technique et le personnel administratif. Ils sont pour l'instant soumis au Code des obligations et à la loi fédérale sur le travail, le règlement est en plus, pour clarifier les choses.

Un commissaire demande si la révision de ce règlement émane de la FAD ou si elle a été demandée.

M. Paillard répond que, contrairement à ce qui paraît dans le document, cette proposition n'émane pas du Conseil administratif, elle vient de l'ICF et c'est la FAD qui a relancé les magistrats.

Concernant l'article 17, les propositions d'élargir le Bureau, un commissaire demande si cela a quelque chose à voir avec l'ICF.

Non, répond M. Paillard, ils ont juste profité de la modification du statut pour ajouter cela.

Concernant le chapitre 2, article 7, la suppression de la répartition financière, une commissaire demande ce qui se passerait si la convention de subventionnement pour 2008 ne se faisait pas et qu'il manquerait 30% des moyens financiers.

M. Paillard répond que subsiste dans l'article 7 le fait que la FAD soit subventionnée en partie par l'Etat.

Une commissaire demande si cela leur suffit comme sécurité.

M. Paillard répond que cet article n'avait jamais été respecté, et la fondation a eu une garantie de la part de M. Beer du maintien du soutien de l'Etat.

Mme Bertani ajoute que, de toute façon, cet article ne donnait pas de moyens légaux d'agir judiciairement si l'Etat ne respectait pas son pourcentage.

Le président demande si cela n'empêche pas la Ville d'augmenter démesurément sa subvention jusqu'à ce que l'Etat ne puisse plus suivre.

M. Bertani répond que c'était là, effectivement, une crainte.

Un commissaire demande si les contrats des intermittents à durée déterminée ressemblent à ceux du Grand Théâtre.

Mme Bertani répond que les choses sont différentes au Grand Théâtre, où ce sont parfois des contrats à durée déterminée en chaîne, alors que, dans les théâtres de la FAD, le personnel change vraiment d'un spectacle à un autre.

Le président remercie la délégation.

Discussion de la commission

Le président demande à la commission si elle souhaite des auditions supplémentaires sur cet objet.

Un commissaire Vert aimerait auditionner M[mes] Bisang et Courvoisier avant de voter l'objet.

Une commissaire du Parti du travail souhaiterait auditionner les syndicats.

Une commissaire libérale s'étonne. La FAD a déjà été auditionnée deux fois en peu de temps. Elle ne voit pas d'objection à aller de l'avant avec cette modification de statuts.

Un commissaire socialiste pourrait voter ces modifications ce soir. Il n'y a jamais eu de modification de statuts dans un théâtre à Genève, le personnel du théâtre n'ayant jamais fait partie de l'administration. Il se demande donc ce que pourraient dire les syndicats là-dessus.

Le commissaire démocrate-chrétien pense également que ces modifications sont minimes. Les syndicats ne pourront pas amener quelque chose d'intéressant sur cet objet précis. Il est d'avis que l'on peut voter ce soir.

Le groupe de l'Union démocratique du centre trouve que les arguments avancés sont tout à fait clairs et l'audition des syndicats ne leur paraît pas importante. Il est prêt à voter cette proposition ce soir.

Concernant la répartition 30%-70%, même si cette proportion n'a jamais été respectée et n'a pas apporté une sécurité aux théâtres, un commissaire socialiste estime que cette clause donnait une certaine responsabilité à l'Etat et que sa suppression laisse la porte ouverte au financement total de la fondation par la Ville. Il s'abstiendra, s'il y a un vote ce soir.

Le commissaire démocrate-chrétien a été membre de la FAD pendant un certain nombre d'années et a constaté que la répartition n'était effectivement jamais respectée et que les membres se plaignaient régulièrement de cette situation. Il croit que l'essentiel est que les deux magistrats puissent s'entendre entre eux, ce qui semble être le cas, et la subvention extraordinaire de 294 000 francs pour la saison 2005-2006 est un bon signe. Il pose la question de savoir si ces doubles subventionnements sont justifiés ou non, et si ce ne serait pas à la Ville ou à l'Etat de l'assumer pleinement.

Pour une commissaire socialiste, une répartition au niveau culturel doit se faire dans un cadre global en discutant clairement. Elle souligne que le crédit extraordinaire voté permettait tout juste d'arriver au 30% et pense que c'était la moindre des choses. Vu la constellation du Grand Conseil, il n'est pas possible

pour le groupe socialiste de voter la proposition telle quelle, car il n'y a aucune assurance qu'il y aura une convention et que la Ville ne doive pas à terme payer la totalité.

Un commissaire Vert pense qu'il serait peut-être intéressant d'entendre le département culturel de l'Etat sur cette répartition.

Pas d'autres commentaires.

Vote

Le président met aux voix les trois demandes d'audition.

L'audition des directrices du Théâtre de Poche et du Théâtre de la Comédie est refusée par 7 voix (2 UDC, 1 R, 2 L, 1 DC, 1 Ve) contre 5 (2 S, 1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T), 1 abstention (S).

Le vote concernant l'audition des syndicats est égalitaire: 5 oui (1 T, 2 Ve, 2 S), 5 non (1 DC, 2 UDC, 1 L, 1 R) et 3 abstentions (1 AdG/SI, 1 L, 1 S). L'audition est donc refusée.

Le vote concernant l'audition du magistrat M. Beer est également égalitaire: 6 oui (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S), 6 non (2 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R) et 1 abstention (S). L'audition est refusée.

Les auditions étant refusées, le président suggère de passer au vote de la proposition.

Mise aux voix, la proposition est acceptée sans opposition par 6 oui (2 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC), 7 abstentions (1 T, 1 AdG/SI, 2 Ve, 3 S).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les statuts de la Fondation d'art dramatique de Genève, dans leur teneur du 14 mars 1980, adoptés par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980, sont amendés de la manière suivante:

Art. 3. alinéa 2 (modifié):

Sauf pour le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche, l'accord préalable écrit du Conseil d'Etat constitue une condition de validité de toute décision des autorités municipales prise en application du présent article.

Art. 7. alinéa 3 (supprimé)

Art. 7. alinéa 4 (modifié):

En outre et indépendamment des proportions définies ci-dessus, la Ville de Genève, en sa qualité de propriétaire des immeubles, met à la disposition de la Fondation, à titre de prestation en nature, le bâtiment du Théâtre de la Comédie (sis 6, boulevard des Philosophes à Genève) et le bâtiment du Théâtre de Poche (sis 7, rue du Cheval-Blanc à Genève), y compris l'entretien qu'elle s'engage à effectuer conformément à ses obligations de propriétaire. Les frais énergétiques (électricité et chauffage) sont à la charge des institutions théâtrales.

Art. 12. alinéa 5 (entièrement modifié):

D'adopter tout règlement établi par les responsables des théâtres (notamment ceux relatifs aux personnels fixes ou temporaires), ainsi que toute modification relative à ces règlements, étant précisé qu'à défaut lesdits personnels sont soumis au Code des obligations (CO) et à la Loi fédérale sur le travail (LT);

Art. 12. alinéa 6 (entièrement modifié):

Le Conseil a le droit de déléguer aux responsables des théâtres la gestion des ressources humaines de leur théâtre, qui s'exercera sous la surveillance du Conseil de fondation.

Art. 17. alinéa 2 (nouveau):

Le conseiller administratif peut désigner un membre du Conseil pour l'assister ou le représenter aux séances du Bureau, avec droit de vote en son absence.

Art. 17. alinéa 3 (nouveau):

A titre exceptionnel, le Conseil peut décider qu'un ou deux membres supplémentaires fassent partie du Bureau. Ils n'y auront qu'une voix consultative, sans droit de vote.

Annexe: projet de modification du statut de la FAD

PROJET

Ville de Genève

STATUT DE LA FONDATION D'ART DRAMATIQUE DE GENÈVE

Adopté par le Conseil municipal le 28 mars 1979
Approuvé par le Grand Conseil le 14 mars 1980
Amendé le ...

CHAPITRE I
Dénomination, but, siège, durée, surveillance

Dénomination
Article premier. — Sous le nom de "Fondation d'art dramatique de Genève", il est créé par la Ville de Genève une fondation d'intérêt communal public, au sens de l'article 67, lettre h; de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954 (B.6.1), qui est régie par le présent statut. En cas de silence de ce dernier et sous réserve de la loi sur les fondations de droit public, du 15 novembre 1958 (**A.2.25**), les articles 80 et suivants du Code civil suisse et les dispositions cantonales d'exécution, notamment le règlement du Conseil d'État sur la surveillance des fondations de droit civil du 21 avril 1960 (**E.1.16.03**), sont applicables par analogie.

But
Art. 2. — La Fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.
Le Conseil administratif de la Ville de Genève peut confier à la Fondation d'autres missions et activités, occasionnelles ou permanentes, dans le domaine du spectacle.
La Fondation poursuit des fins artistiques et culturelles. Elle respecte et garantit la liberté artistique.
Elle vise à faciliter l'accès du plus large public à des spectacles de qualité.

Pouvoir d'attribution
Art. 3. - Le Conseil municipal désigne les théâtres dont l'exploitation est confiée à la Fondation.
Sauf pour le Théâtre de la Comédie et le ~~Nouveau~~ Théâtre de Poche, l'accord préalable écrit du Conseil d'Etat constitue une condition de validité de toute décision des autorités municipales prise en application du présent article.
Cet accord préalable n'est requis que pour autant que le montant de la participation financière de l'Etat de Genève à l'exploitation de la Fondation s'en trouve augmenté.

Siège
Art. 4. — Le siège de la Fondation est à Genève.

Durée
Art. 5. — La durée de la Fondation est indéterminée.

Surveillance
Art. 6. — Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme autorité de surveillance de la Fondation. En cette qualité, il possède notamment les compétences et pouvoirs définis dans le règlement cantonal sur la surveillance des fondations de droit civil (cf. art. 1 in fine).

Par ailleurs, les comptes de la Fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier tant de la Ville que de l'Etat de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif de la Ville et par le Conseil d'Etat.

CHAPITRE II
Ressources financières

Ressources financières
Art. 7. — Les ressources financières de la Fondation sont constituées par les recettes d'exploitation et les subventions des pouvoirs publics, notamment la Ville et l'Etat de Genève, ainsi que par tous dons et legs, bénéfices et autres biens, pour autant que les fonds recueillis ne soient grevés d'aucune charge ou condition incompatible avec le but de la Fondation.

La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure correspondant aux moyens dont elle dispose.

~~**En règle générale et sous réserve des décisions des autorités législatives lors du vote des subventions annuelles, les participations financières à l'exploitation de la Fondation sont prévues à raison de 70% à charge de la Ville de Genève et 30% à charge de l'Etat de Genève.**~~

En outre, la Ville de Genève, en sa qualité de propriétaire des immeubles, met gratuitement à la disposition de la Fondation, **à titre de prestation en nature**, le bâtiment du Théâtre de la Comédie (sis 6, boulevard des Philosophes à Genève) et le bâtiment du ~~**Nouveau**~~ Théâtre de Poche (sis 7, rue du Cheval-Blanc à Genève), y compris l'entretien **qu'elle s'engage à effectuer conformément à ses obligations de propriétaire. Les frais énergétiques (électricité et chauffage) sont à la charge des institutions théâtrales.**

CHAPITRE III
Organes

Organes de la Fondation
Art. 8. — Les organes de la Fondation sont:
A. Le Conseil de fondation;
B. Le bureau du Conseil de fondation;
C. L'organe de contrôle des comptes.

A. Le Conseil de fondation

Composition et nomination

Art. 9. — Le Conseil de fondation est ainsi composé:

a) en qualité de délégués du législatif communal : autant de membres qu'il y a de partis politiques, représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, en début de chaque législature.
   Ces membres sont désignés par le Conseil municipal de la Ville de Genève;
b) trois membres nommés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, dont un conseiller administratif en tant que délégué de l'autorité de surveillance;
c) trois membres nommés par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève;
d) deux représentants des travailleurs du spectacle, nommés par leur syndicat.

Durée du mandat

Art. 10. — Les membres du Conseil de fondation sont nommés pour une période de quatre ans, prenant fin le 31 août de l'année du renouvellement intégral du Conseil municipal. Ils demeurent toutefois en fonction jusqu'à la première séance du nouveau Conseil de fondation, convoquée par le Conseil administratif.

Le mandat des membres du Conseil de fondation est immédiatement renouvelable.

Cas échéant, les membres nommés par le Conseil administratif ou par le Conseil d'Etat (art. 9, lettres b et c) sont considérés comme démissionnaires au moment où ils quittent leur fonction municipale ou cantonale.

Tout membre du Conseil de fondation est considéré comme démissionnaire au moment où il atteint l'âge de 75 ans révolus. (Cf. loi cantonale concernant les membres des commissions officielles; **A.2.20**.)

En cas de décès, de démission ou d'exclusion d'un membre du Conseil de fondation, il est pourvu à son remplacement conformément à l'article 9 du présent statut, pour la période restant en cours jusqu'à renouvellement du Conseil.

Le Conseil administratif fixe le montant des jetons de présence et des indemnités éventuelles, auxquels auraient droit les membres du Conseil de fondation.

Mission

Art. 11. — Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Ses fonctions essentielles consistent à:

a) définir les objectifs de la Fondation, à court, moyen et long terme, sur les plans culturel, social, économique et financier;
b) veiller à un juste équilibre entre les spectacles créés par la Fondation et les spectacles accueillis par elle;
c) adopter la structure de gestion de la Fondation, ainsi que celle des théâtres confiés à la Fondation;
d) assurer, de façon efficace et permanente, le contrôle supérieur de la gestion desdits théâtres;
e) définir la politique de la Fondation en matière de personnel (sous réserve des compétences du Conseil administratif en ce qui concerne le personnel de l'administration municipale);
f) assumer les missions et activités complémentaires éventuellement confiées à la Fondation par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Compétences

Art. 12. — Sous réserve des compétences de l'autorité de surveillance, le Conseil de fondation est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Fondation. Il est chargé notamment:

1) de nommer quatre membres du bureau du Conseil, dont le président, le vice-président et le secrétaire de la Fondation (cf. art. 17).
   Ces nominations sont faites pour la durée de deux ans; elles sont renouvelables.
   Deux membres du bureau doivent être choisis parmi les membres du Conseil de fondation mentionnés à l'article 9, respectivement aux lettres a et c;
2) de prendre toutes mesures nécessaires à l'administration de la Fondation et d'autoriser tous actes entrant dans le cadre de l'activité de la Fondation;
3) de représenter la Fondation auprès des autorités et à l'égard des tiers;
4) d'engager, sur la base d'un contrat de droit privé, les responsables des théâtres confiés â la Fondation, d'établir leur cahier des charges et de contrôler leur activité;
5) ~~de présenter des propositions au Conseil administratif en vue de la nomination ou de la révocation, par ce dernier, de tout le personnel administratif et technique permanent, à l'exception des membres de la direction. Ce personnel est soumis au Statut du personnel de l'administration municipale, dont il fait partie ;~~
   d'adopter tout règlement établi par les responsables des théâtres (notamment ceux relatifs aux personnels fixes ou temporaires), ainsi que toute modification relative à ces règlements, étant précisé qu'à défaut lesdits personnels sont soumis au Code des Obligations (CO) et à la Loi fédérale sur le travail (LT);
6) ~~de procéder à la nomination de tout le personnel temporaire et de tout le personnel artistique, sur la base d'un contrat de droit privé; cas échéant, de prendre des sanctions ou de prononcer la résiliation. Le Conseil a le droit de déléguer à la direction, pour une durée d'une année, renouvelable, la compétence d'engager, de sanctionner et de résilier tout ou partie du personnel temporaire et du personnel artistique ;~~
   le Conseil a le droit de déléguer aux responsables des théâtres la gestion des ressources humaines de leur théâtre, qui s'exercera sous la surveillance du Conseil de fondation;
7) de se prononcer sur toutes transactions et actions judiciaires relatives aux intérêts de La Fondation;
8) d'examiner et d'adopter chaque année dans les délais utiles mais au plus tard le 31 mai, les budgets et les programmes de la saison théâtrale suivante; le Conseil ne peut approuver les projets de budget que dans les limites des crédits d'exploitation votés par les autorités subventionnantes;
9) d'examiner et d'adopter chaque année les rapports de gestion, les comptes d'exploitation, les comptes de pertes et profits, les bilans et les rapports de l'organe de contrôle des comptes pour la saison théâtrale écoulée; tous ces documents doivent être aussitôt soumis par la Fondation aux services de Contrôle financier de la Ville et de l'Etat de Genève, ainsi qu'au Conseil administratif et au Conseil d'Etat pour approbation;
10) de désigner l'organe de contrôle des comptes;

11)de nommer, selon les besoins, des commissions occasionnelles ou permanentes et de définir leur mandat et leur durée.

Règlement intérieur de la Fondation
Art. .13. — Le Conseil de fondation délègue au bureau du Conseil (art. 17) une partie de ses compétences dans le cadre du règlement intérieur de la Fondation. Ce règlement, qui est soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance, précise les attributions respectives du Conseil de fondation, du bureau du Conseil et des directions, ainsi que les rapports entre ces organes.

Représentation
Art. 14. — La Fondation est valablement représentée et engagée par la signature collective à deux de son président et de son vice-président (ou, à défaut de l'un d'eux, par celle du secrétaire).

Par ailleurs, le Conseil de fondation peut autoriser des membres des directions à signer seuls pour représenter la Fondation, dans les limites précises et selon les modalités déterminées dans le règlement intérieur édicté par le Conseil de fondation.

Convocation
Art. 15. — Le Conseil de fondation se réunit au minimum six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige.

Sauf en cas d'urgence motivée, il est convoqué par le président, par écrit, au moins 10 jours d'avance, sur décision soit du Conseil administratif, soit du bureau du Conseil de fondation, ou à la demande écrite de trois membres au moins.

Délibération
Art. 16.. — Le Conseil de fondation ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité relative des voix exprimées par les membres présents, sous réserve de l'article 27. En cas d'égalité des voix, celle du président (ou, à défaut, du vice-président) est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de fondation sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire.

B. Le bureau du Conseil de fondation

Composition
Art 17. — Le bureau du Conseil de fondation est composé de cinq membres: le président, le vice-président, le secrétaire de la Fondation, l'un des trois membres du Conseil nommés par le Conseil d'État, ainsi que le conseiller administratif représentant l'autorité de surveillance.
Le conseiller administratif peut désigner un membre du Conseil pour l'assister ou le représenter aux séances du bureau, avec droit de vote en son absence.
A titre exceptionnel, le Conseil peut décider qu'un ou deux membres supplémentaires fassent partie du bureau. Ils n'y auront qu'une voix consultative, sans droit de vote.

Attributions
Art. 18. — Le bureau du Conseil de fondation contrôle l'activité des directions et prend toutes dispositions utiles à une bonne gestion des théâtres confiés à la Fondation, ainsi que des missions et activités prévues à l'article 11 lettre f.

Il exerce en outre les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil de fondation (art. 13) et prépare les séances de ce dernier.

Convocation
Art. 19. — Le bureau du Conseil de fondation se réunit chaque fois que l'intérêt de la Fondation l'exige.

Il est convoqué par le président, par écrit, au moins cinq jours d'avance, sur décision du président ou à la demande écrite de deux membres du bureau au moins. En cas d'urgence motivée, le président (ou, à défaut, le vice-président) peut convoquer le bureau verbalement et dans un délai inférieur à cinq jours.

Délibération
Art. 20. — Le bureau ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres, y compris le président ou, à défaut, le vice-président, sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité relative des voix exprimées par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président (ou, à défaut, du vice-président) est prépondérante.

Les délibérations du bureau du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire.

C. L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES

Désignation
Art. 21. — L'organe de contrôle des comptes est désigné par le Conseil de fondation, qui peut choisir soit deux contrôleurs (en dehors des membres du Conseil et du personnel), soit une société fiduciaire.

L'organe de contrôle des comptes est mandaté pour une année. Ce mandat est renouvelable.

Demeurent réservés en tout temps les contrôles que peut prescrire l'autorité de surveillance, notamment dans le cadre de l'article 4 du règlement cantonal sur la surveillance des fondations de droit civil du 21 avril 1960 (E.1.6).

Rapports de contrôle annuel
Art. 22. — A la fin de chaque exercice, l'organe de contrôle des comptes soumet au Conseil de fondation des rapports écrits (art. 12, ch. 9).

Exercice annuel
Art. 23. — L'exercice annuel commence le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

CHAPITRE IV
Exclusion, démission

Exclusion
Art. 24. — L'exclusion d'un membre du Conseil de fondation peut être prononcée par l'autorité de surveillance conformément aux dispositions légales ou réglementaires.

Démission
Art. 25. — Tout membre du Conseil de fondation peut démissionner moyennant un préavis d'un mois, signifié par lettre recommandée adressée au président du Conseil de fondation.

CHAPITRE V
Modification du statut dissolution, liquidation

Modification
Art. 26. - Toute modification du présent statut doit des statuts être soumise, sur proposition du Conseil administratif, à l'approbation du Conseil municipal, puis du Grand Conseil.

Dissolution
Art. 27. — La dissolution de la Fondation interviendra, si les circonstances l'exigent, sur proposition du Conseil municipal ou de l'autorité de surveillance ou du Conseil de fondation.

Dans ce dernier cas, le Conseil de fondation devra préalablement informer l'autorité de surveillance par un rapport motivé, écrit, et obtenir son assentiment, De plus, il ne pourra adopter une proposition de dissolution que par les deux tiers au moins de tous ses membres, convoqués spécialement à cet effet au moins un mois d'avance et par écrit.

Toute proposition de dissolution doit être ratifiée par le Conseil municipal et approuvée par le Grand Conseil.

Liquidation
Art. 28. — La liquidation sera opérée par le Conseil administratif. Celui-ci pourra la confier à un ou plusieurs liquidateurs nommés par lui.

Les biens restant disponibles après paiement de tout passif seront remis respectivement à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève en proportion de leur participation moyenne au subventionnement global de la Fondation durant les cinq derniers exercices.

~~DISPOSITIONS TRANSITOIRES~~

~~Les membres du premier Conseil de fondation sont nommés pour une période s'étendant jusqu'à la fin de la législature municipale en cours.~~

~~La première séance du premier Conseil de fondation est convoquée par le Conseil administratif.~~

M. Marc Dalphin, rapporteur (Ve). Je voudrais tout d'abord faire une petite correction au rapport: la vice-présidente de la fondation est bien *M^me^ Bertani*, et non *M^me^ Bertami*. *(Corrigé au Mémorial.)*

Cela étant dit, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de faire une petite mise au point. La FAD, Fondation d'art dramatique et d'intérêt public créée il y a environ vingt-six ans, a pour but principal d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, en l'occurrence le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche. La FAD vise à faciliter l'accès d'un large public à des spectacles de qualité. Ses organes sont le conseil de fondation et le bureau du conseil de fondation. Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme l'autorité de surveillance de la fondation. Ses comptes, chaque année, sont soumis à l'examen des services de contrôle financier, tant ceux de la Ville que ceux de l'Etat de Genève. Ils sont approuvés respectivement par le Conseil administratif et par le Conseil d'Etat.

Une fondation avec une mission précise, qui ne supplée pas aux directions de théâtre, qui effectue un travail d'accompagnement, est quelque chose de précieux pour les institutions concernées. Il se trouve qu'aujourd'hui on nous propose cette mise à jour des statuts pour une meilleure cohérence.

Premier débat

M^me^ Annina Pfund (S). Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier mon préopinant Vert pour son excellent résumé de ce qu'est la FAD et son fonctionnement. Cela facilitera grandement mon intervention.

Pour ce qui est du groupe socialiste, nous sommes déçus des travaux faits par la commission des arts et de la culture. C'est entre autres pour cette raison qu'il ne nous est pas possible de voter cette proposition. Je m'explique. A notre avis, celle-ci représente un report de charges qui ne dit pas son nom. Pour revenir aux travaux de la commission, celle-ci a étudié cet objet très rapidement, en une seule séance. Elle a refusé d'auditionner les deux directrices, qui sont directement concernées par le changement des statuts de la FAD. Elle a aussi refusé d'auditionner les syndicats, alors que le personnel est également concerné. Elle a enfin refusé d'auditionner M. Beer, magistrat chargé du Département de l'instruction publique, également concerné par la modification des statuts.

En l'occurrence, depuis des années, l'Etat ne paie plus les 30% de la subvention à la FAD qu'il est censé payer. S'il paie 25%, c'est déjà beaucoup! Pour nous, groupe socialiste, il n'est pas possible de voter des statuts qui ne prévoient plus aucune participation de l'Etat. Il n'est pas possible, pour la Ville, de prendre en charge la totalité de la subvention allouée à la FAD.

Plusieurs personnes dans cette enceinte m'ont dit qu'il fallait avoir confiance dans les deux magistrats concernés. Pour nous, il n'y a aucun problème: nous avons confiance en M. Beer et en M. Mugny. En revanche, nous ne faisons pas confiance au Grand Conseil dans sa constellation actuelle. C'est pour ces raisons, qui nous semblent valables, que le groupe socialiste refusera la proposition PR-502 en vue de la modification des statuts de la Fondation d'art dramatique.

M^me^ Marie-France Spielmann (T). Mesdames et Messieurs, le Parti du travail vous invite à renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture pour les raisons suivantes. D'une part, nous ne pouvons voter ce changement de statuts sans entendre les représentants du personnel. D'autre part, vu ce qui se passe actuellement, vu les renvois de balle entre la Ville et l'Etat, nous souhaitons auditionner le magistrat cantonal, M. Beer.

M^me^ Florence Kraft-Babel (L). Le groupe libéral, quant à lui, a des inquiétudes au sujet des statuts de la FAD depuis de nombreuses semaines. Nous tenons à préciser que cela n'a rien à voir avec une quelconque méfiance envers le travail artistique des directrices des deux institutions concernées, mais bien avec le fonctionnement de l'administration et le soutien aux fondations. Nous constatons que les fondations, bien que de droit public, font un peu ce qu'elles veulent, et nous aimerions y voir plus clair. Par ailleurs, à la lumière des nouveaux événements liés à la répartition des charges entre le Canton et la Ville, il nous paraît parfaitement sage que ce dossier retourne en commission des arts et de la culture, afin que nous puissions auditionner au moins le magistrat cantonal, Charles Beer. Nous n'avons pas les mêmes confiance ou défiance que le groupe socialiste quant aux diverses majorités, mais nous avons confiance dans le bon sens des uns et des autres. C'est pourquoi nous pensons qu'il est parfaitement raisonnable que cet objet fasse encore un tour en commission. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à accepter ce renvoi.

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Pour ce qui est d'A gauche toute! nous tenons également à réaffirmer notre confiance non seulement dans le Conseil administratif mais également dans la Fondation d'art dramatique. Nous avons pu étudier la proposition en détail et mener plusieurs auditions en commission des arts et de la culture. Toutes les questions ont été résolues, la transparence était totale, et l'excellent travail tant du bureau que du conseil de fondation a pu être réaffirmé sans plus aucun doute en la matière. Néanmoins, nous allons soutenir le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture pour deux raisons principales.

La première, c'est qu'effectivement plusieurs auditions ont été demandées qui n'ont pas été acceptées. Il nous semble nécessaire de pouvoir faire pleinement le tour de la question. Par conséquent, nous proposerons en temps et en heure, comme l'a dit M^me^ Spielmann, l'audition des syndicats, mais également celle de M. Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique (DIP).

En effet, et j'en viens à la deuxième raison nous incitant à voter le renvoi en commission, il y a, dans cette modification des statuts, un point très important qui est l'abandon de la répartition 70% Ville – 30% Etat pour le financement de la FAD. Monsieur Mugny, vous l'aviez expliqué tout à fait clairement devant ce plénum: l'Etat, respectivement le DIP, ne paie plus ses 30% depuis très longtemps. Il nous semble nous souvenir qu'il y avait eu un arrangement et que l'Etat s'était engagé à verser une somme forfaitaire afin d'en finir avec le montant dû, qui ne pourra jamais être récupéré dans sa totalité. Or, à notre connaissance, cette somme n'a toujours pas été versée à la FAD.

L'engagement n'a donc pas été respecté et peut-être pourrez-vous nous en dire plus à ce sujet, car je suppose et espère que vous en savez plus que nous… Il semblerait même que cet arrangement soit remis en question, ce qui changerait évidemment beaucoup notre point de vue sur la question. Si cette proposition était une sorte de paquet ficelé liant l'arrangement sur le solde du compte et le changement des statuts, là nous aurions été entièrement d'accord. En revanche, si l'arrangement préalable n'a pas été respecté, pourquoi devrions-nous libérer l'Etat de ses obligations vis-à-vis de la FAD? En l'occurrence, je crois qu'il est tout à fait nécessaire de faire le point de la situation.

Pour le reste, un toilettage des statuts est indispensable pour les mettre en conformité avec la loi, ce que nous nous engageons naturellement à faire lorsque ces questions préalables seront résolues.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce soir, on a beaucoup parlé de confiance, confiance dans le magistrat de la Ville, dans celui de l'Etat… Or la première chose à faire, me semble-t-il, c'est d'avoir confiance dans les institutions que nous avons mises en place. Il faut savoir que dans le bureau de la FAD sont représentés tous les partis, que le président de la fondation, à ma connaissance, est un représentant de l'Alliance de gauche et que la vice-présidente est une représentante du Parti socialiste. Ces personnes nous ont dit, en commission, qu'il s'agissait d'un toilettage obligatoire, effectué sous la pression déjà ancienne de l'Inspection cantonale des finances, qui demandait que les statuts soient actualisés. Nous avons reçu le bureau de la fondation qui, fort de l'appui de la Fondation d'art dramatique, nous a expliqué tout cela.

Par conséquent, je veux bien qu'on refasse le monde, qu'on se lance dans mille et une auditions. Mais, dans la mesure où dans cette fondation siègent un représentant de la Ville – le magistrat chargé des affaires culturelles – un représentant de l'Etat et un représentant de chaque parti, pourquoi vouloir faire encore un tour en commission et dépenser de l'argent à parler encore et encore de cet objet? Il y a des moments où l'on doit prendre les décisions: la commission des arts et de la culture l'a fait et je suis un peu étonné que l'on revienne sur son vote. Pour notre part, nous préconiserons ce soir l'adoption de ce projet.

M. Marc Dalphin (Ve). Je voudrais donner la position du groupe des Verts. Suite aux discussions et explications que nous avons eues, nous avons décidé, premièrement, de faire confiance aux deux magistrats en charge de la culture à Genève, qui ont donné leur feu vert aux modifications. Deuxièmement, de faire confiance à nos représentants au sein de la FAD, qui ont accepté ces réformes à l'unanimité. Troisièmement, de faire confiance aux renseignements donnés par la délégation de la FAD lors de son audition en commission. Mesdames et Messieurs, notre groupe vous recommande d'accepter cette proposition.

M^me^ Annina Pfund (S). Monsieur le président, auriez-vous la gentillesse de dire à M. Lathion que M^me^ Bertani est la représentante du Conseil administratif au sein de la FAD et que celle du Parti socialiste est M^me^ Françoise Dupraz?

Lors de mon intervention tout à l'heure, j'ai omis de relever que, dans cette modification de statuts, l'Etat ne paiera plus rien, mais que, par contre, il gardera ses trois sièges au sein de la fondation! C'est tout de même extrêmement particulier… Cela dit, nous avons entendu les interventions des différents groupes et, suite à ces interventions, nous sommes d'accord de renvoyer la proposition à la commission des arts et de la culture, où nous faisons confiance à nos commissaires pour faire un excellent travail.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, lorsque nous avons étudié cette proposition à la commission des arts et de la culture, les enjeux n'étaient effectivement pas les mêmes. On nous a dit qu'un toilettage s'imposait - nous le croyons volontiers - que l'Inspectorat cantonal des finances avait proposé ce toilettage - et non pas imposé comme le laisse entendre M. Lathion - que l'Etat n'avait, jusqu'ici, jamais versé 30% de la subvention totale - il s'approchait des 25 à 27% - et que, ma foi, plutôt que de contraindre l'Etat, on lui faisait confiance – le mot confiance a souvent été prononcé ce soir – on lui faisait confiance dans sa volonté d'amener un plus culturel à Genève et de contribuer au financement de la FAD.

Depuis, la confiance a été un peu entamée lorsque nous avons appris la volonté de l'Etat de transférer des charges et de mettre en place une guillotine culturelle qui, à notre avis, est une erreur politique majeure. Dès lors, nous ne pouvons plus réfléchir de la même manière. En effet, si les statuts ne prévoient plus un certain pourcentage à verser par l'Etat – pourcentage auquel il se sentirait contraint, en tout cas moralement – il va pouvoir se désengager trop facilement. A partir du moment où il a la volonté de transférer tout ou partie de ses charges – que nous ne pourrons de toute façon pas absorber – il lui sera très facile de décréter que le financement de la FAD sera non plus tripartite, mais bipartite entre la Ville et la FAD, et de renoncer à allouer 2,5 millions à cet organisme.

Voilà pourquoi il est sage de renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture. Cela permettra d'attendre les décisions de l'Etat, respectivement du Grand Conseil, qui devraient tomber incessamment, et de donner un signe clair au RAAC, le Rassemblement des artistes et acteurs culturels, et au Mouvement 804. Ces derniers se trouvaient ce matin, à 7 h 30, devant les canons, pour demander audience au Conseil d'Etat et plaider leur cause, en montrant les dangers de ces transferts de charges, les dangers de la suppression du pourcentage versé par l'Etat à la FAD, si nous acceptons ce soir ce projet.

Nous, Parti socialiste, réitérons donc notre engagement en faveur de la culture et notre volonté de retourner en commission des arts et de la culture, afin de pouvoir étudier en détail et avec plus de circonspection cette proposition, en attendant la décision de l'Etat.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'attends que le magistrat de la Ville en charge de la culture nous dise s'il est vraiment possible de tout remettre en question. J'ai lu dans le rapport qu'en mars 2005 un premier projet avait été envoyé au département cantonal des finances, au Contrôle financier de la Ville et à l'Inspection cantonale des finances. Après avoir obtenu le feu vert de ces trois instances, le conseil de la FAD a finalement adopté ces réformes à l'unanimité. Tout un travail a donc déjà été effectué par les instances concernées, et voilà que maintenant on veut tout remettre sur le tapis, pour des raisons politiques, voire politiciennes ou électoralistes. On nous a dit lors des auditions – et ceux qui ont siégé à la FAD le savent – que la proportion des 30% et 70% n'a jamais été respectée. Vu la situation financière de l'Etat, le Département de l'instruction publique n'a pas pu respecter cette proportion. La Ville en a pris acte et elle a fait avec… Aujourd'hui, je ne vois donc pas pourquoi nous devrions tout remettre sur le métier, alors que ce dossier a passé par diverses strates et a reçu l'aval du conseil de la FAD unanime.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je trouve ce débat un peu surréaliste… Cette proposition a été étudiée par la commission des arts et de la

culture, et c'est parce que des voix de gauche ont refusé l'audition des syndicats que ceux-ci n'ont pas été entendus… *(Protestations.)* Je vous ai écoutés, laissez-moi vous répondre! Je vois que l'audition de M. Beer a également été refusée grâce à une abstention socialiste… Ce n'est pas un reproche, Mesdames et Messieurs, c'est simplement pour dire que vous auriez pu auditionner qui vous souhaitiez… Cela dit, peu importe, que vous retourniez en commission ne me pose aucun problème!

En l'occurrence, ce n'est pas la Ville, mais la FAD qui est demandeuse. C'est la FAD, présidée par M. Paillard et M^me^ Bertani, qui a demandé ces modifications pour mettre les statuts en adéquation avec la réalité. La principale modification concerne l'Etat, qui annonce qu'il ne peut plus payer 30% de la subvention – 30% que, de toute façon, il ne payait pas! Ce soir, vous pouvez renvoyer cette proposition à la commission des arts et de la culture, à condition que vous la traitiez rapidement. En effet, vous ne pouvez pas demander à la Ville de monter en puissance pour la Nouvelle Comédie, dans les années à venir, et nous laisser dans l'expectative quant à ces statuts. En restant dans le pourcentage 70-30% auquel nous sommes tenus statutairement, nous sommes dans l'illégalité, puisque l'Etat ne verse pas sa part. Et, pour maintenir la subvention actuelle, nous ne pourrons pas commencer à proposer des augmentations importantes de la subvention.

Mesdames et Messieurs, rassurez-vous, il ne s'agit pas de décider dans les mois qui viennent, ni même dans l'année ou les deux ans qui viennent. J'attire simplement votre attention sur le fait que la Ville ne demande rien et que ce n'est donc pas un débat entre vous et le Conseil administratif. Il se trouve que l'Etat, de toute façon, ne versera plus les 30%. M. Beer, qui s'est beaucoup investi dans ce dossier, avait souhaité effectuer un rattrapage pour les dernières années et arriver à 30%. Il n'a pas obtenu la totalité des sommes, mais il est arrivé à augmenter la subvention annuelle pour se rapprocher des 30%. En revanche, il a déjà annoncé que le montant n'augmenterait plus dans les années à venir, quoi qu'il arrive. Indépendamment de l'investissement pour la Nouvelle Comédie, il faut savoir que l'Etat n'augmentera pas sa contribution au budget de fonctionnement de la Comédie, il l'a clairement exprimé.

Mesdames et Messieurs, si vous renvoyez cette proposition à la commission des arts et de la culture, cela ne me posera strictement aucun problème. Mais je vous demande de la voter dans des délais raisonnables, parce que la FAD attend depuis deux ans et qu'il faudra de toute façon répondre à la demande de l'Etat. Je souligne que celui-ci, de son côté, n'a pas besoin du préavis municipal et qu'il pourrait simplement passer par le Grand Conseil pour abroger cette disposition statutaire et décider qu'il ne verse plus 30%. Donc, réétudiez cette proposition, mais faites-le dans des délais raisonnables.

M. Thierry Piguet (S). Nous vous avons bien entendu, Monsieur le magistrat, et vous avez raison, la Ville n'est pas demandeuse. Mais sera-t-elle payeuse de ces 30%? Car ne nous leurrons pas, Mesdames et Messieurs, à un moment donné, si nous n'arrivons pas à contraindre l'Etat à verser un certain montant pour la FAD, nous allons devoir supporter une charge supplémentaire. Un intervenant a dit que la FAD était d'accord avec cette modification, certes, mais nous, sommes-nous d'accord d'augmenter éventuellement la subvention de la FAD de 30%? C'est la question que nous allons devoir nous poser. Nous ne pourrons pas augmenter éternellement le budget culturel. Vous le savez bien, puisqu'il y a quelques mois, à propos du budget 2007, il s'agissait plutôt de le diminuer, dans la perspective des prochaines années.

J'aimerais ici rendre les conseillères et conseillers municipaux attentives et attentifs au fait que, pour l'instant, l'Etat a du mal à faire passer ses lois culturelles tranchantes auprès du Grand Conseil. Que l'Etat ou le Grand Conseil risquent d'abroger cette disposition statutaire n'est pas une raison pour accepter cette modification telle quelle. La Ville a quand même son mot à dire dès lors qu'elle est partie prenante et qu'elle risque de devoir mettre 30% de plus. Nous aimerions savoir comment cela va se passer au niveau du budget, Monsieur Mugny. L'Etat pourrait-il décider de transférer sine die les 2,5 millions au département des affaires culturelles?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Piguet, institutionnellement, cela ne se passe pas ainsi. L'Etat peut décider de supprimer les 2,5 millions qu'il verse à la FAD, mais cela ne veut pas dire que nous devrons les assumer. Dans le débat qui a eu lieu ces derniers temps, il s'agissait pour l'Etat d'effectuer un transfert de charges de tant de millions et pour la Ville de s'engager à assurer la pérennité de ces montants pour les années à venir. C'est ce qui est prévu si nous tombons d'accord suite aux assises culturelles, c'est-à-dire un transfert des charges culturelles accepté par les communes, l'Etat accordant des dérogations pour que nous puissions pérenniser les montants grâce à d'éventuels dépassements budgétaires sur plusieurs années.

Mais, pour la FAD, nous ne sommes pas dans ce cas de figure. L'Etat annonce qu'il ne veut plus payer ses 30% et, Monsieur Piguet, vous pouvez refuser la modification des statuts, cela ne me pose aucun problème. Je vous dis juste que l'Etat décidera de son côté, et c'est tout! Qu'il supprime la subvention, qu'il passe à 15, 20 ou 25%, vous n'aurez strictement rien à dire. Pour l'heure, la FAD demande de mettre les statuts en conformité avec la réalité et je vous le répète: vous pouvez réétudier la proposition à la commission des arts et de la culture, la Ville ne demande strictement rien dans cette affaire, alors faites ce que vous voulez!

M. Gérard Deshusses (S). Je ne pensais pas devoir intervenir ce soir, mais il convient quand même de préciser que les travaux de la commission des arts et de la culture ont été effectués le 7 décembre 2006, c'est-à-dire bien avant que l'on parle de ce fameux transfert de charges en matière culturelle. Depuis, il est vrai que les données politiques sont un peu différentes. Je tiens aussi à relever que, jusqu'à présent, nous pensions que le Conseil administratif était en situation de discuter avec le Conseil d'Etat, et non de subir strictement des diktats. Or ce que nous dit ce soir le magistrat, c'est que le Canton peut faire ce qu'il veut. Et bien sûr qu'il peut faire ce qu'il veut, nous le savons depuis longtemps! Nous l'avons vu à propos de l'Orchestre de la Suisse romande, quand le Canton a décidé unilatéralement de ne plus verser le million de subvention qu'il lui accordait. En l'occurrence, que s'est-il passé? Exactement ce que nous soupçonnons en ce qui concerne la FAD, à savoir que la Ville a allongé le million qui manquait!

Mesdames et Messieurs, alors que nous appelons de nos vœux une constituante - que le Grand Conseil est précisément en train de mettre en place - nous considérons que cette politique du coup par coup n'est qu'emplâtres sur jambe de bois. Nous sommes extrêmement inquiets de constater que ce qui reste de l'accord culturel, ici, c'est 3 millions flottants que la Ville devra finalement prendre en charge – car elle ne va fermer ni le Théâtre de Poche, ni la Comédie – alors que, par ailleurs, le Canton, très malin, gardera trois sièges au conseil de fondation. De cela nous ne voulons pas! Il s'agit vraiment de remettre les choses en place et que la constituante répartisse à la fois les charges et les compétences, non seulement entre la Ville et le Canton, mais également entre le Canton et l'ensemble des communes.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je comprends bien que le débat en cours sur le transfert des charges culturelles peut modifier le point de vue sur cette proposition concernant la FAD. Dans ce débat, il était question, si nous étions tombés d'accord, que les parties s'organisent pour que personne, aucun acteur culturel, ne perde rien. Pour ce qui est de la FAD et de la décision du Conseil d'Etat de renoncer aux 30%, c'est une décision bien antérieure. Je ne dis pas qu'il va supprimer sa contribution, je ne pense pas qu'il le fera. Je dis simplement que nous pouvons décider de modifier ou non les statuts et que le Conseil d'Etat conservera sa liberté, liberté qu'il avait de toute façon prise ces dernières années en ne payant pas les 30%. C'est tout! Je n'ai pas dit que l'Etat allait automatiquement supprimer sa participation et que la Ville allait devoir reprendre tout le paquet. Ce n'est pas du tout cela dont il est question.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des arts et de la culture est accepté par 38 oui contre 28 non.

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie (PR-513 A)[1].

Rapport de M. David Metzger.

Préambule

La commission des arts et de la culture s'est réunie les 18 et 25 janvier 2007, sous la présidence de M. Pierre Maudet, afin d'étudier ce projet de résolution. Le rapporteur tient à remercier Mme Laurence Schmidlin pour la qualité de ses notes de séances.

Séance du 18 janvier 2007

Audition de M. Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles (DAC); de Mme Koelliker, codirectrice du département, et de M. Hainard, directeur du Musée d'ethnographie de Genève (MEG)

En préambule, M. Mugny explique qu'il est satisfait de ce qui se passe actuellement. Il rappelle que, après le choc du refus du projet d'un nouveau musée d'ethnographie, un grand travail a été fait autour de cette nouvelle proposition. Il pense que nous sommes dans une bonne période pour permettre la réalisation de l'agrandissement et de la rénovation du MEG. M. Mugny ajoute que la solution d'un agrandissement, ce d'autant plus dans un beau quartier, évite toute polémique. Si la destruction du bâtiment actuel était envisagée, un référendum se profilerait. Il tient à dire que le projet proposé est important et qu'un signe fort est nécessaire pour éviter une catastrophe et un référendum. Il rappelle que la résolution a été déposée devant le Conseil municipal et devant le Grand Conseil et que des intentions claires de la part des deux parlements, que ce soit une volonté

[1] Proposition, 3014.

forte ou un refus net, sont attendues. Si seules des majorités faibles apparaissent, cela sera l'annonce d'un référendum qui aura de fortes chances d'aboutir. M. Mugny espère donc un consensus général sur le projet afin de pouvoir se battre pour agrandir le MEG et proposer les riches collections du musée au public. Il annonce que, si tout le monde est d'accord, les prochaines étapes seront de lancer le concours, de prévoir les crédits d'études, d'utiliser le legs Lancoux et de déposer le crédit de construction. Si personne n'est d'accord, il vaut alors mieux renoncer au projet maintenant.

M. Hainard rappelle qu'il fête le 1er février 2007 sa première année à la tête du MEG. Il pense que ce qui a été bénéfique, tout d'abord, c'est d'avoir conservé le nom du musée, car cela a rassuré tout le monde. Par ailleurs, une bonne ambiance dans le musée a été retrouvée: les gens sont contents et l'équipe fonctionne. M. Hainard a constaté, dès le départ, le déficit d'image du MEG sur le plan local, alors que le musée est connu sur le plan international, notamment à travers ses publications qui ont quintuplé cette année. Il explique que, sur le plan local, des petits gestes sympathiques ont été faits – par exemple, l'arrêt de bus «Ecole-de-Médecine» a été débaptisé pour devenir «Musée d'ethnographie» ou, encore, Noël a été fêté et cela a attiré beaucoup de monde. M. Hainard ajoute qu'il a toujours été agacé par l'Association du quartier des Bains qui organise trois vernissages par an, mais durant lesquels le MEG ne figurait ni sur le programme, ni même sur le plan du quartier. Après négociations, il a réussi à faire entrer le MEG dans l'association comme membre privilégié; cela signifie que le musée n'a pas le droit de vote et ne peut pas présenter des artistes, mais qu'il sera présent sur les cartons d'invitation ainsi que sur les dépliants, et qu'il devra ouvrir ses portes le soir durant les vernissages. M. Hainard remarque que toutes ces initiatives marchent et que, peu à peu, un engouement local sur ce musée se crée. On le redécouvre lentement. M. Hainard explique que le MEG conserve 100 000 objets, tous photographiés et identifiés, et que, si le projet de mettre en ligne la collection avait difficilement démarré, maintenant le MEG est performant. De fait, il est maintenant énormément sollicité – notamment pour le prêt de pièces à l'occasion d'expositions. M. Hainard dit que le MEG a une capacité formidable. Ils feront un malheur avec quelques mètres carrés supplémentaires pour exposer. Il explique qu'il y a un véritable capital aux Ports Francs et qu'il est malheureux de ne pas pouvoir le présenter à tout un chacun. Il pense également que la liaison entre la Genève locale et la Genève internationale pourra se faire à travers le MEG. M. Hainard a indiqué qu'il fallait construire simple, efficace et esthétique. Il pense qu'il faut des boîtes noires simples et climatisées, avec les structures nécessaires pour pouvoir exposer. Il a écrit un article dans *Totem*, le journal du MEG, intitulé «Le MEG a besoin d'amour». Il explique que la prochaine exposition portera sur Alfred Bertrand, un Genevois qui a constitué un patrimoine de photographies et de pièces important. Il relève ainsi que le MEG a été formé par les Genevois et qu'il y a toute cette histoire à raconter. Il pense que ce projet d'agrandissement

du MEG est un bon challenge et que c'est aux Genevois de faire la chose à présent, lui n'étant qu'un entremetteur qui essaie de faire comprendre la qualité de la collection.

Question des commissaires

Une commissaire demande quelle a été la réponse du Grand Conseil au projet de résolution. M. Mugny répond qu'il n'a pas encore été auditionné par le Grand Conseil.

Un commissaire rappelle que certains se demandaient s'il ne valait pas mieux laisser ouverte la question d'une éventuelle démolition du bâtiment. M. Hainard répond que ce serait bien mais que, si on démolit, les gens réagiront à coup sûr et qu'il y aura un référendum. Après avoir écouté les uns et les autres, il pense qu'il ne faut pas prendre le risque de perdre le projet. Ainsi, pour des raisons d'efficacité politique, il n'est pas partisan de cette option. M. Mugny dit que la meilleure façon de tuer ce projet est de dire «oui, mais». Il pense qu'à un moment donné il faut se rallier à un projet. Il fait remarquer que l'accord de l'Association des communes genevoises (ACG), du Conseil administratif et du Conseil d'Etat a été obtenu et que, sous réserve du vote des parlements, il y a ainsi les trois entités subventionnantes qui soutiennent ce projet. Il explique également qu'il était favorable à la démolition du bâtiment mais qu'il a pris acte des résistances, sans quoi le projet aurait couru, à nouveau, à l'échec. M^me^ Koelliker ajoute un élément technique, elle explique que M^me^ Charollais a dit, lors de leur dernière réunion tripartite avec l'ACG et l'Etat, que, selon les normes de concours SIA, on ne pouvait pas faire un concours ouvert avec deux options (démolir ou maintenir le bâtiment) et qu'il a donc fallu choisir.

Une commissaire demande ce qu'ils attendent du Grand Conseil. M. Mugny répond que, dès le départ sur le projet de la place Sturm, le Conseil d'Etat s'est engagé à mettre 10 millions de francs, les communes 7 millions et la Ville 32 millions. Par ailleurs, le legs Lancoux est mis à disposition à hauteur de 9 millions. Cette configuration financière est toujours la même. Le Grand Conseil doit donc confirmer la proposition du Conseil d'Etat.

M. Mugny remarque que le geste architectural dans ce second projet sera cependant moindre que dans le premier, et que le changement important se trouvera dans la construction intérieure – des mètres carrés seront enterrés avec un droit de dépassement du sol limité.

Concernant la surface de stockage, un commissaire demande combien coûte annuellement la location des emplacements aux Ports Francs. Il demande si la dimension de sécurité est garantie ou si, à terme, elle peut poser problème. Il aimerait également connaître quelle est la réflexion du DAC à propos du MEG,

mais aussi en général sur la surface de stockage de tout type d'œuvres d'art, et quelle est sa priorité, sachant que la logique voudrait que l'on assure d'abord le stockage, puis que l'on mette de l'argent dans les musées. M. Mugny répond que l'idéal aurait été de créer un dépôt romand au pied du Jura – plutôt que d'avoir, comme aujourd'hui, des dépôts disséminés dans la ville – et que, une fois par semaine, un camion aille chercher les pièces demandées. Il explique que, comme cette proposition n'a pas rencontré d'enthousiasme, il s'est penché à nouveau sur le territoire genevois et que la seule proposition sérieuse qui résoudrait en partie le problème de stockage est Artamis – cela permettrait de stocker 50% des pièces. Il explique que, lorsque le site sera dépollué, on pour-rait creuser dessous pour y créer des dépôts qui comprendraient les ouvrages de la Bibliothèque de Genève ainsi que les collections des Musées d'art et d'histoire (MAH). Il note qu'une grande partie des œuvres que stockent les MAH n'ont pas de valeur patrimoniale mais font partie de lots d'œuvres que des gens ont donné au musée et parmi lesquels il n'y a parfois qu'une seule œuvre intéressante. Malgré cela, il explique qu'on ne peut pas s'en défaire, sans quoi les MAH ne recevraient plus de legs. M^{me} Koelliker ajoute que les besoins énoncés par les musées correspondent à 18 000 m^2 de dépôt nécessaires. Elle explique que certains dépôts se trouvent dans les bâtiments de la Ville (Le-Corbusier, réserves des MAH, etc.) et que les autres sont loués. La location de ces derniers représente 1 million de francs par an. Elle remarque que c'est une somme importante, d'autant plus pour avoir des dépôts qui ne sont pas aux normes. Avec Artamis, ils pourraient avoir une surface de 10 000 m^2 avec des conditions idoines pour préserver les parties les plus importantes des collections. Elle pense que ce projet a de bonnes perspectives de réalisation, puisque le Canton va planifier dans un court délai la décontamination d'Artamis.

Au niveau des priorités politiques, ce commissaire demande ce qu'il arrivera si justement ce délai est court. Quelle priorité aura ce projet par rapport à la réalisation d'autres comme la nouvelle Comédie?

M. Mugny répond que la nouvelle Comédie se fera à l'orée de 2016, car elle dépend de la construction du CEVA, le MEG pour 2010, et les dépôts pour 2013/2014. Il trouve toutefois que ce serait dommage d'attendre 2014 alors que l'on pourrait construire rapidement. Il ajoute que le fait est qu'un dépôt devra de toute manière être construit. Comme il faudra de toute façon excaver, il pense qu'il faut profiter des travaux pour réaliser ces dépôts à Artamis. Il fait remarquer qu'ainsi ils feront des économies, car, le jour où ils construiront, les amortissements et les intérêts seront presque couverts, et que, par ailleurs, ils feront par la suite une économie de 600 000 à 650 000 francs sur la location de dépôts extérieurs.

Ce même commissaire demande si le projet de la législature à venir est le MEG; celui de la prochaine, la construction du dépôt et, celui de la suivante, la nouvelle Comédie. M. Mugny répond que la nouvelle législature verra la réno-

vation de l'Alhambra (20 millions de francs). Il rappelle que la culture n'a représenté, durant les sept dernières années, que 4% des frais d'investissement. Il explique, ensuite, qu'il y a le grand projet de la nouvelle Comédie, qui ne se fera qu'avec la construction CEVA. Il précise, concernant ce projet, qu'il faudra également voir si la Ville aura alors les moyens de construire, car, si c'est un projet d'envergure régionale, il sera à la charge entière de la Ville; M. Mugny note qu'il y aura donc un travail de prospection à faire afin de trouver des partenaires.

Une commissaire demande si les 18 000 m^2 souhaités par les musées ne seront destinés qu'à des dépôts. M^{me} Koelliker répond affirmativement, il s'agira de surfaces de stockage mais aussi de travail pour que les conservateurs puissent étudier les œuvres. En effet, c'est là l'une des principales difficultés rencontrées, car les dépôts actuels sont des locaux aveugles et les conservateurs ne peuvent pas être à demeure là-bas. Quant au MEG, elle explique que la surface totale, après agrandissement, sera de 9000 m^2 brut en tout, soit 8000 m^2 de surfaces utiles pour les expositions. M. Hainard précise qu'il y aura 3500 m^2 pour les expositions, 2000 m^2 pour les thématiques, 1000 m^2 pour l'histoire, et 500 m^2 pour les expositions temporaires. Il y aura également des espaces publics (salles, accueil, etc.) et des espaces de circulation.

Cette commissaire demande comment les choses sont anticipées: est-ce qu'ils tiennent compte des collections existantes pour envisager les surfaces nécessaires d'exposition? Elle aimerait également savoir quel est le taux de croissance des collections du MEG sur cent ans.

M. Hainard répond que le MEG a un tout petit peu plus de 100 ans, donc la croissance sur cette période représente toute la collection, soit 100 000 objets. Il précise qu'ils ont peu acheté ces dernières années; par contre, ils ont reçu des dons, des legs. Il explique également que le volume de la collection n'a pas de rapport direct avec la qualité des espaces d'exposition. Pour faire de bonnes expositions, il estime qu'il faut avoir au moins 1000 m^2, avoir des stratégies de mise en scène, que l'espace soit modulable et qu'il y ait des boîtes dont on peut tirer les parois pour agrandir ou diminuer les salles. Il faut avoir une belle souplesse.

Un commissaire demande s'il y aura un concours d'architecture. M. Mugny répond affirmativement. Ce commissaire remarque que, dernièrement, on fait beaucoup appel aux services de Jean Nouvel – par exemple, pour le MAH. Il demande si l'on ne pourrait pas promouvoir l'architecture locale. M. Mugny répond qu'un jury va être nommé, qu'il y aura un certain nombre de critères et que le concours sera officiel. Il ajoute que l'on peut toujours, à la fin, renoncer au premier lauréat et prendre le deuxième.

Concernant les coûts de fonctionnement, un commissaire demande à combien ceux-ci se chiffreront après l'agrandissement du MEG. M. Mugny répond qu'il

y aura le même nombre d'employés, mais que, certainement, les fluides augmenteront un peu – bien qu'il ne puisse pas encore dire de combien exactement. Il précise qu'ils vont construire de manière écologique. M. Hainard ajoute que cela ne va pas coûter beaucoup plus cher que maintenant, alors qu'ils chauffent une école avec quelques courants d'air. Ce commissaire s'étonne de voir que la surface de bureaux va se développer, passant de 1000 à 2800 m^2, alors que le nombre de fonctionnaires restera le même. M. Hainard répond que la moitié des collaborateurs travaillent dans les combles et que les règles de travail ne sont pas vraiment respectées. Il ajoute qu'il y fait, par ailleurs, frais en hiver et chaud en été. Il explique que l'augmentation de la surface de bureaux servira simplement à loger le personnel actuel dans des bureaux convenables.

Ce commissaire demande si cela justifie le triplement de la surface actuelle. M. Hainard répond affirmativement. M^me^ Koelliker ajoute que cela comprendra aussi des locaux d'inventaires, des ateliers, etc.

Le même commissaire relève que M. Hainard a dit du projet qu'il était simple, efficace et esthétique. Il demande si, à 60 millions de francs, le projet reste simple et efficace. Il a calculé que cela représentait un coût de 7000 francs par mètre carré créé, et il trouve cela énorme si on le compare aux autres constructions muséales et infrastructures culturelles en Suisse. Il pense au Laténium de Neuchâtel qui, en termes d'investissement, a peu coûté. Il demande si ce coût ne sera pas un écueil en termes de référendum et comment ils le justifient. M. Hainard relève qu'il ne s'agira pas de 7000 francs par mètre carré, car le projet en tant que tel coûte 51 millions de francs, soit 5600 francs par mètre carré. M^me^ Koelliker explique que la somme de 60 millions représente les coûts de l'opération avec les frais calculés par la Ville de Genève. M. Mugny ajoute que Genève a une manière différente de calculer contrairement aux autres cantons, car elle compte les frais internes. La somme finalement articulée ne correspond pas à l'argent qui sort vraiment. Dans ce cas, il explique que les coûts à l'interne représentent 9 millions de francs et le projet en lui-même 51 millions de francs.

Ce commissaire remarque que les élections approchent. Il demande si M. Mugny souhaite voir cette résolution passer après l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif ou avant. Il lui demande s'il na pas peur de devoir recommencer tout le travail. M. Mugny répond qu'il espère que, si les partis politiques prennent des décisions de manière forte, ils s'engagent à les suivre. Ce qui inquiète plutôt M. Mugny est que les travaux sont menés en parallèle au Conseil municipal et au Grand Conseil, et qu'il faille attendre sur le second si le premier donne le feu vert.

Ce commissaire demande si l'exécutif actuel porte le projet. M. Mugny répond qu'il sent une unanimité autour du projet. Il n'a en tout cas pas senti de réticences.

A propos de l'avancement des différents projets culturels, un commissaire relève que M. Mugny a dit que, lors de la prochaine législature, il y aurait deux grands projets, en plus de l'Alhambra, soit le MEG et le MAH. Il demande si cela ne fait pas beaucoup pour une seule législature. M. Mugny répond que l'Alhambra est le projet le plus abouti et que, comme il n'y a pas d'enjeux, si ce n'est de rénover le bâtiment, il n'y aura pas de réticences à sa réalisation. Ensuite, il explique qu'il y a deux autres projets dont la configuration différente l'une de l'autre permet de les faire avancer parallèlement. Il y a, d'une part, le MEG, projet pour lequel toutes les collectivités ont été sollicitées et, d'autre part, le MAH, qui est une proposition contre laquelle on ne peut s'opposer sachant que le privé aura investi 40 millions de francs sans conditions.

Ce même commissaire demande si le projet du MAH à moitié financé par le privé ne fera pas passer celui du MEG entièrement financé par les deniers publics en second. M. Mugny explique que, lorsqu'ils ont lancé le projet du MEG, ils ne savaient pas que les privés se proposeraient de trouver des fonds pour le MAH. Il ajoute que Genève a de grandes réticences à construire du neuf et qu'il existe toujours un risque important de voir refuser un projet. Or il relève qu'on ne touchera pas à l'Alhambra, car celui-ci sera seulement remis en état. Quant aux MAH, il explique que, comme il y aura un changement important sur le bâtiment, cela deviendra un débat esthétique, on se demandera alors si on peut faire un mélange d'ancien et de nouveau. Il cite l'exemple de Barcelone qui a réussi dans nombre de ses bâtiments rénovés à mélanger extraordinairement les styles ancien et contemporain. M. Mugny pense que Genève va pouvoir faire un véritable geste architectural et que ce sera l'une des rares possibilités de le faire. Enfin, il note que la rénovation du MEG va au-delà de la préservation du patrimoine. Aussi, il conclut en disant que ces deux projets peuvent avancer parallèlement.

Un commissaire propose d'entendre le département de M. Ferrazino, comme cela a été recommandé par le DAC. Notant que la commission est d'accord avec cette audition, M^me^ Payeras ainsi que M^me^ Charollais seront auditionnées.

Séance du 25 janvier 2007

Audition de M^me^ Charollais, codirectrice de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions; de M^me^ Payeras, cheffe du Service d'architecture, et de M. Probst, collaborateur au Service d'architecture

M^me^ Charollais souhaite, tout d'abord, résumer le processus qui a abouti à l'élaboration de ce projet (cf. annexe 1). Elle rappelle que cette proposition de résolution a été déposée le 1^er^ novembre 2006, suite aux réflexions d'un groupe de travail (Ville de Genève, Etat, ACG) qui ont été menées de manière précise. Leur première approche a été d'analyser les différents sites possibles, selon toute une

série de critères – symbolique du lieu, dimension parcellaire, accessibilité, attractivité et caractéristiques foncières. Quatorze sites ont été étudiés, certains situés au centre-ville, d'autres en périphérie, avec une approche large et exhaustive. Puis quatre d'entre eux ont été retenus et ont fait l'objet d'une étude plus approfondie afin de finalement aboutir au choix du site de Carl-Vogt qui était, par rapport aux critères énoncés, le plus adéquat pour réaliser le musée. M^me^ Charollais explique que ce site est, en effet, le lieu actuel du MEG, qu'il possède un potentiel d'agrandissement en plan et en coupe, c'est-à-dire par d'autres moyens que la surélévation, et qu'il est associé à un projet culturel et muséographique (mettre en valeur le patrimoine culturel réuni par des collectionneurs genevois, animer un dialogue entre les cultures et stimuler une réflexion sur les enjeux socioculturels du quotidien). Elle ajoute que la participation de M. Hainard au projet a été totale. Ce dernier s'est approprié ce lieu et ce bâtiment qui appartiennent complètement à son projet culturel. Elle explique que le nouveau MEG comprendra, entre autres, des espaces publics, des salles d'exposition, des salles d'animation pour un total de 5300 m^2, ainsi que des espaces privatifs mais nécessaires au bon fonctionnement du MEG (comme des bureaux, des locaux techniques, des ateliers et des chambres d'hôtes pour accueillir des chercheurs et des conférenciers) pour une surface de 2860 m^2. Elle précise que, si la résolution est acceptée par le Conseil municipal et par le Grand Conseil, toutes ces indications fourniront la base du programme de concours d'architecture en deux tours qui sera également développé en collaboration avec le service technique de la Ville, les services du DAC et M. Hainard. Elle estime que, du point de vue technique et administratif, ils ont aujourd'hui réussi de manière assez remarquable à réunir les conditions-cadres à l'élaboration du concours d'architecture – lieu, programme et consensus autour du projet. Ils vont ainsi pouvoir donner aux architectes des éléments de réflexions complets et cohérents pour aboutir à un bon projet. Le concours permettra de répondre à la question «comment faire?» et non à la question «quoi faire?». Pour des raisons politiques et financières, il a été choisi de conserver l'ancien bâtiment.

Questions des commissaires

Concernant les contraintes qui pèsent sur la parcelle choisie, un commissaire demande quelles sont celles qui limitent l'usage architectural qui peut être fait du bâtiment que l'on a décidé de conserver. Il aimerait également savoir si le bâtiment est classé et inscrit à l'inventaire. M^me^ Payeras répond que le bâtiment n'est pas classé et n'est pas inscrit à l'inventaire mais qu'il appartient à un ensemble d'immeubles situés sur tout le boulevard Carl-Vogt, bénéficiant de la protection de la loi Blondel (cf. annexe 2). Elle précise qu'il serait très difficile d'en obtenir la démolition. M. Probst ajoute qu'il n'y a pas de servitude d'usage, sauf en ce qui concerne l'école et le préau, et que la zone de construction se trouve surtout sur l'angle Carl-Vogt/rue des Bains. Il explique que, légalement, on peut monter

jusqu'à 24 m de hauteur, car le bâtiment de la radio est en retrait par rapport à l'alignement du côté Carl-Vogt.

Ce commissaire demande si l'on peut construire sur le sol de la surface du parc. M. Probst répond affirmativement. Ce même commissaire résume la situation: la liberté architecturale est limitée par la cour de l'école pour une raison de servitude d'usage que la Ville ne trouve pas souhaitable de mettre en cause. Mme Charollais ajoute que, en dehors des gabarits légaux, il n'y a pas de contraintes particulières.

Un commissaire demande si M. Nouvel va gagner le concours et quelle est la procédure du concours. Mme Charollais répond que les contraintes légales concernant les marchés publics imposent, pour un tel montant, de faire un concours ouvert et qu'on ne peut donc pas restreindre la participation à qui que ce soit. Elle explique qu'il y a deux formes de concours possibles. D'une part, ce peut être une présélection de mandataires et, d'autre part, une organisation en deux tours. Le premier tour se fait sous forme anonyme: on demande aux candidats de présenter une esquisse de projet et l'on sélectionne parmi ceux-ci une série de projets indépendamment du choix de l'équipe. Lors du second tour, on demande aux candidats retenus de développer les projets proposés, toujours sous couvert d'anonymat.

Ce commissaire demande si, mis à part M. Nouvel, il y a d'autres grands architectes qui se présentent. Mme Payeras répond que les concours sont publiés dans la *Feuille d'avis officielle* mais aussi sur internet, et que des architectes du monde entier cherchent à participer à ces concours publics et s'y présentent. Elle explique qu'on ne peut pas savoir à l'avance qui va s'inscrire.

Une commissaire demande si la composition du jury a déjà été arrêtée. Mme Charollais répond négativement. Elle explique que le travail sur le concours n'a pas encore été entamé, sachant qu'ils attendent le feu vert du Conseil municipal et celui du Grand conseil. D'une manière générale, elle explique que le jury comprend des personnes externes et internes à l'administration ainsi que des spécialistes, et que, dans ce cas-ci, cela se fera en collaboration avec M. Hainard. Cette commissaire rappelle que, lors du projet de la place Sturm, l'association de quartier avait été invitée à suivre ce travail. Mme Charollais pense que, dans le cadre du projet du MEG, ce serait d'autant plus évident que l'association de quartier y participe. Mme Payeras explique que c'est une pratique habituelle que de solliciter les associations de quartier dans le cadre d'un concours – elle cite les exemples du Foyer de Sécheron et de la crèche de Saint-Jean.

Un commissaire s'interroge sur la date de cérémonie de la pose de la première pierre. Il se demande si M. Hainard sera alors encore directeur du musée. Mme Payeras répond que la chance qu'a ce projet est que les 800 000 francs que coûte le concours sont déjà versés et bloqués grâce au legs Lancoux sur le compte

de la Ville en attendant la décision du Conseil municipal. Elle rappelle qu'une fois la résolution votée il faudra compter quinze à dix-huit mois pour l'organisation du concours. Elle ajoute que, dans un projet normal, il faut revenir vers le Conseil municipal afin de demander le financement pour les crédits d'étude, mais que dans ce cas-ci il est possible qu'ils ne soient pas obligés de revenir devant le Conseil, puisque la résolution équivaut à une autorisation pour utiliser le legs Lancoux. Cela prendrait ensuite une année pour préparer les autorisations de construire et le devis général afin d'aboutir à une proposition de crédit. Elle conclut qu'il faudrait donc trois ans pour revenir devant le Conseil municipal et demander le crédit de construction nécessaire à la réalisation du projet. Ce ne sera qu'une fois que le Conseil municipal aura délibéré et que le délai référendaire sera échu que les travaux pourront commencer.

Un commissaire explique que M. Hainard a dit que ce nouveau bâtiment n'était que la pointe de l'iceberg et que l'on pouvait construire et creuser en dessous de la surface du musée, sur plusieurs étages. M[me] Charollais répond que, pour l'instant, il y a un potentiel d'accueil existant dans le cadre du musée lui-même et que la demande de surface totale plus grande se fera en sous-sol et dans la surélévation. Elle précise que cela figurera dans le programme du concours. Quant à M. Hainard, elle explique que son idée est d'avoir une grande surface sur un seul niveau et qu'il imagine celle-ci en sous-sol. Elle soulève néanmoins que tout est ouvert.

Ce même commissaire demande s'ils donnent, dans le programme du concours, les grandes lignes (la surface voulue, le nombre de locaux, etc.) et qu'ensuite les personnes qui concourent les interprètent comme ils le souhaitent. M[me] Charollais répond que cela va plus loin que la surface et le nombre de locaux. Le concours décrit le type de surface, les contraintes (par exemple, s'il doit y avoir de la lumière naturelle ou pas) et les relations de connexité entre les différents espaces – libre ensuite au concurrent de les organiser. Elle ajoute que, si dans le cadre du MEG les salles doivent être au sous-sol, cela figurera dans le programme du concours.

Un commissaire demande si le budget maximal est également mentionné dans les conditions du concours. M[me] Charollais répond par l'affirmative. Elle explique que le montant plafond est annoncé – dans ce cas, il s'agira de 60 millions de francs. M[me] Payeras explique qu'un économiste de la construction fait toujours partie du jury et qu'il passe tous les projets au crible financier, avant le jugement final. Aussi, le jury connaît le coût de chaque projet, avec une marge d'approximation, et prendra en compte la contrainte de coût de 60 millions de francs.

A une commissaire qui demande s'ils ont déjà été auditionnés par le Canton, M[me] Charollais répond négativement.

Un commissaire demande si, du point de vue technique, ils savent aujourd'hui jusqu'à quelle profondeur ils peuvent creuser. M[me] Payeras répond qu'ils n'ont

pas encore fait de sondage et que cela intervient, avec d'autres expertises, avant le lancement du concours.

Ce commissaire aimerait recevoir quelques explications sur le mode de concours procédant par présélection des mandataires. Mme Charollais répond que l'on fait un appel public de candidatures où l'on demande à des groupes de mandataires de s'inscrire en remplissant toute une série de conditions qui ne sont pas liées à l'objet lui-même mais à la qualité du candidat. Une sélection est faite, puis ces mandataires, en un seul tour, font des propositions complètes de projet. Mme Payeras explique que le concours est régi selon les normes SIA (N° 142) qui sont assez claires sur la procédure à suivre et le nombre de possibilités qui sont offertes.

Concernant le MEG, ce même commissaire demande s'ils ont déjà choisi entre les deux sortes de concours. Mme Payeras répond que cela fera suite à une discussion, notamment avec le DAC, et dépendra des objectifs et de l'importance de l'objet.

A un commissaire qui demande si, dans les conditions-cadres, figureront les normes Minergie, Mme Payeras répond affirmativement.

Discussion

Les commissaires ne souhaitant pas d'autres auditions et ne désirant pas ouvrir la discussion, il est procédé au vote de l'objet.

Vote

La résolution est acceptée à l'unanimité (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC, 2 L).

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève d'un Musée d'ethnographie agrandi et rénové en approuvant le site du boulevard Carl-Vogt pour la construction d'une extension au bâtiment actuel qui sera conservé et réhabilité. La Ville de Genève est chargée de lancer un concours d'architecture sitôt que le Conseil municipal de la Ville de Genève et le Grand Conseil en auront décidé ainsi.

Annexes: 1. présentation Powerpoint «Musée d'ethnographie PR-513»
2. document concernant le boulevard Carl-Vogt

CARTS 25.01.07

Musée d'ethnographie

PR – 513

1er novembre 2006

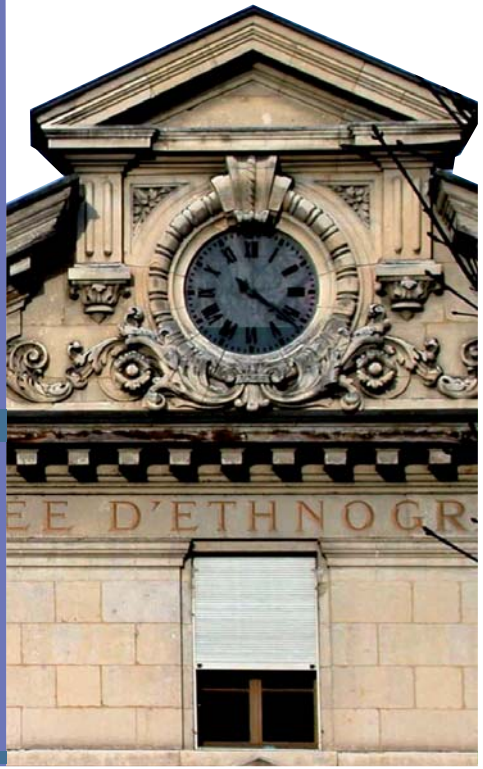

Proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006
en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet
d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie .

Analyse des sites

1 SYMBOLIQUE DU LIEU	REPRESENTATIVITE CULTURELLE ET SOCIALE, LISIBILITE
2 DIMENSION PARCELLAIRE	ADEQUATION DU PROGRAMME AU LIEU, AMENAGEMENTS EXTERIEURS
3 ACCESSIBILITE	TRANSPORTS PUBLICS, ACCES ROUTIERS, STATIONNEMENT
4 ATTRACTIVITE	SYNERGIE AVEC D'AUTRES EQUIPEMENTS OU ORGANISATIONS
5 CARACTERISTIQUE FONCIERE	DIFFICULTE D'AQUISITION, DECLASSEMENT, ARBORISATION, DEMOLITION, DELAIS, COÛT.

Sites testés

N°1	TERRAIN EX-SIP PLAINPALAIS
N°2	POINTE DE LA JONCTION
N°3	ESPLANADE DES VERNETS
N°4	PARCELLE LANCOUX (CAROUGE)
N°5	EX SITE SIG (ARTAMIS)
N°6	LA GARANCE (CHÊNE- BOUGERIES)
N°7	ROUTE DE MALAGNOU 158 (INST. DE ZOOLOGIE)
N°8	PLACE DES NATIONS (CAMPAGNE RIGOT)
N°9	PLACE DES NATIONS (TERRAIN NORD-OUEST)
N°10	CHEMIN DE L'IMPERATRICE
N°11	BOULEVARD CARL-VOGT
N°12	GARE DES EAUX-VIVES
N°13	TENNIS CHEMIN RIGOT
N°14	CHEMIN DES COUDRIERS

GROUPE OPERATIONNEL: ETAT DE GENEVE / VILLE DE GENEVE / ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) 2003/2004

Localisation
1 ex SIP Plainpalais
2 Pointe de la Jonction
3 Esplanade des Vernets
4 parcelle Lancoux
5 ex SIG (Artamis)
6 La Garance
7 route de Malagnou 158
8 Place des Nations S-E
9 Place des Nations N-O
10 ch. de l'Impératrice
11 bvd. Carl-Vogt
12 gare des Eaux-Vives
13 tennis ch. Rigot
14 ch. Des Coudriers
GROUPE OPERATIONNEL: ETAT DE GENEVE / VILLE DE GENEVE / ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) 2003/2004

Carl-vogt

Musée d'ethnographie - bâtiment existant

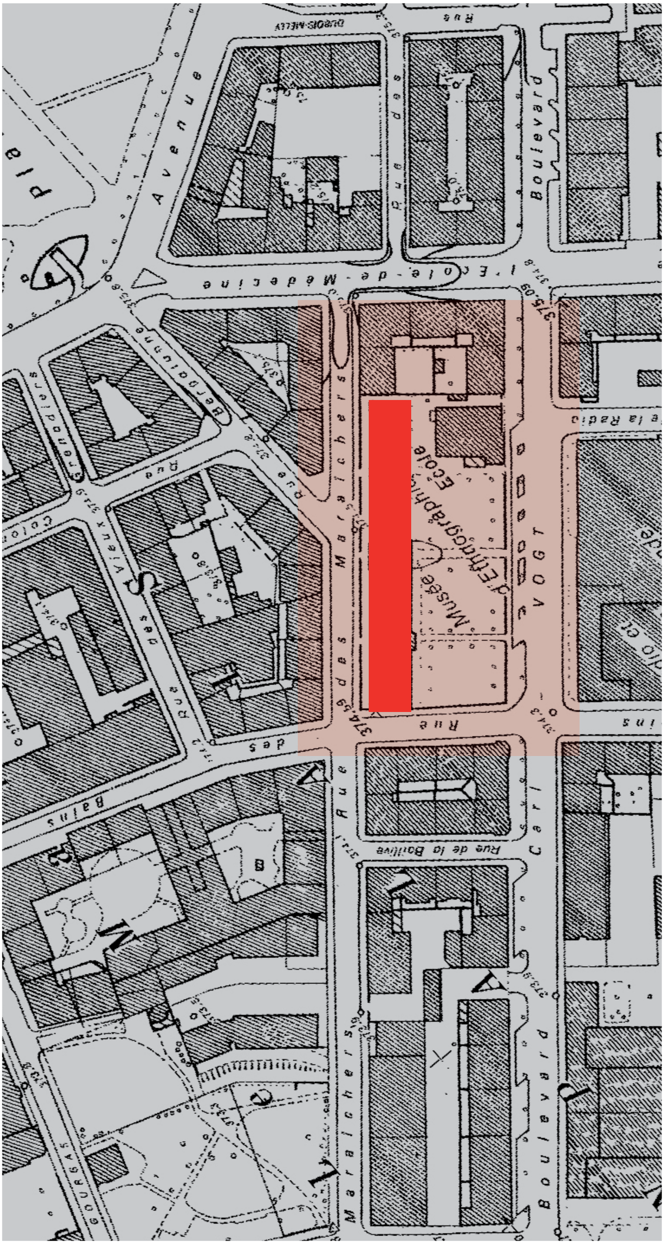

Carl-vogt

Musée d'ethnographie - bâtiment existant

pavillon

aile nord-ouest

corps central

Carl-vogt

agrandissement du Musée d’ethnographie

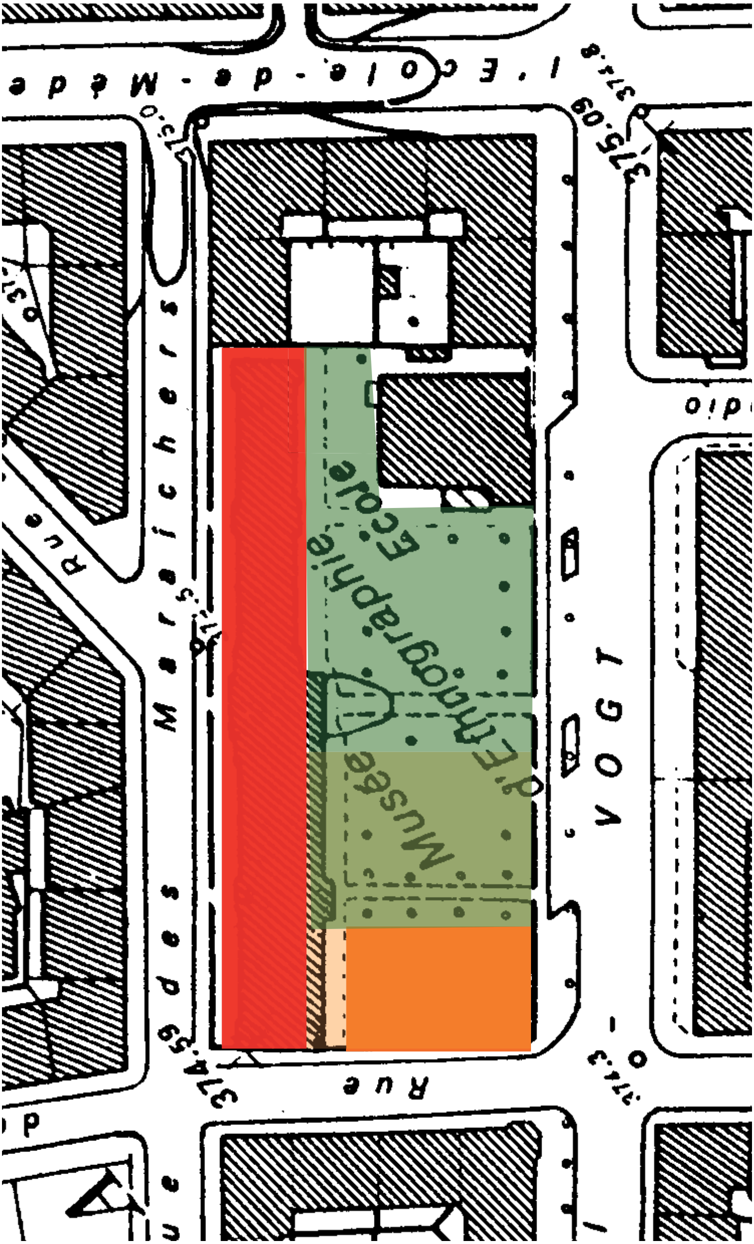

Carl-vogt

agrandissement du Musée d'ethnographie

Un agrandissement du bâtiment actuel permettrait aujourd'hui au Musée d'ethnographie

- de mettre en valeur le patrimoine culturel réuni par les collectionneurs genevois
- d'animer le dialogue entre les cultures et les communautés
- de stimuler la réflexion sur les enjeux sociaux et culturels de notre quotidien et construire un avenir collectif

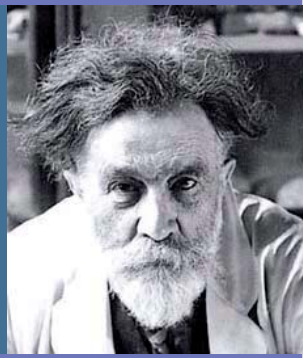

renouant ainsi avec sa vocation prospective et internationale souhaitée par Eugène Pittard.

Espaces publics
Salles d'exposition
Salles de spectacle, de conférence et de séminaire
Salles d'animation et de répétition
Médiathèque et bibliothèque
Hall, boutique et café
5300m2

Espaces privatifs
Bureaux et salles de réunion
Locaux d'inventaire et de traitement des collections
Locaux techniques et ateliers
Locaux de stockage
Chambres d'hôte
2860m2

Concours

entre 15 et 18 mois selon le type de procédure

concours de projet d'architecture
à un degré en procédure sélective

Coût total

800'000

Le boulevard Carl-Vogt, de l'avenue de Sainte-Clotilde à la rue des Bains

Boulevard Carl-Vogt 75 à 101

Boulevard Carl-Vogt

MS-e 12

Genève, section Plainpalais. 2e zone

FAO du 6.11.1985

Le tracé du boulevard Carl-Vogt remonte à la construction des casernes, édifiées sur les bords de l'Arve en 1876. Il devient l'une des artères de l'Exposition nationale de 1896. Dès cette époque, ce boulevard de plus d'un kilomètre de long, reliant la pointe de la Jonction à l'extrémité sud de la plaine de Plainpalais, connaît un rapide développement immobilier. En quelques années seulement, le front d'immeubles exposé au sud est pratiquement achevé; il sera longtemps considéré comme la limite urbaine méridionale de Genève. Les terrains vis-à-vis, entre le boulevard et l'Arve, sont également pris en compte dans les projets d'urbanisme, dressés par la Mairie de Plainpalais, dès 1897. Amorcée quelques années plus tard (cf. MS-e14), la construction de ces terrains est interrompue par la première guerre mondiale. A mi-chemin entre la Jonction et la Plaine, l'ancienne école du Mail et son préau (actuel musée d'Ethnographie) rompent la continuité du front bâti. Sa construction (dès 1895) précède de peu celle des immeubles avoisinants.

La partie nord-ouest du boulevard, qui va de la Jonction au musée, est caractérisée par des constructions linéaires, très homogènes, conçues par quelques architectes œuvrant par groupes d'immeubles. D'aspect répétitif, ces bâtiments forment des rangées interrompues par des rues perpendiculaires. Le rythme des balcons, la diversité des encadrements de fenêtres, la menuiserie des portes d'entrée, les ferronneries offrant notamment des variations sur le thème de la feuille de marronnier, témoignent du soin apporté au décor.

La partie sud-est, allant du musée à la plaine de Plainpalais, est composée d'immeubles appartenant à des îlots rectangulaires ou triangulaires. Plus hétéroclites, ils dénotent l'intervention de divers architectes. Le décor des façades comporte un grand nombre d'éléments classicisants; les angles des îlots sont souvent ponctués de tourelles ou de dômes.

Protection Loi Blondel.

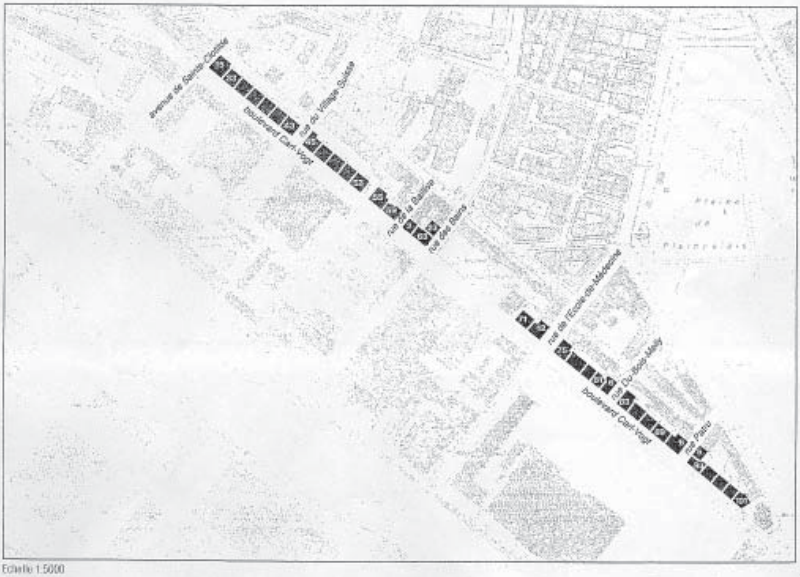

Echelle 1:5000

Août 91

Premier débat

M. David Metzger (S). Le Parti socialiste est satisfait de voir le projet de nouveau Musée d'ethnographie de Genève ressurgir de l'oubli dans lequel il était tombé depuis plusieurs mois. Enfin, le projet concret arrive devant notre Conseil et le processus de réalisation va pouvoir démarrer. Certains pourront toujours tergiverser sur le lieu, sur le fait de conserver ou non le bâtiment, mais à un moment ou à un autre il faut choisir, et la solution qui a été retenue fait preuve de pragmatisme. C'est le site actuel du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) qui a été retenu et cela pour une raison simple, c'est qu'il réunit tous les critères nécessaires pour l'extension du musée. En effet, il y a la symbolique du lieu, la dimension parcellaire parfaite pour l'extension, l'accessibilité par les transports publics, l'attractivité du lieu – des synergies étant possibles avec le quartier des Bains – et enfin les caractéristiques foncières.

L'autre solution, c'est-à-dire les velléités de démolition du bâtiment actuel, entraînerait à coup sûr un référendum. La solution adoptée est donc la plus simple: nous gardons le bâtiment actuel, nous le rénovons, nous choisissons le site actuel, et une extension, dont la forme doit encore être définie, sera réalisée à cet endroit.

Le Parti socialiste salue le fait que le financement de ce projet soit assuré par plusieurs collectivités publiques, soit la Ville, le Canton et les communes. En effet, il s'agit d'un bel exemple d'une politique culturelle concertée entre les différents partenaires publics qui bénéficieront de ce musée. Le Parti socialiste a toujours appelé à ce genre de partenariat entre les collectivités publiques, notamment en ce qui concerne la Bibliothèque publique universitaire, et nous demandons qu'à l'avenir ce genre de démarche se généralise pour les projets d'envergure cantonale et régionale.

Aujourd'hui, quel est le texte qui nous est soumis? Il s'agit d'une résolution, et non pas d'un projet d'arrêté qui ouvrirait un crédit pour une étude ou pour la réalisation du concours. La résolution est une déclaration d'intention et, dans cette déclaration, non seulement nous retiendrons le site choisi, soit boulevard Carl-Vogt-rue des Bains, mais nous dirons aussi que le bâtiment actuel sera maintenu et rénové.

Cette résolution a d'autres effets concrets que l'on pourrait oublier: elle donne l'autorisation au Conseil administratif d'utiliser le legs Lancoux pour organiser le concours d'architecture et pour lancer l'étude en vue de la réalisation du projet. Ainsi, cela permettra au Conseil administratif de gagner du temps et de revenir seulement pour la demande de crédit de construction du musée. Le Parti socialiste demande d'ores et déjà au Conseil administratif de tenir notre Conseil informé du processus du concours, de son résultat, ainsi que de l'étude qui sera entreprise.

En passant, je tiens à remercier M. Jacques Hainard, le directeur actuel du Musée d'ethnographie de Genève, qui a insufflé un nouvel élan à ce projet, notamment en intégrant le quartier des Bains et en suscitant toute une dynamique dans le quartier pour permettre à ce projet de voir enfin le jour.

Il ne faut pas oublier, comme je l'ai dit, que ce projet se fera entre plusieurs collectivités publiques et c'est pourquoi cette même résolution a été déposée devant le Grand Conseil. Nous comptons d'ores et déjà que le Grand Conseil vote cette résolution dans les meilleurs délais, pour que le projet se concrétise dès que possible.

En conclusion, le Parti socialiste se réjouit de la rénovation et de l'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève, projet culturel qu'il a toujours soutenu. Nous vous invitons toutes et tous à délivrer un message fort en votant cette résolution à l'unanimité.

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggini, président.)

M. Marc Dalphin (Ve). Après le refus du projet de nouveau Musée d'ethnographie le 2 décembre 2001, le MEG souffrait d'un déficit d'image sur le plan local, alors qu'il est reconnu sur le plan international au travers de ses publications. Le Musée d'ethnographie, c'est plus de cent ans d'histoire, et il ne s'agit pas de n'importe quelle histoire: c'est en particulier celle d'un regard anthropologique porté sur les sociétés humaines. Le MEG doit pouvoir enfin être rénové et agrandi, pour mieux faire connaître au monde entier ses collections et l'histoire locale et internationale. Genève peut s'offrir un musée agrandi, un musée simple, efficace et esthétique. Comme le dit si bien M. Hainard, son directeur, le musée a besoin d'amour et de reconnaissance. Mesdames et Messieurs, notre groupe vous invite à dire oui à ce projet.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Avec la nomination de M. Jacques Hainard à la direction du Musée d'ethnographie, le Conseil administratif a trouvé la perle rare, capable d'apaiser les tensions qui régnaient au sein du personnel du musée; capable de faire comprendre aux Genevois qu'ils possèdent des richesses dans des lieux qui peuvent être développés plutôt que détruits ou abandonnés; capable de mettre en valeur la situation stratégique du musée actuel en faisant rebaptiser l'arrêt des Transports publics genevois dénommé «Ecole-de-Médecine» du nom de «Musée d'ethnographie»; capable de nous montrer qu'en face de la Tour de la télévision et dans un quartier où se développe l'art contemporain, un musée des arts premiers a tout son sens et qu'il joue les correspondances avec l'ensemble de

ces bâtiments culturels; capable enfin de préparer l'avenir en travaillant aussi à la recherche du futur directeur ou de la future directrice qui lui succédera.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien dit trois fois oui à cette résolution. Nous avons été enthousiasmés par la présentation qui nous a été faite par le directeur du musée et les personnes auditionnées. Cet enthousiasme, si j'en crois les autres commissaires, a été très communicatif.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, certes, un musée tout beau, tout neuf et sur mesure aurait été une très bonne solution. Mais, les choses étant ce qu'elles sont et comme dit le proverbe, il vaut mieux tenir que courir. Nous allons donc accepter la rénovation et l'agrandissement du musée actuel, dont l'emplacement est incontestablement parfait, étant donné sa proximité avec le quartier des Bains devenu maintenant un lieu culturel très en vue. D'autre part, les magnifiques collections que renferme le musée ou qui se trouvent dans ses réserves méritent d'être mises en valeur et montrées à un public toujours plus nombreux. Nous accepterons donc cette résolution.

M^me^ Ariane Arlotti (AdG/SI). Notre groupe A gauche toute! acceptera également cette résolution. Nous sommes extrêmement satisfaits que M. Hainard, l'actuel directeur, ait su s'impliquer dans le quartier des Bains et dans les filières de l'art contemporain, afin de revaloriser les collections ethnographiques genevoises et de stimuler les projets abandonnés de rénover et d'agrandir le Musée d'ethnographie. Nous en sommes extrêmement heureux.

Cela dit, je souhaiterais poser une question au magistrat, question qui a été soulevée pour le présent projet du Musée d'ethnographie comme pour les Musées d'art et d'histoire (MAH), mais qui a, en revanche, été écartée pour le Mamco… Cette question concerne tous les musées de Genève qui possèdent des collections et qui doivent les entreposer. Monsieur Mugny, vous avez évoqué, lors de votre audition en commission, la solution envisagée à un moment donné consistant en un immense entrepôt au pied du Jura, qui a été abandonnée depuis. Vous avez aussi évoqué le site d'Artamis où l'idée serait de construire des étages en sous-sol pour entreposer une partie des collections du MEG, ainsi que celles des MAH. Pourriez-vous nous faire un bref état des lieux concernant ces problèmes d'entreposage pour les musées genevois, sachant que le Mamco, par exemple, n'a pas de solution d'entrepôts satisfaisante?

M. Jean-Marc Froidevaux (L). A ces enthousiasmes s'ajoute l'enthousiasme des libéraux! Et à l'impatience de ce Conseil municipal s'ajoute notre impatience, qui va davantage vers l'ethnographie que vers le musée, ce dernier

n'étant qu'un moyen. Car, à la faveur des travaux sur ce projet, nous avons compris l'ethnographie. Nous avons compris l'importance qu'elle représente par rapport à la controverse naturelle chez l'homme entre l'art et la nécessité, si chère au directeur, M. Hainard, nécessité de la connaissance de notre histoire et de notre rapport à l'autre, qui n'a cessé d'évoluer sans jamais se fixer de manière définitive et qui, au final, aboutit à une meilleure connaissance de nous-mêmes. C'est cette meilleure connaissance de nous-mêmes qui nous fait chérir le Musée d'ethnographie, de manière certes moins ethnographique qu'ethnocentrique, dans la mesure où nous avons également besoin, à certains moments, de l'ensemble des connaissances de cet «ethnos» grec qui constitue un fondement essentiel de notre politique. Alors, à l'approbation de chacun devant ce projet s'ajoute, si besoin était, celle des libéraux!

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, malgré la période électorale, je serai très bref pour vous dire que nous nous associons nous aussi, radicaux, à l'enthousiasme suscité par cette proposition, qui s'est traduit par une étude diligente en commission. Toutes et tous, nous avons réalisé que la politique était d'abord l'art du possible. Et l'art du possible dans le domaine de l'ethnographie, c'est la réalisation, à l'endroit le plus modeste et le plus praticable, de l'extension du musée actuel. Raison pour laquelle nous nous associons aux voix nombreuses, espérons-nous, de celles et ceux qui, dans cette enceinte, approuveront cette résolution.

Nous savons bien qu'il ne s'agit là que d'une résolution et que les étapes ultérieures seront encore nombreuses, à commencer par le vote d'un crédit d'étude, puis d'un crédit de réalisation. Nous aurons encore l'occasion de débattre de la pertinence de ces investissements et du calendrier, de la nécessité de les engager ou non dans la prochaine législature. Mais je tenais à rappeler ici que, pour les radicaux, comme nous l'avons dit pour le précédent projet en 2001, la réalisation d'un musée d'ethnographie pouvant accueillir les collections dont nous disposons est une priorité.

M. Guy Jousson (T). S'associant à ce bel élan unanime en faveur du Musée d'ethnographie, le Parti du travail soutiendra également cette résolution, pour des raisons peut-être un peu différentes. D'abord, nous étions fermement convaincus, à l'origine, que le précédent projet avait tout son sens, et à l'époque le Parti du travail l'avait soutenu. Ensuite, nous pensons que l'ethnographie vient à la rencontre de la population, y compris de ses membres les plus défavorisés, et que, sur un plan pédagogique, cela est vraiment nécessaire. Enfin, nous sommes convaincus que, pour que l'homme habite le présent et le futur, il doit comprendre d'où

il vient, au sens large, et donc aller à la rencontre des autres peuples. Pour toutes ces raisons, le Parti du travail soutiendra cette résolution.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Apparemment, l'unanimité qui s'est fait jour en commission devrait se retrouver dans ce plénum. Je dois dire que, si c'est le cas, ce sera vraiment le geste que nous attendions. En effet, à Genève, il est aujourd'hui très difficile de mener à terme un projet d'une certaine ambition et d'un certain coût. Sans avoir, au départ, toutes les forces avec soi, on a bien peu de chances d'y arriver. Je rappelle que le précédent projet de Musée d'ethnographie avait suscité la division déjà ici, dans ce Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, avec cette résolution, nous ne sommes évidemment pas au bout du projet, comme l'ont relevé certains d'entre vous. Nous allons prélever sur le legs Lancoux de quoi financer les premières étapes, en vous tenant évidemment au courant. Reste que le vote de cette résolution sera un geste fort également à l'égard du Grand Conseil, dont nous espérons qu'il se prononcera rapidement, mais cela ne dépend pas de nous… Je vois mal que nous partions tout seuls dans ce projet et il nous faudra donc attendre ce signe du Grand Conseil, après le premier signal que vous donnerez ce soir.

Je ne vais pas refaire l'histoire du musée, dont on a assez parlé, mais je voudrais répondre à M[me] Arlotti sur la question des dépôts. Il n'est jamais très excitant pour un Conseil municipal de dépenser de l'argent pour un dépôt, ni très enthousiasmant pour un magistrat de proposer ce genre d'investissement. Laisser un dépôt derrière soi, ce n'est pas laisser une trace impérissable! Mais ce débat doit avoir lieu, parce qu'il est absurde que des millions d'objets soient entreposés un peu partout et souvent dans des conditions peu dignes du respect dû à notre patrimoine.

Pour ce dépôt, j'avais effectivement imaginé, avec d'autres, un projet au pied du Jura, auquel d'autres cantons se seraient ralliés. Cela ne se fera probablement pas. En revanche, une opportunité extraordinaire s'est présentée sur le site d'Artamis, dont j'ai en effet parlé en commission. Si la décontamination se passe comme prévu et s'il n'y a pas de surprise, nous pouvons imaginer construire un dépôt de 10 000 m^2 en sous-sol, ce qui permettrait de stocker une part très importante de nos collections, dont celles du Musée d'ethnographie. Ce serait une bonne solution, d'autant qu'en sous-sol il y a peu de frais d'entretien, que la sécurité est mieux assurée, que la question de l'accès est assez simple à régler et qu'il n'y a pas besoin de sécuriser un trop grand périmètre.

Cela dit, il faudra attendre un peu, puisque la décontamination d'Artamis, et donc les travaux d'excavation, devrait commencer dans deux ou trois ans. Sachant que le projet de rénovation et d'extension du Musée d'ethnographie va

aussi prendre deux ou trois ans pour être sur les rails, nous pouvons espérer qu'il y aura adéquation entre les deux projets et que nous pourrons à terme déménager les collections à Artamis. En attendant, je dois quand même souligner que les pièces sont actuellement mieux traitées aux Ports francs qu'elles ne l'étaient dans les greniers du Musée d'ethnographie.

Deuxième débat

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité. *(Applaudissements.)*

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève d'un Musée d'ethnographie agrandi et rénové en approuvant le site du boulevard Carl-Vogt pour la construction d'une extension au bâtiment actuel qui sera conservé et réhabilité. La Ville de Genève est chargée de lancer un concours d'architecture sitôt que le Conseil municipal de la Ville de Genève et le Grand Conseil en auront décidé ainsi.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de ce vote en faveur du Musée d'ethnographie, qui participe au rayonnement international de Genève.

J'en profite pour saluer, à la tribune du public, une délégation de l'Association internationale des villes messagères de la paix. Je salue notamment les représentants de Brighton en Grande-Bretagne, de Cambridge aux Etats-Unis, de Krusevac en Serbie, de Suwon en Corée du Sud, de Lomé au Togo, de New Haven au Etats-Unis, de Plonsk en Pologne, de Slovenj Gradec en Slovénie, de Vancouver au Canada, de Volvograd en Russie, de Yokohama au Japon, et enfin de Genève. *(Applaudissements.)*

Je passe la parole à M. le maire qui œuvre depuis de nombreuses années au sein de cette association.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, chers amis maires des villes messagères de la paix, permettez-moi à mon tour de vous saluer dans cette enceinte du Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachez que, dès demain et pendant trois jours, le comité de cette organisation va siéger à Genève en vue de préparer son assemblée générale, qui aura lieu cet automne à Krusevac. Qu'est-ce que l'Association internationale des villes messagères de la paix? Quelques mots d'histoire: c'est en 1985 que le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), M. Pérez de Cuéllar, a présenté une résolution à l'assemblée générale, expliquant que non seulement les Etats siégeant à l'ONU devaient construire la paix, mais qu'il serait judicieux de s'appuyer aussi sur les villes, dont les élus sont beaucoup plus proches des populations.

Cette résolution a donc été acceptée et un certain nombre de villes ont reçu un diplôme attestant qu'elles faisaient partie des villes messagères de la paix de l'ONU. Genève a été parmi ces premières villes. Les conditions à remplir sont notamment de se prononcer contre les armes nucléaires et contre les mines antipersonnel, de se prononcer pour le respect des droits de l'homme, des différentes religions et de la pluralité ethnique. Genève, comme d'autres villes, répondent à ces conditions. Nous étions, dans les années 1987-1988, septante villes de par le monde et nous sommes maintenant une centaine.

Durant ces trois jours, le comité va aborder des problèmes importants qui se posent dans le monde, notamment celui des armes nucléaires. Plusieurs villes japonaises sont présentes, hormis Yokohama qui assure, avec Genève, la vice-présidence de l'association, la présidence étant assurée par M. Marder de la ville de New Haven. Les Japonais, avec les villes de Tokyo, Yokohama, Hiroshima et Nagasaki, jouent un rôle important dans cette question des armes nucléaires. On sait que, malgré le moratoire de l'ONU, il s'en fabrique encore beaucoup dans certains pays, et que d'autres ont remplacé leurs vieux missiles par des missiles plus performants et beaucoup plus dangereux.

C'est donc une réunion importante. J'ai organisé avec le Service des relations extérieures – que je remercie ici, car il a fait un excellent travail – plusieurs rencontres. Les participants rencontreront notamment M. Richard Feachem, secrétaire exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, M. Antonio Gutierrez, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M^me^ Louise Arbour, haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, dont le conseil tient en ce moment un réunion importante, et enfin M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge. Il y a quelques années, une même réunion à Genève avait permis au CICR de mieux s'implanter en nouant des relations directes avec certaines de ces villes messagères de la paix.

Voilà quelques éléments au sujet des travaux qui vont avoir lieu ces jours à Genève. Nous souhaitons plein succès aux délégués, en leur souhaitant encore une fois la bienvenue dans notre ville et en les assurant que Genève continuera d'œuvrer pour la paix. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je me joins à votre message de bienvenue en tant que président du Conseil municipal de la ville de Genève, Genève ville de paix, qui a vu la création de la Croix-Rouge, le règlement du conflit de l'Alabama, dans la salle du même nom à l'étage en dessous, la signature des Conventions de Genève… M. le maire a évoqué le Conseil des droits de l'homme, parmi toutes les organisations internationales que nous sommes fiers d'accueillir sur le territoire de notre ville. Mesdames et Messieurs, bienvenue à Genève, bon séjour et bonnes séances de travail!

Nous poursuivons maintenant nos travaux avec un objet qui, hasard de notre ordre du jour, concerne les droits humains…

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 797 000 francs, dont à déduire 1 900 000 francs de participation de la Confédération suisse, soit un montant de 1 897 000 francs, destiné à la rénovation de la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, ainsi qu'à la rénovation légère des deux loges d'entrée de la Perle du Lac, sises rue de Lausanne 128, sur la parcelle N° 244, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour y accueillir l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains à Genève (PR-520 A)[1].

Rapport de M. Roman Juon.

Cette proposition a été envoyée le 16 janvier 2007 à la commission des travaux. Cette dernière s'est réunie le mercredi 7 février 2007 sous la présidence de M[me] Béatrice Graf Lateo. La prise des notes a été assurée par M[me] Ursi Frey que le rapporteur remercie sincèrement.

[1] Proposition, 4064.

Séance du 7 février 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de MM. José Borella, Athanase Spitsas, architectes

M. Manuel Tornare ne souhaite pas revenir sur les péripéties de l'ancienne proposition, il présentera la nouvelle proposition uniquement. Le choix de l'affectation de la villa a fait l'objet de réflexions diverses. Entre autres il y avait une proposition de créer un musée. Par les temps qui courent, ce n'était pas envisageable. Diverses personnalités, dont M^me^ Micheline Calmy-Rey, présidente actuelle de la Confédération, ont proposé d'y installer l'antenne de l'Institut des hautes études internationales. Le conseiller administratif insiste pour que Genève ne rate pas cette occasion, car d'autres villes d'Europe, voire du monde, font des propositions d'accueil. La villa Moynier servira essentiellement à des cours pour de futurs diplomates. Le salon du rez-de-chaussée pourra être utilisé par le Conseil administratif pour des réceptions officielles. Une convention est en préparation. M. Tornare propose de mettre la villa à la disposition de la Confédération pour un franc symbolique. La proposition du Conseil administratif a été soutenue par les ambassadeurs de Suisse et la presse. Les travaux devraient commencer cette année, parce qu'ils sont prévus au budget fédéral de 2007. Le budget de 1,9 million de francs vient d'être approuvé le 16 janvier 2007. L'autorisation de construire est en force. La Confédération souhaite des vitrages plus performants sur le plan de l'isolation thermique, mais comprend qu'il y a des impératifs qui concernent la protection du patrimoine construit. M. Spitsas présente les caractéristiques historiques de la villa et ses aspects architecturaux. La commission des travaux a déjà eu l'occasion d'étudier avec précision la précédente proposition que le Conseil administratif avait retirée. La commission s'était rendue sur place et avait même tenu sa séance dans le salon du rez-de-chaussée.

A titre d'informations complémentaires, quelques travaux prévus: réglages des plafonds; réfection de certains planchers qui présentent des déformations importantes; la verrière sera restaurée et ses verres remplacés; toutes les portes devront être renouvelées; les sanitaires seront mis aux normes d'hygiène requises; leur nombre sera augmenté; il est prévu d'installer des portes antifeu.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait savoir comment les nouveaux locataires s'organiseront avec l'administration municipale pour utiliser les salons du rez-de-chaussée.

M. Tornare déclare que ce sera à l'administration de l'institut de régler ces problèmes. Il complète sa réponse en précisant que la villa servira principalement pour dispenser des cours.

Un commissaire demande comment il est prévu de procéder pour installer de nouveaux W.-C. et l'informatique.

M. Spitsas répond que des passages sont prévus à l'intérieur des boiseries, sans les détériorer. L'escalier ne subira aucune surcharge hors normes, l'ingénieur ayant prévu une structure de soutien.

Un commissaire demande comment est prévu le financement par la Confédération. Très rapidement après le vote du Conseil municipal et le délai révolu, un acompte sera versé. Le paiement du solde interviendra dans le courant de l'avancement des travaux.

Un commissaire demande comment les traitements de peinture seront exécutés.

M. Spitsas répond qu'il est prévu de revenir aux gestes d'origine.

Une commissaire s'étonne que le Canton ne participe pas dans cette rénovation.

M. Tornare lui répond que, bien que l'on ne sache pas exactement à qui appartient la villa, selon les approches faites par le Conseil administratif auprès du Canton celui-ci a répondu par la négative.

Une commissaire demande s'il a été envisagé de récupérer de l'énergie calorifique des nouvelles constructions de Sécheron.

Cela n'a pas été envisagé.

Est-ce que les deux loges situées à l'entrée du domaine seront utilisées?

Il est répondu que les deux seront utilisées, entre autres pour les cours.

Quand est prévue la mise en service des locaux?

Pour septembre 2008.

Est-ce qu'il ne serait pas possible de demander un loyer raisonnable?

M. Tornare explique que la Ville met souvent à disposition des locaux, gratuitement. C'est au Conseil municipal de donner une impulsion pour attirer les organisations internationales et de tout mettre en œuvre pour éviter de perdre de telles organisations. Genève a déjà la réputation d'être une ville chère.

Un commissaire demande des précisions à propos du propriétaire de la villa, il croyait qu'elle appartenait à la Société des Nations.

M[me] Charollais explique que la villa fait partie du patrimoine de la Ville de Genève. Le parc fait l'objet d'une servitude d'usage. Il est prévu que le pourtour de la villa soit accessible au public. Cette précision est inscrite au Registre foncier.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour l'entretien de la villa.

M. Tornare explique que l'entretien sera à la charge de la Ville de Genève, mais qu'il n'y aura pas de travaux pendant plusieurs années.

Un commissaire constate que rien n'est prévu pour les handicapés.

M. Spitsas répond qu'il y aura une plate-forme élévatrice à l'entrée, mais qu'il ne sera pas possible de prévoir des aménagements et installations pour l'accès aux étages.

Au sujet des deux loges d'entrée, M^me^ Charollais explique qu'elles seront utilisées par des professeurs invités et aussi par des bureaux de travail.

Un commissaire demande quels changements majeurs sont intervenus depuis l'ancien projet.

M^me^ Charollais explique que seules les vitres de certaines fenêtres ont été changées.

A propos de la FIPOI (Fondation immobilière pour les organisations internationales), M. Tornare indique que ce n'est pas un institut universitaire.

M^me^ Calmy-Rey a exprimé le souhait que la villa soit mise à la disposition pour la formation complémentaire des diplomates.

Un commissaire demande pourquoi il n'a pas été prévu un système de chauffage géothermique.

Il lui est répondu que cela est impossible à cause de la nappe phréatique.

Discussion et vote

Le Parti libéral est ravi par cette proposition et la votera.

Le Parti radical votera la proposition, estimant qu'elle est bonne et qu'elle sera ainsi une preuve que la Ville de Genève soutient les organisations internationales.

L'Union démocratique du centre votera la proposition.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera la proposition; son affectation est excellente.

Les Verts voteront la proposition, car l'institut dans sa forme actuelle existe et qu'il faut le soutenir.

Le Parti socialiste soutiendra cette proposition pour donner un signal fort aux organisations internationales.

Le Parti du travail, malgré quelques remarques au sujet des servitudes, votera quand même la proposition.

La présidente met aux voix la proposition PR-520. Elle est acceptée à l'unanimité des 15 commissaires présents. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexe: réponses de M[me] Charollais

Madame, Monsieur,

Comme convenu, voici la réponse aux questions concernant PR 520.

Concernant l'article sur la servitude d'usage public et le droit de superficie, voici les explications: le droit de superficie au profit de la Ville de Genève s'étend à un périmètre un peu plus large que les seules constructions. Il s'agit de dispositions permettant, le cas échéant, à la Ville de Genève de pouvoir disposer d'un périmètre restreint autour de la villa, assimilable au domaine privé Ville de Genève, le reste du parc étant comparable au domaine public. En l'occurrence et dans le cas qui nous occupe, cette disposition d'ordre plutôt technique n'a pas d'incidence sur le projet, puisque la mise à disposition des locaux pour l'institut se borne au périmètre exclusif des bâtiments, sans aucune autre surface extérieure. Par précaution, nous incluerons tout de même un article de la convention précisant que tout l'extérieur doit demeurer accessible au public en tout temps.

Concernant le chauffage et l'usage de la géothermie: dans le cas de la villa Moynier, cette option est diffcilement envisageable, compte tenu de l'échelle du bâtiment. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à la réponse du CA du 26 juin 2006 à la QE 201, qui fournit toutes les explications utiles sur les conditions de mise en oeuvre de la géothermie.

Avec mes meilleurs messages

Isabelle Charollais
Département de l'aménagement
des constructions et de la voirie
Codirectrice

Premier débat

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Mesdames et Messieurs, vous avez pu constater qu'il y a eu, en commission des travaux, une belle unanimité en faveur de cette proposition du magistrat concernant la réaffectation de la villa Moynier. Néanmoins, j'aimerais rappeler qu'en son temps le même magistrat prétendait qu'on ne pouvait rien faire d'autre à la villa Moynier que d'y loger ses services… *(Protestations.)* Pour nous, au contraire, il était important que lesdits services, en l'occurrence les services sociaux, s'installent dans la cité et non dans un parc, et que la villa Moynier soit destinée à une activité à la hauteur de l'endroit où elle se trouve.

A l'époque, cet objet avait suscité bien des débats et bien des polémiques, et je ne vais pas y revenir. Je me contenterai de relever que le fait de taper sur la table a permis à tout le monde de réaliser que notre patrimoine méritait mieux et de trouver une affectation différente. Aujourd'hui, nous nous félicitons de la stratégie qu'a adoptée le magistrat pour la villa Moynier. Nous nous félicitons qu'à force de volonté on puisse, finalement, trouver un accord ainsi que, parfois, des financements privés. Ici, pour la villa Moynier, le gouvernement fédéral financera une grosse partie des travaux. Je dois donc avouer que nous sommes, au sein du Parti libéral, particulièrement satisfaits et que nous voterons avec plaisir ce projet de rénovation, dont nous avions contesté la précédente version de manière assez virulente.

M. Pascal Rubeli (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre est particulièrement heureux que cette villa Moynier, après avoir fait couler tant d'encre, ait trouvé aujourd'hui une affectation qui nous convient, en accueillant l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains à Genève, thème essentiel et fondamental. L'une des questions que nous nous posions concernant cette rénovation portait sur l'investissement à consentir. Grâce aux négociations que le magistrat a menées avec la Confédération et notamment avec son actuelle présidente, le financement sera paritaire: 50% pour la Confédération et 50% pour la Ville de Genève. C'est une belle réussite, c'est tout à fait ce que nous souhaitions pour une villa aussi bien située que celle-ci. Nous nous félicitons donc de cette réalisation, comme tous ici, puisque cette proposition a été votée à l'unanimité en commission, et nous accepterons donc avec plaisir ce crédit.

Le président. Merci, Monsieur Rubeli. J'imagine que les cinq autres intervenants inscrits vont également se féliciter de cette proposition…

M^me^ Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, la villa Moynier a effectivement occupé nombre de nos débats, car nous étions divisés sur son affectation. Ce soir, je pense que nous nous accorderons toutes et tous sur le fait que la proposition PR-520 est un bon projet. En effet, ce bâtiment pourrait abriter des cours pour futurs diplomates et le Conseil administratif conserverait un salon pour des réceptions officielles. La Confédération est intéressée par ce projet et l'a déjà voté dans le budget fédéral de 2007. Nous saluons cette participation fructueuse. Il est prévu que le public puisse avoir accès au pourtour de la villa, accès auquel notre groupe est très attaché. Les deux loges seraient en outre utilisées par les professeurs invités. La commission des travaux a donc pu voter à l'unanimité cette proposition. Notre groupe A gauche toute! - SolidaritéS et Indépendants salue à nouveau l'initiative du Conseil administratif et se rallie au vote de la commission, en vous invitant à en faire de même.

M^me^ Marguerite Contat Hickel (Ve). Bien entendu, les Verts se félicitent, eux aussi, de ce projet. C'est en fait un petit clin d'œil de l'histoire, puisque ce soir nous accueillons des maires et représentants des villes messagères de la paix et qu'il avait été question d'affecter cette villa au siège de l'Association mondiale des villes. Nous nous retrouvons donc en quelque sorte au point de départ…

En l'occurrence, faire ces travaux de rénovation répond à plusieurs critères et, tout d'abord, à une obligation légale et de sécurité. Ce magnifique bâtiment a besoin de travaux de rénovation et nous devons déjà, prosaïquement, entretenir notre patrimoine. Deuxièmement, il s'agit d'adapter le statut de cette villa à sa mission première. Il est bon de rappeler ici que la villa Moynier a été celle de l'un des fondateurs du Comité international de la Croix-Rouge, que ledit comité a siégé dans cette villa entre 1933 et 1946, que cette même villa a accueilli le Centre européen de la culture, puis l'Institut universitaire d'études européennes, avant la présente affectation. C'est dire qu'il y a finalement un retour à la mission première et internationale de cette villa.

Je rappellerai encore que le Centre universitaire de droit international humanitaire, qui va devenir l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains, est déjà installé actuellement dans ces locaux, et que ses responsables se réjouissent de pouvoir profiter des travaux qui seront effectués.

S'agissant des travaux, un point nous intéresse tout particulièrement, c'est le fait que la Confédération prendra en charge la moitié des frais de rénovation, soit 1,9 million de francs. On pourrait d'ailleurs se demander si la villa Moynier ne devrait pas être rebaptisée «Palais Calmy-Rey», sachant l'influence déterminante que notre conseillère fédérale a eu dans le choix de cette villa, grâce à ses bonnes relations avec le magistrat Manuel Tornare.

En commission, les Verts ont posé quelques questions, dont notamment celle du raccordement de la villa au système de pompage de l'entreprise Serono. On nous a répondu que ce n'était hélas pas possible. Je pense pourtant qu'à l'avenir il conviendra de valoriser le système Serono pour l'ensemble des organisations internationales situées le long de l'avenue de la Paix jusqu'au CICR et au-delà. S'agissant de la possibilité de raccordement, nous aurions souhaité avoir plus d'informations que celles, extrêmement succinctes, que nous avons reçues.

Une autre question que nous avons posée concernait l'absence totale du Canton dans ce dossier. Nous l'avons relevé en commission et nous le faisons ici: le Canton est aux abonnés absents, s'agissant notamment d'une prise en charge minimale des frais de rénovation. Nous comprenons bien que ce bâtiment est propriété de la Ville de Genève et que celle-ci a une obligation d'entretien, mais nous aurions quand même souhaité que le Canton soit plus présent dans ce dossier, d'autant qu'il va financer en partie l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains.

J'en viens à la question du loyer, et c'est une recommandation que je ferai au magistrat dans le cadre des discussions qui ont lieu actuellement. On nous a dit qu'aucun loyer ne serait demandé, parce que la Ville estime qu'une organisation de ce type nous fait une faveur en s'installant à Genève. Je réponds, encore une fois, que cette organisation était déjà à Genève, qu'elle préexistait à la création de l'académie. A notre avis, il s'agit de définir des conditions de location décentes, et pas forcément de nous contenter indéfiniment d'un loyer de 1 franc symbolique.

Enfin, dernier point, nous serons très attentifs à ce que l'espace autour de la villa demeure effectivement public. L'un des deux représentants Verts à la commission des travaux avait soulevé cette question en faisant référence au Palais Wilson, autour duquel l'espace public s'est restreint comme peau de chagrin. Il serait évidemment malheureux qu'on arrive au même résultat s'agissant de la villa Moynier

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ajoutera sa voix au concert de louanges et de félicitations entendu ce soir. Une telle unanimité est assez rare, il faut la souligner. Evidemment, cette proposition est une très bonne proposition. Plusieurs intervenants l'ont dit: le parc reste accessible au public, cette affectation va permettre à Genève de confirmer son statut de ville internationale pour les droits humains et pour les questions humanitaires, le bâtiment sera superbement rénové – c'est ce que nous souhaitions aussi – et, pour une fois, la rénovation ne se fera pas totalement sur le compte de la Ville. Ici, Monsieur le président, je vous prierai de transmettre à M^me^ Contat Hickel que, si nous avons échappé au «Palais Tornare», ce n'est pas pour tomber dans le «Palais Calmy-Rey»! Gardons simplement le nom du constructeur de la villa!

Enfin, une dernière chose nous fait plaisir. Nous observons que, de temps en temps, il est bon que le Conseil municipal mette les pieds au mur, afin que des propositions très insatisfaisantes soient revues et fassent ensuite l'unanimité de notre Conseil. Cela nous encouragera à nous pencher sur d'autres propositions pour lesquelles nous pourrons obtenir les mêmes résultats. Ce soir, nous voterons évidemment dans l'enthousiasme le projet qui nous est soumis.

M. Roman Juon (S). Je reprendrai les dernières paroles qui ont été prononcées pour dire qu'au Parti socialiste nous nous félicitons de la décision de notre représentant au Conseil administratif, M. Manuel Tornare. Il a su écouter et a accepté de renoncer à un projet auquel il tenait. Il l'a fait et c'est très bien, mais en plus il a eu le courage de prendre son bâton de pèlerin et de trouver une solution qui satisfait tout le monde ce soir. Sans allonger, je dirai que nous nous associons à ce concert de louanges et que nous sommes très heureux que la villa Moynier ait trouvé une telle affectation.

Le président. Je donne la parole à M. Pattaroni. Ainsi, tous les partis de cet hémicycle se seront exprimés avant de voter à l'unanimité cette proposition, dans quelques instants…

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne va évidemment pas se prononcer dans un sens différent. Pour ma part, je voudrais souligner trois points. Premièrement, vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien avait, en son temps, proposé une motion pour que la villa Moynier reste affectée à des activités universitaires ou internationales. Cela nous fait donc fait plaisir de voir qu'en définitive ce sera le cas. Deuxièmement, je dirai notre satisfaction de voir que, dans notre enceinte, l'intelligence peut prendre le dessus. Nous tenons ici à saluer notamment l'intelligence de M. Tornare qui, partant d'un point de vue, s'est rendu compte qu'il y avait une meilleure solution et qui a changé d'avis. Cela nous fait plaisir et cela augure bien du futur Conseil administratif qui, nous le savons d'ores et déjà, sera composé de cinq personnes ayant ce niveau de conscience et de responsabilité par rapport au bien de Genève. Je salue également la majorité d'aujourd'hui qui, il y a quelques mois, n'avait pas voulu nous suivre… Il est toujours agréable de vérifier qu'on a eu raison un peu en avance…

Enfin, troisième point, j'ai fait tout à l'heure la critique de la rénovation des dépendances de la villa La Grange, en regrettant qu'un superbe immeuble abrite dorénavant des vestiaires. Ici, tant mieux, la villa Moynier sera ce qu'elle doit être et, grâce à notre Conseil, ce patrimoine va être magnifiquement traité. Voilà une bonne nouvelle!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, on va vous accuser d'électoralisme en faveur de Manuel Tornare! Faites attention, c'est très dangereux par les temps qui courent…

Mesdames et Messieurs, je vous avais dit, il y a quelques mois, qu'étant, comme beaucoup d'entre vous, amoureux de cette villa Moynier, mon seul souci était de la préserver. Je la connais bien, puisque la Délégation à la jeunesse occupe, jusqu'à la fin juin, quelques bureaux dans cette villa pour lui éviter notamment d'être squattée. Je sais que des stucs tombent sur nos collaborateurs et que les étages supérieurs en particulier sont dans un état crapoteux. Il faut donc la rénover de toute urgence et je suis très heureux – je vous remercie d'ailleurs de vos compliments – que nous ayons pu trouver une solution permettant, en outre, de couper la poire en deux, une partie de la rénovation étant payée par la Confédération, l'autre partie par la Ville de Genève.

Madame Contat Hickel, vous avez évoqué le Canton. J'ai essayé de demander une participation au Canton, mais vous savez qu'en ce moment c'est plutôt le Canton qui transfère des charges à la Ville et que ce n'est pas le bon moment pour lui demander de l'argent…

Je ne veux pas revenir sur les méchantes polémiques qui ont eu lieu concernant le «Palais Tornare». Je m'en tiens à ce que j'ai lu dans *Le Temps* et la *Tribune de Genève,* qui écrivaient récemment qu'on m'avait fait un faux procès, alors que je voulais faire des économies. Car, Mesdames et Messieurs, nous avons perdu 12 millions pour la location du 7, rue de l'Athénée. Je me réjouis d'ailleurs de pouvoir enfin déménager au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, à partir du 2 avril, et que nous ne devions plus payer à une hoirie le loyer exorbitant qui avait été négocié par mes deux prédécesseurs.

Concernant l'affectation qui a été trouvée, Madame Contat Hickel, je vous remercie de vos propos, vous qui travaillez au CICR et qui tenez sans doute encore plus que moi à la mémoire d'Henry Dunant. Gustave Moynier était en effet le banquier qui a, en quelque sorte, financé la création de la Croix-Rouge, et je suis heureux que l'affectation de cette maison aille dans le sens de ce qu'aurait voulu ce grand homme qu'était Gustave Moynier.

Par ailleurs, il s'agit ici de créer un pôle d'excellence. On a beaucoup parlé de M^me^ Calmy-Rey et je voudrais, ce soir, évoquer aussi un très grand journaliste que je respecte infiniment, même s'il n'est pas de mon bord politique, et qui préside ce pôle d'excellence. Je veux parler du journaliste suisse le plus connu à l'étranger, Roger de Weck. C'est également avec lui que nous avons négocié ce dossier, d'une manière très fructueuse, et j'aimerais lui rendre hommage. Il vit entre Genève, Lugano et Berlin, il est très occupé et cela n'a pas toujours été facile, mais nous avons trouvé avec lui un accord qui vous convient, Mesdames et Messieurs. Encore une fois, j'en suis très heureux.

Enfin, nous avons pu négocier un point qui me paraît important, c'est le fait que la grande salle de conférence du rez-de-chaussée sera à la disposition de la Ville de Genève quand elle le voudra. Je vous remercie d'accepter cette proposition avec un bel enthousiasme. Je dois dire que je suis très touché par les propos tenus ce soir, sur tous les bancs de cette assemblée.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 897 000 francs destiné à la rénovation de la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, ainsi qu'à la rénovation légère des deux loges d'entrée de la Perle du Lac, sises rue de Lausanne 128, sur la parcelle N° 244, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 897 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit d'étude PR-300 voté le 11 février 1998, soit un montant total de 1 947 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2009 à 2029.

Art. 4. – La parcelle N° 243, feuille 18, commune de Genève, section Petit-Saconnex, est propriété de l'ONU. Il n'y a donc pas lieu d'amortir le terrain.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes sur la parcelle concernée permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 103 000 francs destiné à l'aménagement routier du chemin des Coudriers, tronçon avenue Louis-Casaï-avenue Trembley (PR-523 A)[1].

Rapport de M. Roman Juon.

Cette proposition a été envoyée le 16 janvier 2007 à la commission des travaux. Cette dernière s'est réunie le 24 janvier 2007, sous la présidence de M[me] Béatrice Graf Lateo. Les notes de séance ont été prises par M[me] Ursi Frey, qu'elle en soit remerciée.

Séance du 24 janvier 2007

Audition de MM. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, Alexandre Morante, ingénieur au Service du génie civil, Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, Claude Morel, collaborateur au Service de la mobilité

M. Prina explique qu'il s'agit de reconstruire et de réaménager une partie du chemin des Coudriers, à la hauteur de Balexert, à la suite du plan localisé de quartier (PLQ) adopté en 2001, pour construire des villas et immeubles sur la commune de Vernier, parcelle Boccard. Le PLQ prévoyait une cession de 4 m aux pouvoirs publics pour aménagement.

Les travaux se situent sur les communes de Genève et de Vernier. L'axe est important, parce qu'il est utilisé par les élèves du cycle d'orientation des Coudriers. La longueur totale à aménager est de 360 m. La limite entre les deux communes se situe à l'axe de la route. Il est question de créer une piste cyclable, d'élargir le trottoir et de mettre en place un stationnement alterné. Un éclairage

[1] Proposition, 4121.

public est prévu du coté de la ville de Genève. Plus tard, il est prévu de prolonger la piste cyclable coté ville, ainsi que l'élargissement du trottoir et la plantation d'arbres. Le Service cantonal des forêts a exigé le maintien d'un cèdre, ce qui obligera de créer un «S» au niveau de la piste cyclable. Coté ville, le trottoir sera mixe piétons/cyclistes.

De nombreux services de distribution d'énergie et de canalisations se trouvent sous la chaussée. Un collecteur d'eau sera réalisé, en lien avec l'existant. Le coût des travaux concerne également la phase de réalisation, avec une clé de répartition selon la surface. 55% du montant des travaux est à la charge de la Ville de Genève et le reste à la commune de Vernier. Le chantier devrait durer douze mois. L'autorisation de construire a été délivrée et est en force depuis quelques mois. Une convention déterminera l'entretien du chemin.

Questions

Est-ce que le crédit concerne la partie Ville de Genève? Réponse: oui.

A une question concernant les honoraires d'études qui ont été réalisées par les services de la Ville de Genève, il est répondu que ces études sont comprises dans les honoraires.

Pourquoi les trottoirs ne seront-ils pas de même largeur? Est-ce que l'Etat accorde une participation financière?

Réponse: en raison des largeurs différentes, par mesure de sécurité, les tracés pour piétons et cyclistes seront indiqués par des lignes de couleurs différentes. L'Etat ne participe pas aux frais.

Est-ce que d'autres travaux seront nécessaires et le chemin est-il déjà aménagé du côté du Grand-Saconnex?

Réponse: des tractations sont en cours avec l'Etat pour aménager une piste cyclable et un cheminement piétonnier.

Est-ce que le chemin sera en sens unique? Réponse: oui.

Vote

La présidente met aux voix la proposition PR-523; elle est acceptée par 9 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 1 Ve, 1 T, 1 R, 1 UDC) et 2 abstentions (2 L). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexe: un plan de situation et du tracé concerné par la proposition.

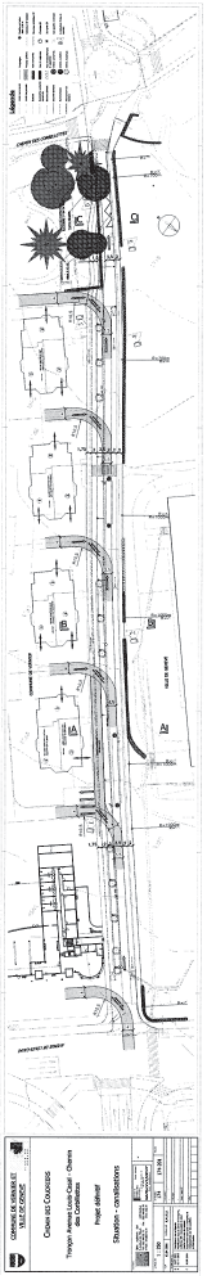

M^me^ Béatrice Graf Lateo, présidente de la commission des travaux (S). La commission des travaux, par neuf oui et deux abstentions, a accepté cette proposition de réfection du chemin des Coudriers, situé entre la commune de Vernier et la Ville de Genève. La commune de Vernier a déjà voté, en décembre 2006, la part du crédit qui lui revient. L'autorisation de construire est en force pour une année encore. C'est suite à la construction de logements et d'un hôtel sur l'ancienne parcelle Boccard qu'il a fallu refaire ce chemin. Actuellement, il y a du parking sauvage devant les immeubles, et le trottoir d'en face, à côté du cycle d'orientation des Coudriers, est beaucoup trop étroit. Les élèves de cet établissement, tout comme ceux venant du collège et école André-Chavanne sont en danger lorsqu'ils se déplacent sur ce chemin. L'Association des parents d'élèves du cycle d'orientation des Coudriers demande d'ailleurs depuis longtemps un aménagement.

Ce projet permettra donc de créer de véritables trottoirs et une piste cyclable de chaque côté de la chaussée, sur cet axe à sens unique pour les voitures. Il organisera aussi le parking, assez anarchique aujourd'hui. La Ville de Genève pilotera l'ensemble des travaux, mais chaque commune paiera directement sa quote-part à l'entreprise de génie civil mandatée, en fonction de la surface, soir 55% pour la Ville et 45% pour Vernier. Une convention sera établie entre la Ville et la commune de Vernier pour l'entretien de ce chemin.

M. Roman Juon, rapporteur (S). Je voudrais adresser un mea culpa aux membres du Parti démocrate-chrétien: lors du dernier caucus, je sais qu'ils ont eu des problèmes par rapport à leur représentant en commission, Didier Bonny, auquel j'ai attribué une abstention, alors qu'il avait voté oui à ce crédit. Il se trouve qu'il y a eu un bug informatique… En effet, M^me^ Ursi Frey, à qui j'avais demandé de faire diligence et de m'envoyer ses notes de séances rapidement, travaille sur Mac alors que nous avons des PC. Je me suis donc retrouvé avec des signes que je n'arrivais pas à lire et certaines phrases auxquelles je ne comprenais rien… Voilà qui explique les erreurs dans mon rapport. Ainsi, sous «Discussion et vote», je parle du plan lumière alors que c'était le sujet précédent, et je crédite M. Bonny d'une abstention alors qu'il a voté oui. *(Corrigé au Mémorial.)* Donc, je m'en excuse, tout particulièrement auprès du Parti démocrate-chrétien.

Premier débat

M^me^ Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe A gauche toute! salue cet aménagement, qui est urgent puisque, comme l'a dit la présidente de la commission, des élèves du cycle des Coudriers et du collège et école André-Chavanne empruntent ce tronçon pour se rendre de l'arrêt de bus jusqu'à leur école. Le trottoir étant

très étroit, les élèves sont obligés de se déplacer sur la chaussée, où les voitures circulent à trop grande vitesse actuellement. Nous accueillons donc favorablement la création d'un espace pour les cyclistes et un aménagement pour les piétons plus en adéquation avec les exigences de ce quartier.

M^me^ Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts soutiendront évidemment ce projet, pour les raisons qui ont déjà été évoquées, en relevant notamment le partenariat entre la Ville et la commune de Vernier, qui permettra un partage des frais d'aménagement de ce tronçon. La question du collecteur n'a pas été mentionnée, mais c'est aussi un élément important que nous soutenons, comme celle du cheminement des personnes à mobilité réduite. Voilà les compléments que je voulais apporter à ce qui a été dit jusqu'ici.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (2 abstentions libérales).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 103 000 francs pour les travaux d'aménagement routier du chemin des Coudriers, tronçon avenue Louis-Casaï-avenue Trembley.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 103 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toutes servitudes permettant la réalisation de ces aménagements.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 665 000 francs destiné à l'aménagement de locaux associatifs dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives (PR-529 A)[1].

Rapport de M. Didier Bonny.

La commission des travaux s'est réunie le 31 janvier 2007 pour traiter de cet objet, sous la présidence de M[me] Béatrice Graf Lateo. Le rapporteur remercie M[me] Ursi Frey pour les notes de séance.

Audition de M[me] Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, de M. Paolo Chiararia, adjoint de direction, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

Note du rapporteur: Les réponses aux questions des commissaires ont été directement intégrées dans le texte de présentation des personnes auditionnées.

M[me] Irminger commence par présenter la proposition en rappelant que la Ville de Genève dispose d'un espace de quelque 620 m^2 dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives. Jusqu'en août 2003 et depuis 1934, ils étaient occupés par l'entreprise de transports Pélichet SA dans le cadre d'un bail commercial, d'abord comme garde-meubles, puis comme dépôt d'archives. En raison de la charge thermique de ce dépôt, la Sécurité civile de la République et Canton de Genève a demandé l'évacuation des locaux. Le loyer se montait, à la fin du bail, à environ 15 000 francs par an.

Ces locaux, dans un état brut, avec des cloisons de séparations vétustes et sans aucun équipement sanitaire, ont été depuis lors mis à la disposition d'associations

[1] Proposition, 4269.

qui les utilisent en l'état, principalement comme dépôts (Ecoles du cœur, Opéra Studio, la Lyre) et sur la base de baux précaires. L'espace étant dépourvu de sortie de secours, il ne peut être utilisé par plus de 50 personnes simultanément.

Mme Irminger précise que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a toujours essayé d'exploiter les locaux des écoles au profit des associations qui œuvrent dans les domaines sportif, culturel et de loisirs, très souvent en faveur des enfants et des jeunes. C'est ainsi que, aujourd'hui, près de 150 associations bénéficient de locaux «en propre» et plus de 500 locations à la tranche horaire à des tarifs qui représentent une véritable politique de soutien à la vie associative.

Avec cette proposition, l'occasion est donnée d'élargir l'offre pour le quartier des Eaux-Vives en locaux associatifs, en l'orientant tout particulièrement sur les besoins de sociétés de musique, d'une part, et de groupes de jeunes en lien avec la musique, d'autre part. L'espace sera géré conjointement par la Délégation à la jeunesse et le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Sur les 620 m^2 à disposition, 340 seront aménagés sous forme de neuf locaux de grandeurs différentes (72 m^2, 61 m^2, 58 m^2, 3 x 17 m^2 et 3 x 30 m^2), 197 m^2 seront gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance et 143 m^2 par la Délégation à la jeunesse.

M. Deuel apprend à la commission que ce ne sont pas moins de 40 demandes de groupes de jeunes, en lien avec la musique (groupes de musique mais également de mixage ou encore de hip-hop), qui ont été déposées auprès de la Délégation à la jeunesse depuis le début de 2005. Il précise que l'on entend par «groupe» un minimum de quatre personnes. Il y a actuellement cinq à six groupes qui correspondent aux critères pour le quartier des Eaux-Vives. Les locaux seront, si possible, partagés entre plusieurs groupes aux caractéristiques culturelles semblables. Chaque local sera muni d'un matériel de base permettant des changements rapides entre deux groupes répétant dans le même lieu. En plus d'un loyer de base, une contreprestation en nature (concert gratuit, participation à un événement de la délégation) sera exigée et formalisée dans une convention annuelle renouvelable. Ces locaux seront réservés à des groupes amateurs et dont l'âge moyen des membres ne devra pas dépasser 25 ans.

M. Deuel ne peut que se réjouir de cette proposition, car ce type d'infrastructure manque en ville de Genève (2 locaux actuellement). Ces groupes seront accompagnés par un travailleur social hors murs de la Délégation à la jeunesse.

La question des nuisances sonores a été soigneusement étudiée (cloisons et revêtement de sol de type phonique ainsi qu'un faux plafond acoustique afin de permettre des activités musicales simultanées) et ne nécessite pas d'investissement spécial étant donné que les locaux se trouvent en dessous de la salle de gymnastique de l'école, sans autres voisins. En outre, la Délégation à la jeunesse

a toujours fait de la prévention auprès des jeunes qui jouent dans un groupe pour qu'ils se protègent les oreilles.

Mme Irminger ajoute que, en plus de l'aménagement des neuf locaux, un bloc sanitaire à destination des utilisateurs sera réalisé et, afin de répondre aux prescriptions légales relatives à une utilisation simultanée par 100 personnes, une sortie de secours a été prévue, de même qu'un local destiné à la conciergerie de l'école des Eaux-Vives.

Le remplacement des conduites de chauffage passant dans ce local sera également réalisé pendant les travaux de transformation. Mme Irminger précise encore que, pour des raisons de coût, un ascenseur n'est pas compris dans les travaux. Toutefois, des rampes amovibles sont prévues pour transporter le matériel et faciliter les déplacements des personnes handicapées.

Enfin, l'accès au sous-sol se fera indépendamment de l'école par la rue des Vollandes.

Discussion et vote

L'ensemble des commissaires se montre satisfait des explications et se félicite de la collaboration entre le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse sur ce dossier. Un commissaire radical trouve toutefois cette proposition un peu chère et un autre regrette qu'il manque le 1% attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève dans le projet d'arrêté. Malgré ces deux bémols, la commission des travaux, à l'unanimité des 14 membres présents, vous recommande, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de voter le projet d'arrêté ci-dessous. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 665 000 francs destiné à l'aménagement de locaux associatifs dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 665 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, Mmes Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, Mme Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Froidevaux, Mmes Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Guy Dossan et Mme Annina Pfund, renvoyée en commission le 30 septembre 2006, intitulée: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises» (M-601 A)[1].

Rapport de M. Sylvain Clavel.

Lors de sa séance du 30 septembre 2006, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-601 à la commission des arts et de la culture. Cette dernière s'est réunie les 9 novembre, 7 et 14 décembre 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet, pour étudier cet objet.

[1] Développée, 1461.

Que Mmes Laurence Schmidlin et Lucie Marchon, qui ont assuré la prise de notes de ces séances, soient remerciées pour leur précieuse collaboration.

Rappel de la motion

Considérant que:

– la formation musicale d'enfants et de jeunes est une activité très importante pour une ville comme Genève, marquée par de nombreux grands noms dans l'histoire de la musique;
– trois institutions officielles, reconnues et financées pour leur enseignement par l'Etat, assurent cet enseignement musical complémentaire à l'initiation donnée dans le cadre scolaire;
– ces activités musicales extrascolaires se déroulent essentiellement dans des locaux scolaires, notamment situés sur le territoire de la Ville, et qu'elles font l'objet d'un subventionnement municipal qui a fondu en quelques années (diminution de 50% en 2005);
– les subventions municipales allouées à ces institutions ne sont pas garanties à l'horizon 2007;
– en parallèle, ces institutions utilisatrices de locaux municipaux doivent payer annuellement à la Ville plusieurs dizaines de milliers de francs pour l'usage de locaux qui ne seraient pas dévolus à d'autres activités;
– les autres communes genevoises ne facturent nullement la location d'espaces mis à la disposition des institutions concernées (Conservatoire de musique de Genève et Conservatoire populaire de musique),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer sous forme de subvention en nature dans son projet de budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève.

Séance du 9 novembre 2006

Audition des motionnaires

M. Maudet explique que cette motion provient d'un souci d'équité entre la musique et le sport dans la mise à disposition de locaux. En effet, une gratuité quasi générale est accordée à ce dernier. De même, les communes offrent la gratuité des locaux à leurs écoles de musique. Toujours par souci d'équité, il conviendrait donc que la Ville de Genève comme les communes mettent à disposition des espaces dévolus à la musique. M. Maudet attire l'attention des commissaires sur la pertinence du quatrième considérant de la motion, puisque la

suppression des 120 000 francs de subvention a été frôlée pour 2007. Il rappelle que, si l'Etat finance les écoles de musique, c'est la Ville qui a pour charge de fournir des locaux.

M. Schaller comprend la pertinence de la comparaison entre la Ville et les communes, mais doute de celle entre le sport et la culture. Il a l'impression que l'enseignement de la musique fait partie des compétences du Canton, tandis que le sport fait partie des compétences absolues des communes.

M. Maudet répond que, si la matière «sport» est l'apanage des communes, son enseignement est partagé. En Ville, ajoute-t-il, les écoles primaires sont bâties par les communes, mais exploitées par l'Etat. L'application stricte de cette logique ferait que l'Etat devrait louer à la Ville les locaux de la Ville. C'est là qu'interviendrait la gratuité.

Mme Kraft-Babel fait part à la commission d'un article paru dans la *Tribune de Genève*, écrit par M. André Klopmann, président du Conservatoire de musique. Il y est écrit que le conseiller d'Etat Charles Beer a garanti par écrit au Conseil administratif que la gratuité des locaux ne représentait pas un transfert de charges Canton/Ville: «La somme correspondant aux loyers sera directement affectée à l'amélioration de l'offre de l'enseignement musical de base, notamment résorbant les listes d'attente que les habitants et habitantes déplorent à juste raison.»

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, et de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département

M. Mugny précise que la question des écoles de musique concerne plus le département de M. Tornare. Il explique qu'il essaie de récupérer de l'argent depuis son entrée au Conseil administratif et que les écoles de musique font partie de ce qu'il veut assainir. Il répète que la charge de la Ville au niveau de la culture est énorme comparée à celle de l'Etat et des communes, et il croit vraiment qu'il faut rendre la charge de ces écoles à l'Etat. Il essaie d'attirer l'attention de la commission sur le fait qu'il faut être ferme pour être en mesure de combler le déficit attendu pour 2008, mais il pense que ce n'est pas dans l'urgence que les bonnes mesures vont être prises.

Mme Koelliker ajoute que, effectivement, les locaux scolaires sont gérés par le département de M. Tornare.

Un commissaire demande à combien se montent les prestations en nature.

Mme Koelliker estime cela à 70 000 francs pour le Conservatoire de musique, mais elle n'a pas toutes les informations.

Un commissaire demande quelles sont les communes qui facturent les locaux.

M. Mugny ne le sait pas, il propose d'auditionner le département concerné pour obtenir les réponses précises.

A la connaissance d'un commissaire, l'Association des communes genevoises (ACG) recommande d'offrir la gratuité des locaux, ce que toutes les communes suburbaines suivent.

Un commissaire mentionne l'article de M. Klopmann et souligne que celui-ci est à l'origine de la motion.

M. Mugny réplique qu'aucune demande parvenant à son bureau n'est illégitime, mais il en reçoit deux fois plus que ce que les moyens du département peuvent satisfaire.

Un commissaire demande ce que le magistrat pense de la gratuité.

M. Mugny pense que, si c'est un échange entre collectivités publiques, il n'a rien contre, mais il maintient que, comme l'Etat ne fait pas de cadeau à la Ville, il faut le laisser payer pour les écoles de musique. Il rappelle que la population a voté des baisses d'impôts et que cela implique nécessairement des baisses de prestations.

En cherchant des renseignements, un commissaire a remarqué que, en février 2006, le manque à gagner occasionné par la gratuité accordée aux locations pour la formation sportive des juniors s'élevait à 110 000 francs et que le manque à gagner qu'occasionnerait la gratuité au Conservatoire et à l'Institut Jaques-Dalcroze se monterait à 120 000 francs. Outre la gratuité, il faut tenir compte de la non-couverture des prestations fournies.

M. Mugny pense qu'on a tort de croire que la gratuité ne coûte rien, car il faut également nettoyer et entretenir les locaux prêtés, et cela représente des heures de travail à la charge de la Ville.

Un commissaire entend bien le magistrat quand il dit que c'est à l'Etat d'assumer la charge de la formation musicale. Il aimerait toutefois que la Ville et l'Etat clarifient leurs rapports et leurs missions respectives, afin que les petites écoles, qui jouent un rôle social, ne soient pas vouées à disparaître à cause de conflits politiques. Il demande au magistrat s'il ne croit pas être en train de faire une erreur politique.

M. Mugny réplique que la seule école qui aurait été en danger avec une telle mesure aurait été l'Académie de musique. Il répète l'axiome auquel il dit ne pas pouvoir échapper: «moins d'argent = moins de prestations». Des coupes budgé-

taires touchent nécessairement un des trois grands secteurs de la Ville: le sport, le social ou la culture. Pour sortir avec un budget équilibré, il faut faire des choix restrictifs.

Une commissaire demande ce qui justifie de couper 30 000 francs aux quatre écoles, alors que l'une a un budget de 20 millions de francs et une autre, ce qui la met en péril, de moins de 100 000 francs.

M. Mugny explique qu'il faut d'abord faire un choix cohérent, pour éventuellement faire des dérogations ensuite. Même si toute forme de cohérence peut être remise en question, remplacée par une autre cohérence également légitime.

Une commissaire comprend bien ce raisonnement, mais pense que ce choix dérive d'un parti pris.

M. Mugny demande à la commissaire ce qu'elle pense du fait que Genève soit la ville d'Europe qui dépense le plus pour la culture par habitant. Il pense, mais ne souhaite pas, que l'on puisse renoncer à une partie de la culture à Genève sans que la vie culturelle en soit beaucoup affectée. Il pense toutefois que certaines coupes peuvent réellement mettre en danger la vie culturelle, dans la culture alternative notamment. Il insiste sur le fait que de grosses économies seront à faire à l'avenir, et il croit qu'il y a un décalage entre la perception qu'on a des possibilités et l'argent réellement à disposition, à savoir que Genève est moins riche qu'il y a quelques années.

Une commissaire demande si le magistrat peut envisager de donner la gratuité des locaux en contrepartie de la suppression de la subvention aux trois écoles qui ne sont pas en péril, ce qui serait peut-être équitable par rapport à l'Etat.

M. Mugny répond que 30 000 francs représentent 10 francs de plus par année pour les 3000 étudiants du Conservatoire. Il ne veut pas que le déficit s'aggrave, mais il a l'impression de remplir sa mission.

Un commissaire suit le magistrat dans son souci d'économie, mais n'est pas sûr qu'il soit vraiment au clair avec M. Beer en ce qui concerne la répartition des tâches. Il trouve que, tant qu'il n'y aura pas de discussion de fond sur cette répartition, on restera à côté de la plaque.

M. Mugny répond que, chaque fois qu'il a enlevé de l'argent, il en a discuté avec M. Beer, qui lui a dit que les écoles étaient son secteur. Il relève que c'est la Ville qui avait voulu soutenir l'Académie de musique, il y a quelques années, et que l'Etat n'avait rien demandé. Il a l'impression que la commission a parfois des coups de cœur, donne des subventions çà et là, mais il estime qu'elle ne peut pas exiger ensuite que le Département de l'instruction publique reprenne cela à sa charge.

Un commissaire réplique que la commission n'aurait pas accordé cette subvention à l'Académie de musique si les tâches de la Ville et de l'Etat étaient bien réparties.

M. Mugny riposte que la commission a donné cette subvention contre l'avis du département, que ce n'est pas la question de ne pas être clair avec le Département de l'instruction publique.

Une commissaire raconte que la commission a reçu M. Beer récemment dans le cadre du conseil de fondation du Conservatoire, que les commissaires ont discuté d'un impératif de qualité concernant les écoles de musique. Ils ont estimé que l'Académie de musique ne satisfaisait pas cet impératif et la commissaire s'accorde avec M. Mugny pour que la Ville ne paie pas des locaux à une régie privée.

M. Maudet rappelle à M. Mugny que la loi dispose que les communes prennent en charge les locaux pour la scolarité obligatoire et que, si la loi était appliquée correctement, les communes devraient aussi payer les cycles d'orientation, ce qui serait fort cher.

M. Mugny fait l'analogie avec les routes cantonales qui passent sur le territoire de la Ville que le Canton devrait payer.

Demandes d'auditions

Un commissaire demande l'audition de M. Tornare; le oui l'emporte à l'unanimité.

L'audition des trois représentants des écoles de musique officielles est demandée.

Le oui l'emporte par 4 oui (1 DC, 1 L, 1 R, 1 UDC) contre 2 non (Ve) et 6 abstentions (1 UDC, 2 AdG/SI, 2 S, 1 T).

Séance du 7 décembre 2006

Audition des représentants des écoles officielles, à savoir: M^me^ Sayegh, présidente de l'Institut Jaques-Dalcroze; M. André Klopmann, président du conseil de fondation du Conservatoire populaire de musique; M. Guy Demole, vice-président du Conservatoire de musique de Genève

M. Demole explique que la fédération regroupe les trois écoles et que son but est de coordonner leurs activités. La légitimité de cette fédération a sa source dans l'article 16 de la loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Département de l'instruction publique délègue aux écoles de musique certaines tâches

d'enseignement et de dispense d'activités artistiques. Une convention de subventionnement va s'appliquer à l'école, qui prévoit que le Département de l'instruction publique accorde son soutien aux écoles dans leurs démarches auprès des communes, afin d'obtenir les locaux nécessaires à leurs activités et que les écoles remplissent une mission de service public. De cela découle son sentiment que la Ville a un devoir moral d'accorder son soutien à ces trois écoles.

S'agissant de l'article 16, M. Klopmann a l'impression qu'une confusion est possible sur la nature de cette délégation de l'enseignement que l'Etat et la population attendent de leurs écoles, dans la mesure où il s'agit véritablement d'un cadre donné à leur enseignement et non de moyens donnés à leur enseignement. Il a beaucoup entendu dire que l'on craignait un transfert de charges en imaginant un transfert de locaux. Il pense que ce ne sera pas le cas, car le cadre est lié à l'enseignement, à la qualité des prestations et au contrôle suivi des écoles mandatées, mais ce cadre est communal.

Le Conservatoire populaire de musique est présent dans une quinzaine de communes, les quatorze autres étant enchantées de leurs prestations. M. Klopmann précise que, sur l'année civile 2005, le Conservatoire de musique a donné près de 4000 cours et qu'il compte 2645 élèves. Il croit qu'il faut redéfinir la nature de l'engagement de la Ville de Genève par rapport aux écoles de musique, car cet enseignement est décentralisé dans les quartiers et participe à la vie de la cité par une forme de cohésion sociale; il y a une responsabilité de la Ville à favoriser ce type d'engagement. Il serait navré que la Ville de Genève continue, contre l'avis de l'Association des communes genevoises et contre la pratique des autres communes, à percevoir un loyer pour les prestations des écoles de musique.

M^me^ Sayegh, au nom de l'Institut Jaques-Dalcroze, voit que le fait de pouvoir répartir l'enseignement de la musique dans les quartiers part d'un principe de proximité et de confort pour les parents. Elle pense que l'étude de la musique fait partie intégrante de l'enseignement général à donner aux enfants. Il lui semble que la mise à disposition par les communes des locaux pour pouvoir dispenser les différents cours est un devoir qui lui paraît ressortir de l'enseignement général. Elle ne voit pas d'incompatibilité entre cette mise à disposition et l'enseignement au sens cantonal du terme. Ce sont les raisons pour lesquelles elle souhaite appuyer cette motion.

Une commissaire aimerait des informations sur les états des lieux et souhaiterait savoir à qui sont loués des locaux, à l'Etat, à la Ville, aux privés, et ce que cela représente comme charges actuellement.

M. Demole répond que, en ville de Genève, une dizaine de locaux sont loués, aux Allières, à Contamines, à Le-Corbusier, à Micheli-du-Crest, à la Roseraie, etc., qui coûtent environ 30 000 francs par année. Ils ont 2315 étudiants répartis

dans ces locaux et dans les autres communes. Onex prend également en charge les frais de locaux pour 1500 francs par année.

Mme Sayegh répond que, pour l'Institut Jaques-Dalcroze, il y a l'institut à la Terrassière. L'institut reçoit des factures de la Ville de Genève, de Thônex et de Collonge-Bellerive. Elle espère que, si la Ville donne l'exemple, les autres communes suivront.

Pour le Conservatoire populaire de musique, M. Klopmann note qu'ils ne reçoivent pas d'autres factures que celles de la Ville de Genève, qui demande 75 000 francs pour les locaux aux Grottes, à Saint-Gervais, aux Crêts-de-Champel, à Gex, aux Eaux-Vives, à Liotard, aux Pâquis, à Vieusseux, etc. Ils ont, par ailleurs, créé leur propre centre et louent un bâtiment en Vieille-Ville à l'Etat, mais celui-ci leur donne les moyens de le lui louer.

Un commissaire demande à quoi serviront les charges épargnées, si la gratuité des locaux est accordée.

M. Klopmann répond qu'elles serviront à l'organisation de concerts et de manifestations qu'ils organisaient précédemment et auxquels ils ont dû renoncer.

Mme Sayegh rappelle que ces fondations ont des buts non lucratifs et que toute diminution de charges irait directement aux élèves, en diminuant les frais d'écolage.

M. Demole mentionne que, à l'époque, ils recevaient une subvention de la Ville de 100 000 francs qui permettait de monter des spectacles et qui est tombée à 30 000 francs puis à 0 franc. Il pense qu'il serait beaucoup plus intéressant de retrouver cette subvention de 100 000 francs et de continuer à payer 30 000 francs de location de locaux.

Un commissaire demande ce qu'offrent les grandes communes suburbaines, hormis la gratuité des locaux.

M. Klopmann explique que la commune de Lancy les a consultés pour participer aux travaux préparatoires avec les architectes pour la création d'un nouveau groupe scolaire. Et ils ont établi un partenariat complet permettant d'avoir une activité très dense dans des locaux parfaitement adaptés. En Ville de Genève, il n'a pas l'impression d'être reçu en partenaire. Leur subvention est passée de 60 000 francs à 30 000 francs, puis à 0 franc.

Mme Sayegh explique que les locaux pour l'Institut Jacques-Dalcroze sont un peu différents, dans la mesure où ils servent pour la rythmique; ce sont des salles de gymnastique.

Une commissaire demande combien d'élèves viennent d'autres communes pour suivre des cours en ville de Genève.

Mme Sayegh répond qu'il y en a certainement, mais que la plupart vont dans leur commune.

Une commissaire aimerait bien recevoir ces renseignements par écrit.

Un commissaire demande s'il y a une politique commune entre ces différentes écoles concernant la tarification et si cela est dépendant des recettes.

Mme Sayegh répond qu'il y a une application du statut cantonal pour les trois institutions et qu'il y a une harmonisation dans le fonctionnement. Elle rappelle qu'il y a une délégation de tâches étatiques pour les trois institutions.

Une commissaire demande s'il est exact que le Conseil d'Etat aurait confirmé que, si cette motion était votée, il ne conserverait pas la somme économisée si un document officiel en faisait foi.

M. Demole peut assurer qu'il n'y aura pas de transfert de charges, mais pas de document.

Pour le Conservatoire populaire de musique, signale M. Klopmann, sur un budget de 17,5 millions, l'Etat verse 13,5 millions, et il doute que le président du Département de l'instruction publique ait produit un document de cette nature pour une somme telle que celle dont il est question.

Une commissaire demande si l'Association des communes genevoises recommande vraiment aux communes de pratiquer la gratuité. Il lui est répondu que oui. Elle demande ensuite ce que pense la délégation du fait que les écoles fermaient leurs locaux aux veilles de vacances, ce qui empêchait la dispense de certains cours.

M. Klopmann répond qu'il y a effectivement eu des échanges à ce sujet.

Mme Sayegh ajoute que la négociation avec le concierge est importante.

Une commissaire demande s'ils espèrent vraiment que, si la Ville de Genève met à disposition les locaux, les autres communes suivront et sur quoi se base cette espérance.

Mme Sayegh répond que c'est le cas de peu de communes. Ils ont contacté, il y a deux ans, l'Association des communes genevoises pour des questions d'horaires et ont posé à cette occasion la question de la gratuité. Ils ont effectivement fait une recommandation ce qui est le maximum de leur pouvoir. Elle pense, toutefois, que ce serait un bon exemple de la part de la Ville de suivre cette recommandation.

M. Klopmann soulève la question des critères d'utilisation des salles qui ne sont pas utilisées uniquement par les écoles de musique. Ils cherchent à comprendre quels sont les critères qui justifient que leurs écoles doivent louer les locaux alors que d'autres associations ne le font pas, étant donné que ces écoles sont appréciées et participent au tissu culturel genevois. Cette question de gratuité lui paraît importante, pas seulement pour des questions financières, mais aussi quant aux principes que la Ville de Genève entend défendre.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Tornare s'étant excusé, M. Maudet salue la présence de M^me^ Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M^me^ Irminger signale que le Service des écoles a pour mission principale de mettre à disposition des locaux pour l'enseignement et les activités parascolaires. Cette mission est fondée sur un règlement qui fixe très précisément quels sont les locaux que les communes doivent offrir pour les besoins de l'enseignement. Si la loi sur l'instruction publique mentionne que l'enseignement de la musique est délégué aux écoles de musique, en revanche, le règlement sur les constructions scolaires, qui décrit dans le détail les locaux à mettre à disposition, ne mentionne nulle part que les communes doivent offrir des locaux pour l'enseignement de la musique.

Néanmoins, la politique du Service des écoles a toujours été d'essayer d'aider à exploiter au mieux les bâtiments scolaires et de les ouvrir à toutes les activités associatives, dont, bien sûr, les écoles de musique. Le Conservatoire de musique, le Conservatoire populaire de musique et l'Institut Jaques-Dalcroze sont traités dans ce cadre-là, au même titre que d'autres associations de musique. Jusqu'ici, le service a considéré que les associations qui s'occupaient de la musique payaient leurs locaux au même titre que d'autres associations, en fonction de deux régimes:

1. les locaux en propre, qui sont mis à disposition de manière privative. Pour cela, le Service des écoles facture des loyers extrêmement modiques, entre 200 et 300 francs par année;
2. le régime des concessions. Ces concessions sont facturées à la tranche horaire, pour les salles de gymnastique notamment.

Ils ont été sollicités à plusieurs reprises par les directions des conservatoires de musique, qui souhaitaient obtenir la gratuité, étant donné qu'elles avaient subi des diminutions de subventions. Ils ne sont pas entrés en matière, en raison, d'une part, d'un principe d'égalité de traitement entre les différentes institutions enseignant la musique et, d'autre part, parce qu'il n'appartient pas au Service des

écoles de subventionner, même en nature, des activités de ce type. Ils considèrent que c'est la mission du département des affaires culturelles de définir sa position en la matière. Actuellement, le Service des écoles encaisse 118 000 francs par année (2005) de location pour les trois écoles concernées. S'ils ne peuvent plus envoyer ces factures, ils demanderont à pouvoir le faire sous forme d'imputation interne, de façon que ce manque à gagner soit à la charge du département des affaires culturelles.

Une commissaire demande quelles seraient les priorités sur le planning des salles selon les écoles.

M[me] Irminger répond qu'ils prennent évidemment en compte en premier lieu la nature de l'activité. Les écoles de musique n'utilisent pas des salles de gymnastique, mais des salles de rythmique et d'autres locaux, hormis des salles de classe, car la cohabitation est difficile. Ils essaient ensuite de privilégier le fait que l'activité soit destinée à des jeunes. Ils ne mettent pas à disposition des salles pour des activités individuelles, ce qui n'a pas toujours été respecté par le Conservatoire qui utilisait des locaux pour des cours privés.

Une commissaire demande comment se fait cette gestion, entre les écoles de musique et le Service des écoles.

M[me] Irminger croit qu'il n'y a pas de demande insatisfaite de la part des écoles concernées par la motion, si ce n'est la fermeture des écoles avant les vacances scolaires. Pourquoi la situation est-elle un peu conflictuelle? Car ils ne veulent pas laisser des associations dans des écoles s'il n'y a pas de personnel à disposition.

Un commissaire demande s'il existe des associations qui bénéficient de la gratuité de locaux dans des écoles de la ville.

M[me] Irminger répond qu'il y a des associations qui bénéficient de la gratuité: les associations de parents d'élèves, les restaurants scolaires, les ludothèques et, depuis une dizaine d'années suite à une intervention du Conseil municipal, les salles de gymnastique, qui ne sont plus facturées pour les activités sportives du Mouvement junior. Ce manque à gagner est à la charge du département des sports et de la sécurité.

Un commissaire demande quel montant représenterait la gratuité pour toutes les écoles de musique.

M[me] Irminger n'a pas ce chiffre sous la main, mais elle le transmettra par e-mail. Elle évalue cela à 200 000 ou 300 000 francs.

Un commissaire demande s'il y a une politique commune entre la Ville et l'Etat en matière de mise à disposition de locaux et de tarifs de location.

Mme Irminger répond que la Ville a ses tarifs, l'Etat a les siens, chaque commune a les siens. Il n'y a pas de politique commune.

Une commissaire rappelle que l'Association des communes genevoises recommande la mise à disposition de locaux pour les écoles qui font partie de la Fédération des écoles de musique, reconnues comme mission d'utilité publique par le canton. (Elle a de la peine à imaginer comment le département des affaires culturelles va se définir dans une mission qui est définie par le Canton.)

En ce qui concerne la recommandation de l'Association des communes genevoises, Mme Irminger considère que les communes ont des générosités à géométrie variable, certaines faisant plus pour la petite enfance et d'autres pour la musique. Il appartient à chaque commune de définir son action.

A propos de la fermeture des bâtiments à la veille des vacances scolaires, une commissaire demande comment se passe la facturation, par tranches horaires ou par mois.

Mme Irminger répond qu'ils ne vont évidemment pas facturer des heures pendant lesquelles les salles ne sont pas occupées. La facturation par tranche horaire fait partie d'une convention signée de part et d'autre, en début d'année scolaire. Les tarifs sont les suivants: 9,90 francs/2 h pour les salles de rythmique, 8,25 francs/2 h pour les salles diverses, 10,45 francs/2 h pour les aulas. Elle relève que la fermeture la veille des vacances est mentionnée dans la convention.

Un commissaire demande s'il y a des concierges à demeure dans toutes les écoles.

Mme Irminger répond par la négative et précise que, dans la plupart des écoles, ils ont un local de fonction, mais aussi un horaire de travail. Dans certaines petites écoles, ce sont des entreprises de nettoyage qui interviennent et, dans certaines autres écoles, il y a un responsable qui n'a pas de logement de fonction.

Discussion

M. Maudet précise que la commission des finances n'a rétabli la subvention de 120 000 francs ôtée par le département des affaires culturelles qu'à hauteur de 30 000 francs pour l'Académie de musique, partant du principe que le retrait de cette subvention serait compensé par la gratuité des locaux.

Un commissaire considère que l'enseignement de la musique est un pilier essentiel de l'éducation. Il est tout à fait d'accord de faire un parallèle entre l'activité des écoles de musique et celle de l'école primaire, ce qui justifierait de mettre des locaux à disposition. Il considère cependant que la situation budgétaire

ne permet pas d'accorder de nouvelle gratuité, que ce serait un non-sens de supprimer la subvention d'un côté et d'accorder la gratuité de l'autre. Il appartient à chaque commune de définir son action en la matière et il regrette que l'on ne puisse pas accorder cette gratuité, mais il estime que c'est le résultat de la gestion du Conseil administratif actuel.

Pour sa part, un commissaire se demande pourquoi la musique aurait ces faveurs alors que les autres arts sont tout aussi importants dans le développement de l'enfant. Il a été surpris d'entendre que toutes les autres associations payaient leurs locaux, à part les juniors, d'accord. Il est gêné de créer une disparité. Il se demande sur quoi le département des affaires culturelles prendrait les 120 000 francs dans le cas d'une imputation interne, compte tenu des baisses de subvention pour les créations artistiques indépendantes. Il attend les documents, mais il n'est pas prêt à voter cette motion en l'état.

Un commissaire estime qu'il faut définir les priorités: défendre l'institutionnel, étant conscient de son importance pour l'éducation et la sociabilisation de nos enfants, de la musique comme vecteur de paix; renforcer ce qui existe pour que de plus en plus de gens aient la possibilité de bénéficier de ces structures. Si on donne un plus à quelqu'un il faut pouvoir l'enlever ailleurs, à ce qui nous paraît moins important, estime un autre commissaire.

Une commissaire serait partisane d'une telle gratuité, mais croit que la question de l'égalité de traitement mérite une étude et qu'il faut savoir qui fait des efforts. Il n'appartient pas qu'à la Ville de donner des exemples.

Une commissaire ne peut pas voter cette motion ce soir, car elle tient à recevoir les documents qu'elle a demandés.

Ce qui gêne le plus un autre commissaire, c'est la disparité.

Une commissaire précise que ces trois écoles enseignent, en plus de la musique, le théâtre et la danse. Les libéraux, qui sont pour la formation vers l'excellence et la démocratisation de cette même excellence, soutiendront la possibilité de permettre à chacun d'accéder à cet enseignement sans augmentation d'écolage. Ils soutiendront cette motion plutôt que la remise de la subvention. Une commissaire s'opposerait à l'idée d'imputation interne, elle voit mal ce que le département des affaires culturelles a à faire là-dedans; il faudrait peut-être auditionner le magistrat.

Le président soumet au vote le report du vote sur cet objet jusqu'à l'obtention des documents. A la majorité, sauf deux abstentions (1 R, 1 L), le vote de la motion est repoussé.

Séance du 14 décembre 2006

Suite de la discussion

Le président rappelle que les commissaires ont reçu cinq courriels: l'un provenant de M[me] Irminger et les autres des différentes écoles officielles de musique. Ces dernières ont non seulement indiqué le nombre d'élèves les fréquentant mais, également, ceux qui ne résident pas en ville de Genève, comme souhaité, ainsi que la part des élèves résidant sur la ville mais suivant des cours dans des communes suburbaines.

Une commissaire libérale aimerait tout d'abord rappeler la recommandation de l'Association des communes genevoises qui n'a jamais été remise en cause et qui demande de mettre à la disposition des écoles officielles de musique des locaux gratuits. Cela fait écho à la volonté de l'Etat qui, en donnant des subventions aux écoles de musique, souhaite que celles-ci servent exclusivement, si possible, à l'enseignement de la musique et non pas à payer la location de locaux.

Une commissaire ajoute que les écoles de musique sont les seules institutions qui, à ce jour, font l'objet d'une telle recommandation. Elle n'est pas insensible à l'idée d'une telle recommandation. Elle n'est pas insensible non plus à l'idée que la gratuité soit étendue à d'autres écoles mais remarque que, du point de vue financier, au vu de l'état du budget de la Ville, il s'agit d'un leurre que de croire que cela sera réalisable rapidement. Ensuite, elle relève le souci exprimé par les présidents des différentes écoles de musique qui ont expliqué que, la veille des vacances scolaires, les écoles fermaient à 18 h, faisant ainsi tomber les différents cours. Aussi, elle annonce, pour le groupe libéral, l'ajout de l'invite suivante: «Le Conseil municipal invite par ailleurs le Conseil administratif à reconsidérer les directives émanant du Service des écoles et institutions pour l'enfance concernant la fermeture des locaux scolaires les veilles de vacances qui conduisent à la suppression pure et simple d'un grand nombre d'enseignements parascolaires.»

Un commissaire libéral maintient son opposition à cette motion. Bien qu'il trouve bon le principe d'accorder la gratuité des locaux aux écoles officielles de musique. Il estime que, lorsqu'on supprime 90 000 francs (3 fois 30 000 francs) de subventions, ce n'est pas le moment d'ajouter 100 000 francs en gratuité de locaux. Il pense qu'il s'agit là d'un véritable non-sens. Il espère que le Conseil administratif trouvera des économies ailleurs pour assurer la gratuité des locaux aux écoles de la Ville.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) indique que son groupe est favorable à la gratuité pour les écoles de musique qui sont très populaires, de la même manière que le sont les autres écoles d'art. Elle soulève le fait que deux communes (Thônex et Collonge-Bellerive) ne suivent pas, pour l'instant, cette initiative. Son groupe est prêt à soutenir la motion, pour

autant que l'amendement qu'il propose soit voté: il consisterait à inciter ces deux communes à également proposer la gratuité des salles.

Un commissaire explique que, pour le Parti démocrate-chrétien, ces institutions jouent un rôle social et que, à ce titre, elles méritent d'être encouragées. Ce commissaire pense que malgré le fait que l'on supprime une partie des subventions, il s'agit d'appliquer les principes déterminés quant aux prêts des locaux. Il annonce que le Parti démocrate-chrétien votera cette motion, d'autant plus qu'il en est le signataire.

Une commissaire soulève que le Parti socialiste est également signataire de la motion et qu'elle est d'accord avec les propos du commissaire précédent. Elle trouve que les écoles de musique sont des institutions importantes et que la gratuité des locaux doit leur être assurée. Cependant, et à titre personnel, cette commissaire explique que, même si l'on ajoute une invite supplémentaire, le Conseil municipal n'a aucune influence sur ce que font les deux autres communes. Quant à l'amendement libéral, il lui semble contradictoire. En effet, elle fait remarquer que M^me^ Irminger avait dit, lors de son audition, que le problème était le manque de personnel. Cette commissaire ne votera donc pas cet amendement.

Une commissaire libérale explique que les écoles aimeraient pouvoir donner des cours tout au long de l'année et qu'elles ont clairement dit que les conditions (par exemple organiser des gardes, payer du personnel, etc.) auxquelles cela pourrait être possible sont négociables.

Une commissaire socialiste remarque que les écoles de musique sont informées, dès le début de l'année scolaire, de ce problème-là. Elles n'apprennent pas une semaine avant les vacances scolaires que les salles sont fermées. Etant donné que les choses sont clairement dites, la commissaire ne voit pas où est le problème, bien qu'elle soit navrée pour les écoliers.

Un commissaire démocrate-chrétien comprend très bien la commissaire précédente, mais il pense que cette position n'empêche en rien d'accepter l'amendement proposé. Dans la mesure où les écoles de musique ont besoin de ces dates pour fonctionner, il serait bon de leur donner toute la latitude pour le faire.

La commissaire socialiste tient à remercier les écoles de musique pour leurs réponses rapides et intéressantes.

Un commissaire libéral maintient son amendement si la motion passe. Il souhaite que la subvention accordée émarge au département de M. Tornare, dans la mesure où il s'agit d'une prestation complémentaire que l'on peut comparer à la gratuité des locaux mis à la disposition des écoles.

Le président rappelle que, en général, le Conseil municipal évite de dire quelle ligne imputer à quel département.

Une commissaire du Parti du travail annonce que son groupe, également signataire, soutient la motion ainsi que l'amendement libéral, car la fermeture des écoles à la veille des congés scolaires pose problème aussi à d'autres activités qui s'y déroulent.

Un commissaire des Verts est d'accord avec la motion et l'amendement libéral.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) comprend le fait que le Conseil administratif ne peut influencer d'autres communes, mais elle tenait à prendre en considération l'importance des propos des trois personnes auditionnées en recommandant aux autres communes de faire un effort. Elle va affiner son amendement et le proposer en séance plénière.

Un commissaire libéral formule son amendement et ajoute à l'invite la parenthèse suivante: «… dans son projet de budget 2007 (imputé au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement)…».

Vote de la commission

L'amendement libéral consistant à préciser le département imputé est mis aux voix; il est refusé par 12 non (1 T, 2 AdG/SI, 2 S, 1 R, 1 UDC, 1 DC, 2 L, 2 Ve) contre 1 oui (L).

L'amendement libéral consistant à ajouter une nouvelle invite est mis aux voix; il est accepté par 10 oui (1 T, 1 DC, 2 Ve, 3 L, 1 S, 1 UDC, 1 R) contre 1 non (S) et 2 abstentions (AdG/SI).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 12 oui (1 T, 2 AdG/SI, 2 S, 1 R, 1 UDC, 1 DC, 2 L, 2 Ve) et 1 abstention (L).

La commission des arts et de la culture vous invite à voter la motion ainsi amendée:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer sous forme de subvention en nature dans son projet de budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève.

Le Conseil municipal invite par ailleurs le Conseil administratif à reconsidérer les directives émanant du Service des écoles et institutions pour l'enfance concernant la fermeture des locaux scolaires les veilles de vacances qui conduisent à la suppression pure et simple d'un grand nombre d'enseignements parascolaires.

ASSOCIATIONS DE MUSIQUE LOUANT DES LOCAUX AU SERVICE DES ECOLES

ASSOCIATIONS	SAP	N° facture	Date facture	Frs	Total association
AAMG Association des artistes musiciens	20011592	2100011780	01.06.2006	831.60	
AAMG Association des artistes musiciens	20011592	2100014335	04.12.2006	693.00	**1'524.60**
Académie de Musique	20000062	2100011491	15.05.2006	9.90	
Académie de Musique	20000062	2100013888	09.11.2006	322.80	
Académie de Musique	20000062	2100014503	05.12.2006	220.00	**552.70**
Association GAIAPOULS - Cercle de tambours	20011613	2100011877	06.06.2006	355.30	
Association GAIAPOULS - Cercle de tambours	20011613	2100014369	04.12.2006	334.40	**689.70**
Association Le Choeur Ouvert	20014439	2100011890	06.06.2006	178.20	
Association Le Choeur Ouvert	20014439	2100014381	04.12.2006	108.90	**287.10**
Association des Artistes Musiciens	20011657	2100009390	06.12.2005	106.00	**106.00**
CEG - Choeur d'Enfants de Genève	20011620	2100011941	06.06.2006	425.70	
CEG - Choeur d'Enfants de Genève	20011620	2100014446	04.12.2006	316.80	**742.50**
Catherine Borer	10000323	GRATUIT			
Cercle Jean-Sébastien Bach de Genève	20002334	2100012521	04.07.2006	466.40	**466.40**
Cercle choral de Genève	20002322	2100011350	02.05.2006	20.90	
Cercle choral de Genève	20002322	2100011949	06.06.2006	219.45	
Cercle choral de Genève	20002322	2100013090	12.09.2006	20.90	
Cercle choral de Genève	20002322	2100013400	02.10.2006	116.60	
Cercle choral de Genève	20002322	2100013541	16.10.2006	89.65	
Cercle choral de Genève	20002322	2100014239	29.11.2006	165.00	
Cercle choral de Genève	20002322	2100014450	04.12.2006	156.75	**789.25**
Chorale des Bains	20011685	2100011355	02.05.2006	116.60	**116.60**
Chorale des Eaux-Vives	20009111	2100014324	30.11.2006	330.00	**330.00**
Compagnie Romande Opérette	20011456	2100014247	29.11.2006	165.00	**446.60**
Conservatoire de musique	20002843	2100010615	21.02.2006	31.35	
Conservatoire de musique	20002843	2100010627	27.02.2006	20.90	
Conservatoire de musique	20002843	2100011165	11.04.2006	59.40	
Conservatoire de musique	20002843	2100011320	28.04.2006	31.35	
Conservatoire de musique	20002843	2100011976	07.06.2006	17'845.30	
Conservatoire de musique	20002843	2100014233	29.11.2006	110.00	
Conservatoire de musique	20002843	2100014692	07.12.2006	12'657.70	**30'756.00**

ASSOCIATIONS DE MUSIQUE LOUANT DES LOCAUX AU SERVICE DES ECOLES

ASSOCIATIONS	SAP	N° facture	Date facture	Frs	Total association
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100010230	19.01.2006	117.15	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100010234	19.01.2006	62.70	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100010392	01.02.2006	49.50	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100010983	24.03.2006	24.75	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100011159	11.04.2006	46.75	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100011244	24.04.2006	19.80	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100011977	07.06.2006	41'668.00	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100010230	14.09.2006	-11.70	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100010234	14.09.2006	-6.25	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100011977	14.09.2006	-4'166.75	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100014276	30.11.2006	1'815.00	
Conservatoire populaire de musique	20002847	Rabais de 10% sur facture ci-dessous à faire		-2'995.10	
Conservatoire populaire de musique	20002847	2100014694	07.12.2006	29'950.80	**66'574.65**
Ecole de musique La Lyre	20011472	2100011451	11.05.2006	10.45	
Ecole de musique La Lyre	20011472	2100011823	01.06.2006	6'723.75	
Ecole de musique La Lyre	20011472	2100014243	29.11.2006	110.00	
Ecole de musique La Lyre	20011472	2100014481	05.12.2006	3'909.40	**10'753.60**
Education musicale, rythmique, psychomotricité		GRATUIT			
Ensemble vocal de Genève	20003874	2100010450	08.02.2006	174.90	
Ensemble vocal de Genève	20003874	2100013470	09.10.2006	174.90	**349.80**
Espace Musical Créatif et Pédagogique	20003957	2100010701	06.03.2006	303.60	
Espace Musical Créatif et Pédagogique	20003957	2100010812	14.03.2006	19.80	
Espace Musical Créatif et Pédagogique	20003957	2100011830	02.06.2006	4'243.80	
Espace Musical Créatif et Pédagogique	20003957	2100014485	05.12.2006	2'643.30	**7'210.50**
Fanfare de la Croix Bleue	20004101	2100014274	30.11.2006	275.00	**275.00**
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	20004104	2100013542	16.10.2006	147.95	
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	20004104	CONVENTION à FACTURER		990	**1'137.95**
Groupe Hunyadi - Guerra Elifia (AAMG)	20016189	2100011869	06.06.2006	435.60	
Groupe Hunyadi - Guerra Elifia (AAMG)		2100014528	05.12.2006	316.80	**752.40**
Harmonie Nautique	20005106	2100014249	29.11.2006	1'045.00	**1'045.00**
Harmonie des Eaux-Vives	20011522	CONVENTION à FACTURER		605	**605**
Institut Jaques-Dalcroze	20005614	2100010419	06.02.2006	16.50	
Institut Jaques-Dalcroze	20005614	2100011656	19.05.2006	19.80	
Institut Jaques-Dalcroze	20005614	2100011998	08.06.2006	6'248.55	
Institut Jaques-Dalcroze	20005614	2100014547	05.12.2006	4'369.20	**10'654.05**

ASSOCIATIONS DE MUSIQUE LOUANT DES LOCAUX AU SERVICE DES ECOLES

ASSOCIATIONS	SAP	N° facture	Date facture	Frs	Total association
L'Empro-Genève	20006294	2100012005	08.06.2006	1'212.75	
L'Empro-Genève	20006294	2100014275	30.11.2006	110.00	
L'Empro-Genève	20006294	2100014552	05.12.2006	866.25	**2'189.00**
L'Opéra du Rhône	20000914	2100012006	08.06.2006	148.50	**148.50**
Maîtrise Cappella Genevensis	20002116	2100012026	08.06.2006	841.50	
Maîtrise Cappella Genevensis	20002116	2100014217	29.11.2006	165.00	
Maîtrise Cappella Genevensis	20002116	2100014572	05.12.2006	148.50	**1'155.00**
Musique Municipale de la Ville de Genève	20014437	GRATUIT			
Musique municipale de Plainpalais	20007181	2100014307	30.11.2006	880	**880**
OUVRE-COEUR association	20016948	2100010254	23.01.2006	39.60	
OUVRE-COEUR association	20016948	2100010452	09.02.2006	19.80	
OUVRE-COEUR association	20016948	2100010977	24.03.2006	174.90	
OUVRE-COEUR association	20016948	2100012166	13.06.2006	58.30	
OUVRE-COEUR association	20016948	2100012815	17.08.2006	19.80	
OUVRE-COEUR association	20016948	2100013614	20.10.2006	19.80	
OUVRE-COEUR association	20016948	2100013828	08.11.2006	136.40	**468.60**
Ondine Genevoise	20007485	2100014225	29.11.2006	1'100.00	**1'100.00**
Opéra - Théâtre	20015774	2100010241	19.01.2006	9.90	
Opéra - Théâtre	20015774	2100012033	08.06.2006	435.60	
Opéra - Théâtre	20015774	2100014578	05.12.2006	475.20	**920.70**
Opéra-Studio Genève	20007497	2100012165	13.06.2006	178.20	
Opéra-Studio Genève	20007497	2100014246	29.11.2006	275.00	**453.20**
Orchestre de Saint-Jean	20011666	2100010259	23.01.2006	49.50	
Orchestre de Saint-Jean	20011666	2100010391	31.01.2006	33.00	
Orchestre de Saint-Jean	20011666	2100013887	09.11.2006	33.00	
Orchestre de Saint-Jean	20011666	2100014316	30.11.2006	220.00	**335.50**
Orchestre de la Madeleine Genève	20007521	2100012034	08.06.2006	217.80	
Orchestre de la Madeleine Genève	20007521	2100014579	05.12.2006	297.00	**514.80**
Société accordéoniste Les Amis	20009091	2100014277	30.11.2006	165.00	**165.00**
Union accordéoniste mixte de Genève	20010088	2100014222	29.11.2006	550.00	**550.00**
Centre International de Percussion CIP	GRATUIT à rencontrer le 18.12.2006. Devrait payer :			385.00	**715.00**
Total général associations					**SFr. 145'760.70**

Services des écoles, gérance des locaux, Marc Dietschi 4825

L'INVITÉ

Enseignement musical: qui paiera les violons du bal?

es Genevoises et les Genevois nt vécu massivement la Fête e la musique. Ils ont apprécié t partagé l'extraordinaire foi- onnement musical de ce can- n. Les écoles de musique par- cipent à cet élan.

A présent les lampions de la te éteints, le Conseil munici- l de la Ville de Genève se épare à traiter, le 26 juin, une otion (M-601) que tous les rtis ont signée « pour une ise en charge équitable des ais de locaux des écoles de usiques genevoises ». Elle uligne d'intéressants enjeux.

La loi sur l'instruction publi- e délègue « certaines tâches nseignement ou de forma- n culturelle qui lui incom- nt dans les domaines de la usique, de la danse et de l'art matique ».

En d'autres termes, l'Etat nfie au Conservatoire popu- re de musique (CPM), au nservatoire de musique de nève (CMG) et à l'institut ques-Dalcroze (IJD), les char de l'enseignement public et ciel de la musique et du âtre dans ce canton. Il sub- tionne ces écoles qui, pour rner, doivent prélever l'éco- e et recevoir par ailleurs utres apports.

Considérant que cette charge appartient à l'Etat, la Ville de Genève supprime par paliers la subvention qu'elle accordait jusqu'ici au CPM. C'est fâcheux mais c'est son droit. Parallèlement, le CPM paie à la Ville de Genève un loyer pour les classes dans lesquelles il délivre son enseignement décentralisé. Or, les autres communes, suivant en cela une recommandation de l'Association des communes genevoises (dont la Ville fait partie), ne facturent pas de tels services.

La motion 601 demande à la Ville non pas de rétablir sa subvention mais de prendre en charge ces loyers, au même titre, d'une part, que les autres communes et comme elle le fait, d'autre part, pour des clubs de sport. C'est cela, « l'équité » que réclame le titre de la motion.

Il ne s'agit pas d'un transfert de charges. L'Etat ne va pas faire payer à la Ville ce qu'il économiserait lui-même. Le Conseiller d'Etat Charles Beer l'a garanti par écrit en mars 2006 au Conseil administratif de la Ville : la somme correspondant aux loyers sera «directement affectée à l'amélioration de l'offre enseignement musical de base, notamment en résorbant les listes d'attente que (les) habitants et habitantes déplorent à juste raison». Ce point est essentiel.

ANDRÉ KLOPMANN

Président du Conseil de fondation du Conservatoire populaire de musique

«De telles prestations renforcent le maillage social dans les quartiers»

Ces listes d'attente, dont l'ampleur est préoccupante, provoquent la déception d'enfants et la colère de nombreux parents, contraints de se tourner vers l'enseignement privé, onéreux. Une telle situation est évidemment contraire à l'esprit du législateur qui a voulu démocratiser l'enseignement de la musique.

Héritier de l'Ecole sociale de musique, dont les fondateurs ont favorisé l'accès à l'enseignement de la musique en l'amenant là où vivent les gens, soit dans les quartiers et dans les communes, le CPM (www.cpmge.ch) compte plus de 4000 élèves. C'est la plus grande école de musique de Genève et l'une des plus grandes de Suisse. Il se résout mal à l'hypothèse d'une limitation durable de l'offre alors même que la demande, avec force, ne cesse de croître.

La responsabilité de l'Etat dans une telle équation, c'est de veiller à ce que l'enseignement soit donné conformément aux exigences de la délégation qu'il accorde; celle des communes, c'est de contribuer à assurer le cadre de cet enseignement. Elles en sont bénéficiaires au premier chef car, outre l'évidence pédagogique, de telles prestations renforcent le maillage social dans les quartiers.

Ce débat, on le voit, ne porte pas que sur des chiffres (116'000 frs pour les loyers en Ville du CPM et du CMG) mais bien sur l'organisation des quartiers, sur la notion de proximité, sur le principe de diversité ; sur la liberté des choix, bref, sur l'assurance d'un enseignement de la musique qui aille au-devant des gens et ne se cantonne pas à quelques centres lointains ou inaccessibles.

Précision

Dans notre article publié lundi 19 juin relatif à l'avocat fiscaliste Michel Lambelet, on parle de la création en décembre 2005 de l'Association genevoise pour la défense des contribuables. A ce propos le numéro de téléphone mentionné est inexact. Voici le bon: 022 320 44 00. Toutes nos excuses.

Modifier | Créer mémo | Répondre | Faire suivre | Supprimer | Copier dans | Discussion | Atteindre

Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch

12/12/2006 09:03

A ariane.arlotti@cm.ville-ge.ch, sylvain.clavel@cm.ville-ge.ch, m.dalphin@bluewin.ch, jean-marc.froidevaux@cm.ville-ge.ch, catherine.gaillard@cm.ville-ge.ch, francois.gillioz@cm.ville-ge.ch, florence.krafft-babel@cm.ville-ge.ch, jean-charles.lathion@cm.ville-ge.ch, pierre.maudet@cm.ville-ge.ch, david.metzger@cm.ville-ge.ch, annina.pfund@cm.ville-ge.ch, thierry.piguet@cm.ville-ge.ch, pascal.rubeli@cm.ville-ge.ch, vincent.schaller@cm.ville-ge.ch, marie-france.spielmann@cm.ville-ge.ch

cc laurence_schmidlin@bluewin.ch

ccc

Objet CARTS - Infosdemandées au CPM

De : André Klopmann [mailto:klopmann@worldcom.ch]
Envoyé : lundi, 11. décembre 2006 19:50
À : pierre.maudet@cm.ville-ge.ch
Objet : Fw: Infos demandées au CPM

----- Original Message -----
From: André Klopmann
To: pierre.maudet@cm-ville-ge.ch
Sent: Monday, December 11, 2006 7:34 PM
Subject: Infos demandées au CPM

Monsieur le Président,

Vous remerciant de l'accueil fait par la CARTS aux présidents de la FEGM et des écoles de musiques officielles, le 7 décembre, je réponds ici aux questions formulées lors de cette audition.

Mes collègues du CMG et de l'IJD auront fait de même, je pense, s'agissant de leurs institutions.

1. 57% des élèves prenant des cours au CPM sur le territoire de la Ville de Genève résident dans la commune Ville de Genève.

2. 10% des élèves prenant des cours hors du territoire de la Ville résident dans la commune Ville de Genève.

3. Le loyer demandé dans les salles de classe des écoles de la Ville s'élève à 75'000 frs. Le loyer versé par ailleurs dans le privé (régies Bordier, CGI, Mail; CHV...) s'élève à 565'000 frs. Le loyer du bâtiment ERA s'élève à 379'000 frs, inclus dans la subvention de l'Etat.

4. Les locaux communaux, hors Ville de Genève, sont mis à disposition gratuitement, conformément à la recommandation de ACG de 1985, jamais révoquée, jointe à la présente.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de toute notre considération.

André Klopmann

Président du Conseil de Fondation
du Conservatoire populaire de musique

(See attached file: acgrecommandation.pdf047.pdf)

acgrecommandation.pdf047.pdf	**Type:** application/pdf **Name:** acgrecommandation.pdf047.pdf

Modifier | Créer mémo | Répondre | Faire suivre | Supprimer | Copier dans | Discussion | Atteindre

Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch

12/12/2006 09:03

A ariane.arlotti@cm.ville-ge.ch, sylvain.clavel@cm.ville-ge.ch, m.dalphin@bluewin.ch, jean-marc.froidevaux@cm.ville-ge.ch, catherine.gaillard@cm.ville-ge.ch, francois.gillioz@cm.ville-ge.ch, florence.kraft-babel@cm.ville-ge.ch, jean-charles.lathion@cm.ville-ge.ch, pierre.maudet@cm.ville-ge.ch, david.metzger@cm.ville-ge.ch, annina.pfund@cm.ville-ge.ch, thierry.piguet@cm.ville-ge.ch, pascal.rubeli@cm.ville-ge.ch, vincent.schaller@cm.ville-ge.ch, marie-france.spielmann@cm.ville-ge.ch
cc laurence_schmidlin@bluewin.ch
ccc
Objet CARTS -gratuité des locaux

De : Guy DEMOLE [mailto:qdemole@pictet.com]
Envoyé : lundi, 11. décembre 2006 15:43
À : pierre.maudet@cm.ville-ge.ch
Objet : Fw: gratuité des locaux

Concerne : gratuité des locaux pour les écoles de musique officielles genevoises

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de l'accueil que vous-même et la Commission des Arts et de la Culture avez réservé aux représentants des trois Ecoles de la Fédération.
Conformément à votre demande, je vous indique ci-dessous les statistiques concernant le Conservatoire de Musique de Genève (CMG) :

- L'Ecole de Musique du CMG comprend 2319 élèves dont 1371 suivent des cours dans des locaux scolaires situés en Ville de Genève;
- Sur ces 1371 élèves, 913 élèves (66,6% du total) sont domiciliés en Ville de Genève et 458 élèves (33,4% du total) sont domiciliés dans d'autres communes.

Je reste bien entendu à votre entière disposition si vous aviez besoin d'autres renseignements et vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guy Demole
Vice-Président du CMG et
Président de la Fédération

Pictet & Cie, Banquiers
60, route des Acacias
CH-1211 GENEVE 73

Tel. +41 (0)58 323 2323
Fax +41 (0)58 323 2324
http://www.pictet.com/

This document should only be read by those persons to whom it is addressed and is not intended to be relied upon by any person without subsequent written confirmation of its contents. If you have received this e-mail message in error, please destroy it and delete it from your computer.

CARTS - location de salles par les écoles de musiques CMG,CPM ... https://w3public.ville-ge.ch/mail/sclavel.nsf/38d46bf5e8f0883485...

Modifier | Créer mémo | Répondre | Faire suivre | Supprimer | Copier dans | Discussion | Atteindre

Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch

12/12/2006 09:02

A ariane.arlotti@cm.ville-ge.ch, sylvain.clavel@cm.ville-ge.ch, m.dalphin@bluewin.ch, jean-marc.froidevaux@cm.ville-ge.ch, catherine.gaillard@cm.ville-ge.ch, francois.gillioz@cm.ville-ge.ch, florence.kraft-babel@cm.ville-ge.ch, jean-charles.lathion@cm.ville-ge.ch, pierre.maudet@cm.ville-ge.ch, david.metzger@cm.ville-ge.ch, annina.pfund@cm.ville-ge.ch, thierry.piguet@cm.ville-ge.ch, pascal.rubeli@cm.ville-ge.ch, vincent.schaller@cm.ville-ge.ch, marie-france.spielmann@cm.ville-ge.ch

cc laurence_schmidlin@bluewin.ch

ccc

Objet CARTS - location de salles par les écoles de musiques CMG,CPM et IJD

De : Christine SAYEGH [mailto:csayegh@csp-law.ch]
Envoyé : lundi, 11. décembre 2006 18:19
À : pierre.maudet@cm.ville-ge.ch
Cc : Demole Guy (E-mail); Klopmann André
Objet : location de salles par les écoles de musiques CMG,CPM et IJD

Monsieur le Président,
Ayant subi une panne informatique, je réponds tardivement à votre demande et vous communique les locations de salles en ville de Genève pour l'Institut Jaques-Dalcroze.

2005

Ecole des Allobroges	CHF 1'022,40
Ecole Trembley I salle d'étude	CHF 1'443,00
Ecole Trembley I salle de rythmique	CHF 1'846,80
Ecole Trembley II salle de rythmique	CHF 2'160,00
TOTAL	CHF 6'472,20

Selon les prévisions 2006 le coût a augmenté puisque pour la période du 1/1 au 30/6 2006, le prix de location dans les mêmes locaux est de CHF 6'248,55, la facture concernant la période de fin août à fin décembre n'est pas encore connue.

Quant au domicile des élèves qui les fréquentent, l'information vous parviendra dès que possible car mon message au secrétariat de l'IJD n'a été remis que ce soir, bien qu'envoyé le lendemain de notre audition par la commission art et culture.

En vous priant de bien vouloir excuser cet imprévu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Christine Sayegh, présidente du Conseil de fondation de l'Institut Jaques-Dalcroze

Premier débat

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je voudrais faire remarquer que nous avons été nombreux, en commission des arts et de la culture, à appuyer ce projet de motion amendée. Il faut savoir que toutes les communes accordent la gratuité des locaux aux écoles de musique, et nous souhaitons que la Ville de Genève en fasse de même. Par ailleurs, à la veille des vacances, ces locaux sont bien souvent fermés par les concierges avant l'heure habituelle. Or nous souhaitons que les horaires soient adaptés afin que les associations et institutions subventionnées puissent profiter pleinement de ces locaux. Nous vous encourageons donc, Mesdames et Messieurs, à voter oui à cette motion amendée.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M^me^ Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, les écoles genevoises de musique, à savoir le Conservatoire de la place Neuve, le Conservatoire populaire de musique et l'Institut Jaques-Dalcroze, accueillent en leur sein un peu moins de 10 000 élèves. Elles sont implantées un peu partout dans le canton et, en parlant de 10 000 élèves, il faut savoir que, durant les premières années, les élèves suivent au minimum deux cours, à savoir un cours de formation musicale de base qui comprend le solfège, le chant et un minimum de culture musicale, ainsi qu'un cours d'instrument. Ensuite, à l'âge de la scolarité post-obligatoire, la plupart des élèves suivent de trois à cinq cours par semaine, et ce de leur plein gré, puisque celui qui se plonge dans le monde de la musique a de plus en plus de choses à découvrir…

Cela pour dire que 10 000 élèves, ce n'est pas 10 000 cours. Il s'agit ici d'une réelle formation qui repose sur plusieurs piliers: d'une part, la formation instrumentale en musique, mais aussi la formation plus théorique ou culturelle, voire historique, avec la connaissance de différents styles de musique, et d'autre part un pilier très important qui est le fait de se produire en groupe. En effet, c'est en groupe que les jeunes apprennent à s'écouter et à communiquer. Si j'explique cela, c'est avant tout pour montrer que cette formation nécessite un certain nombre de locaux.

Je ne veux pas vous ennuyer avec trop de chiffres et je me contenterai de citer les seuls chiffres à peu près précis qui figurent en annexe du rapport et qui nous ont été communiqués par le Conservatoire populaire de musique. Ce dernier doit avoir entre 4000 et 5000 élèves et il dépense, sur son budget global de 15 millions environ, 76 000 francs pour les locaux scolaires et 565 000 francs pour des locaux en propre qui, au contraire des locaux scolaires, peu-

vent être utilisés tout au long de la journée jusqu'à 22 h et dont les loyers sont payés à des régies privées. Le Conservatoire populaire dépense également 370 000 francs pour des locaux qu'il loue à l'Etat. En tout, cela fait donc près de 1 200 000 francs, soit à peu près 10% de la subvention que lui accorde l'Etat pour l'enseignement, subvention dont 57% va à des élèves habitant sur le territoire de la Ville de Genève.

En l'occurrence, si cette motion a surgi en ce moment, ce n'est pas un hasard: il faut la mettre en rapport avec les diminutions successives de la subvention cantonale, d'un montant total de 200 000 francs. Vous imaginez ce que cela peut représenter au niveau des diminutions de prestations. 200 000 francs représentent environ 65 heures et pour ce qui est des autres prestations – par exemple l'organisation de concerts – il faut savoir que la logistique est déjà réduite au minimum. Je rappelle que les trois écoles de musique organisent chaque soir des manifestations: auditions, concerts, spectacles de théâtre, de danse, concerts de professeurs… Elles sont, de facto, un des organisateurs culturels les plus importants. Alors, est-ce là qu'il faut faire des économies? Ou faut-il économiser en termes de loyers, ce qui reviendrait à se séparer de certains locaux et à déplacer les élèves d'un quartier à l'autre, en surchargeant d'autres locaux déjà très occupés? Faut-il supprimer des heures, ce qui aboutirait à gonfler les listes d'attente qui sont déjà assez importantes? En l'état, il est clair que les écoles de musique n'envisagent aucune de ces mesures.

Pour en venir à la situation dans les communes, je relèverai que certaines d'entre elles font de gros efforts et mettent à disposition de magnifiques locaux, ainsi les communes du Petit-Lancy, du Grand-Lancy, de Cologny ou de Confignon. Ces communes ont compris l'importance de l'implantation des écoles de musique sur leur territoire. Parfois, elles font payer des frais de nettoyage ou de surveillance, mais ce sont évidemment des dépenses insignifiantes par rapport aux montants des locations en Ville de Genève.

Dans ce sens, cette motion vise une normalisation de la situation par rapport aux autres communes. Mais, surtout, ce serait la moindre des choses que la Ville accorde ses locaux scolaires gratuitement aux écoles de musique. Rappelons que ces locaux ne sont utilisés qu'entre 16 h 30 et 20 h et qu'ils ne nécessitent aucun nettoyage supplémentaire. Nous pensons que la Ville peut faire ce geste minimal et nous voterons bien sûr cette motion.

M^me^ Florence Kraft-Babel (L). Le groupe libéral acceptera également cette motion, pour la raison principale suivante. Mesdames et Messieurs, vous le savez peut-être, les trois écoles officielles de musique, soutenues par l'Etat au niveau de l'enseignement, pratiquent les écolages les plus bas de Suisse. C'est une fierté

pour nous que de pouvoir offrir un enseignement de qualité à nos jeunes, dans le canton mais aussi en Ville de Genève. A ce titre, nous estimons normal que la Ville fasse un effort, car nous savons qu'aujourd'hui les conservatoires ne peuvent faire encore un effort supplémentaire d'économie, qui se ferait au détriment de l'enseignement. Je relève ici que le Conservatoire de musique de Genève affiche, au 31 décembre 2006, un déficit d'environ 300 000 francs, malgré de gros efforts qui se sont traduits par des pertes importantes en termes de cours et d'enseignement. En effet, la baisse des subventions que les écoles de musique ont subie a eu des retombées directes sur l'accessibilité des cours.

Cela dit, je rappelle que nous avons déposé un amendement en commission, qui répondait à une demande expresse des conservatoires de pouvoir donner leurs cours à la veille des vacances scolaires. En effet, un règlement du Service des écoles et institutions pour l'enfance veut qu'à la veille des vacances scolaires on ferme les locaux scolaires à l'heure où se donnent normalement les cours de musique. Les écoles de musique demandent donc expressément que les cours puissent avoir lieu la veille des vacances scolaires et nous souhaitons que le Conseil administratif reconsidère les directives émanant du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Cet amendement libéral a été accepté à l'unanimité par la commission et nous espérons que le plénum fera de même, permettant aux écoles de musique de continuer à offrir aux Genevoises et aux Genevois un enseignement dont nous connaissons la qualité.

M. Sylvain Clavel (UDC). Dans le cadre d'une politique sociale juste et par souci d'équité par rapport aux autres communes genevoises, il nous paraît primordial d'encourager l'enseignement musical, qui permet l'épanouissement de la personnalité et qui est très apprécié et suivi par un public hétérogène, en octroyant la gratuité des locaux d'enseignement et de répétition, puisqu'il en est déjà ainsi pour les activités sportives.

M. Gérard Deshusses (S). Il va de soi que le groupe socialiste acceptera cette motion et l'amendement explicité tout à l'heure par l'intervenante libérale. Il va de soi aussi que, pour notre parti, une formation de qualité pour nos enfants est une priorité de tous les instants. Si le Département de l'instruction publique fait peu en matière de musique, il faut reconnaître et répéter que les écoles officielles de musique y suppléent largement et de façon remarquable. La gratuité qui va être offerte est un encouragement à ces institutions que sont les deux conservatoires et l'Institut Jaques-Dalcroze, mais c'est aussi un soutien financier non négligeable aux parents. En effet, on a beau dire qu'à Genève l'écolage en matière musicale est l'un des meilleur marché de Suisse, il n'empêche qu'il est quand même important, surtout lorsqu'on veut offrir à chacun de ses enfants – si

on en a plusieurs – une formation musicale de qualité. Voilà pourquoi nous soutiendrons cette motion amendée.

M^me^ Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts vont évidemment voter cette motion telle qu'amendée en commission. Je ne vais pas allonger, car beaucoup de choses ont été dites dans cette enceinte concernant la gratuité des locaux scolaires pour les écoles de musique. Néanmoins, j'insisterai sur un point. Pour nous les Verts, il est important d'offrir un large accès à la culture grâce un écolage calculé au plus bas, mais il nous paraît aussi qu'un enseignement décentralisé contribue au maillage social dans les quartiers. Permettre à des enfants de bénéficier de cours de musique dans leur quartier est extrêmement important. En effet, un enfant qui pratique une activité, de la musique en l'occurrence, est un enfant qui ne reste pas dans la rue, évitant ainsi à la Ville de mettre en place dans le futur d'autres dispositifs sociaux qui seront bien plus coûteux que la simple gratuité des locaux scolaires.

J'en ai terminé, et je vous remercie, Monsieur le président, de votre intérêt manifeste pour mes propos! *(Exclamations et rires.)*

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggini, président.)

Le président. Merci, Madame, pour ce bon mot! La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer sous forme de subvention en nature dans son projet de budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève.

Le Conseil municipal invite par ailleurs le Conseil administratif à reconsidérer les directives émanant du Service des écoles et institutions pour l'enfance concernant la fermeture des locaux scolaires les veilles de vacances qui condui-

sent à la suppression pure et simple d'un grand nombre d'enseignements parascolaires.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Olivier Coste, Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, Mmes Annina Pfund, Nicole Bobillier, Monique Cahannes et Martine Sumi-Viret, renvoyée en commission le 27 juin 2006, intitulée: «De l'espace pour Rousseau: une maison» (M-620 A)[1].

Rapport de Mme Florence Kraft-Babel.

La commission des arts et de la culture a examiné la motion lors de trois séances, respectivement les 31 août, 9 novembre et 14 décembre 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séances ont été prises par Mmes Lucie Marchon et Laurence Schmidlin, que nous remercions de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– l'influence universelle qu'a eue Jean-Jacques Rousseau sur le développement des démocraties modernes;
– les idées sociales, éducatives, écologistes développées par le Citoyen de Genève;
– les contacts étroits qu'il entretenait avec la nature et l'impulsion qu'il a insufflée dans l'observation de celle-ci et dans le respect que lui doivent les hommes et les femmes;
– l'importance de la postérité culturelle de Jean-Jacques Rousseau dans des domaines aussi divers que la littérature, la pédagogie, les arts, l'écologie et la politique;

[1] Développée, 705.

– le peu de reconnaissance publique actuelle de la Ville de Genève à l'égard de son citoyen le plus illustre;
– l'échéance prochaine de 2012, date du tricentenaire de sa naissance en notre ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de créer, sur l'impulsion de la Ville, un groupe de travail en vue de célébrer dignement Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à l'occasion du tricentenaire de sa naissance;
– d'offrir à Rousseau, au plus tard à l'occasion de cet anniversaire, un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, mais dans un lieu – si possible en contact avec la nature – qui soit spécifiquement consacré à son œuvre, à ses idées et au développement de celles-ci, avec des possibilités d'expositions, de conférences, de colloques;
– d'envisager la création d'une Fondation Jean-Jacques Rousseau, de droit public, sur le mode de la Conférence culturelle, impliquant tous les participants institutionnels concernés: Ville, Etat, Université, Association des communes genevoises et communes individuelles (Confignon, par exemple), Confédération (par l'intermédiaire de Pro Helvetia), ainsi que d'autres partenaires (Bureau international de l'éducation, par exemple), consacrée à la mise en valeur du patrimoine «rousseauiste» ainsi qu'à l'étude de la démocratie et au développement des idées démocratiques;
– d'ouvrir la participation à cette Fondation Jean-Jacques Rousseau à des partenaires publics au-delà de nos frontières (Bossey, Chambéry, entre autres), ainsi qu'à tout partenaire privé;
– de tenir régulièrement informé le Conseil municipal, soit directement, soit par l'intermédiaire de la commission des arts et de la culture, des démarches entreprises et de leur progression;
– de soutenir provisoirement – jusqu'à la concrétisation d'une réalisation future – les structures existantes qui permettent à la population genevoise et aux visiteurs de notre ville d'être en contact avec le Citoyen de Genève.

Séance du 31 août 2006

Audition des motionnaires

Deux motionnaires socialistes exposent les motifs qui les ont amenés à déposer ce projet:

– offrir au défenseur de la démocratie universellement connu un espace à sa dimension, les lieux actuellement consacrés à Rousseau (BPU, 40, Grand-Rue, voire Musée Voltaire) ne les satisfaisant pas;

– permettre la création d'un groupe de travail autour de cette question;
– intégrer des muséographes professionnels à la réflexion;
– se préparer au tricentenaire de 2012.

Le président demande de lui rappeler le contenu précis du vote du mois de juin en faveur de l'Espace Rousseau.

Un commissaire libéral rappelle que le plénum a voté la somme de 25 000 francs pour permettre à l'Espace Rousseau de rouvrir ses portes avant la saison d'été suite à la fermeture du mois de janvier et de terminer l'année 2006. Tout reste en suspens pour 2007. Durant ces quelques mois, la fondation a pour mission de chercher des appuis complémentaires dans le secteur privé pour assurer son avenir, ceux-ci devant en contrepartie s'appuyer sur une subvention minimale de la Ville.

Un commissaire démocrate-chrétien s'étonne que les invites de la motion, au demeurant intéressantes pour la plupart, fassent fi du projet «2012 Rousseau pour tous» proposé par le magistrat. D'autre part, il regrette de voir d'emblée écarté de la réflexion le 40, Grand-Rue comme lieu possible d'une Maison Rousseau et demande des explications. Il regrette également que la Société Rousseau ne soit pas mentionnée dans le projet.

Un motionnaire répond que, d'une part, le projet du magistrat ne leur était pas connu, et que, d'autre part, l'Espace Rousseau leur paraissait un lieu potentiellement conflictuel. Ils souhaitaient dépasser les querelles de clocher et recommencer en quelque sorte à neuf dans un lieu qui intègre, de plus, la nature; mais c'était avant le dénouement du mois de juin.

Un autre motionnaire évoque l'exiguïté des lieux du 40, Grand-Rue en regard de l'espace offert à Voltaire dans son institut. Cependant, en ce qui le concerne, il ne s'oppose pas à une réflexion autour de la mise en valeur de la maison natale de Rousseau et à la possibilité d'en faire une Maison Rousseau.

Une commissaire libérale rappelle que, concernant les possibilités pratiques d'exploiter le 40, Grand-Rue, propriété de l'Etat, M. Mark Muller, lors de son audition devant la commission sur ce sujet au printemps dernier, s'était montré ouvert à la possibilité de transférer les bureaux de l'Etat des étages supérieurs en d'autres lieux – ce qui avait de toute manière déjà été envisagé.

Par ailleurs, elle rappelle que l'une des spécificités des parcours consacrés à Rousseau est de tracer une route biographique entre ses différents lieux de vie, et que, dans ce sens, le lieu de sa naissance à Genève paraît un point incontournable de tout parcours Rousseau (point de départ).

Un motionnaire relève l'intérêt de réfléchir à un lieu pour Rousseau qui appartienne à la Ville, afin que le Conseil municipal puisse avoir son mot à dire face au magistrat.

Un commissaire démocrate-chrétien insiste sur la valeur symbolique du 40, Grand-Rue pour faire vivre la mémoire de Rousseau, encouragé par les ouvertures de M. Mark Muller concernant l'utilisation des locaux de l'Etat aux étages.

Séance du 9 novembre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, magistrat chargé du département des affaires culturelles (DAC), et de M^me^ Martine Koelliker, codirectrice du DAC, accompagnés de M^me^ Nathalie Chaix, conseillère culturelle, et de M. François Jacob, directeur de l'Institut et Musée Voltaire

M^me^ Chaix et M. Jacob, désignés par le magistrat pour piloter le projet «2012 Rousseau pour tous», nous informent que trois grands projets sont prévus pour les festivités du tricentenaire, à savoir:

– la création d'un opéra, en collaboration avec le Grand Théâtre;
– des expositions conjointes du Jardin botanique, du Musée d'ethnographie et du Musée d'art et d'histoire;
– une série de banquets républicains.

Un comité d'honneur se met en place. Diverses commissions sont chargées de piloter les opérations: une commission scientifique, une commission des événements, une commission de communication, une commission accès des publics, une commission «internationale». Un concours de graphistes a été lancé pour créer une identité visuelle des divers événements. Une conférence de presse aura lieu au mois d'avril 2007.

M. Mugny se dit satisfait de l'élan qui entoure ce projet.

Plus précisément, concernant les invites de la motion M-620, il précise que:

– Invite 1: Est déjà réalisée.
– Invite 3: Il n'est pas nécessaire de créer une fondation. Une association, juridiquement plus simple, suffirait.
– Invite 4: Déjà partiellement réalisée par les contacts que le DAC a pris avec Paris et Venise.
– Invite 5: Des informations viennent régulièrement vers le Conseil municipal (par exemple ce soir).
– Invite 6: Il doute que la commission des finances accepte de consacrer 50 000 francs au maintien de l'ouverture de l'Espace Rousseau et il propose le transfert du parcours didactique à la Maison Tavel.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande si cette dernière proposition est bien exacte.

M. Mugny répond que c'est une idée; qu'une subvention de sa part pour une initiative d'origine strictement privée ne le motive pas.

M[me] Koelliker précise que cette idée serait réalisable pour l'automne 2007.

Un commissaire démocrate-chrétien s'étonne de ce que l'on décide de tels projets sans s'en référer à l'avis de la population et rappelle que l'Espace Rousseau est soutenu par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Une commissaire libérale s'étonne que l'on prétende disposer d'un objet qui n'appartient pas à la Ville, mais à la Fondation de l'Espace Rousseau.

Elle précise par ailleurs que, concernant le projet d'une Maison Rousseau, suite au vote des 25 000 francs du mois de juin dernier, des contacts pris auprès de fondations privées laissent espérer que celles-ci s'engageraient dans un projet de plus grande envergure.

Un commissaire socialiste se réjouit des projets pour le tricentenaire et regretterait que l'Espace Rousseau ne soit pas l'un des éléments de la synergie.

Il évoque comme possibilité complémentaire l'élargissement de la réflexion à un lieu proche de la nature, tel que la villa Plonjon. Avant tout, il aimerait voir plus que le parcours didactique autour de ce personnage central.

M. Mugny rappelle aux commissaires les quelques propositions évoquées par lui autour de Rousseau, en particulier l'idée d'une Maison des Lumières, par exemple à l'Institut Voltaire.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que le tricentenaire est prioritaire sur les considérations autour d'une maison et demande des précisions sur les contacts avec Venise.

M. Mugny répond qu'il s'agit de l'opéra.

Un commissaire libéral s'étonne de ce que le magistrat veuille s'offusquer de ce que des initiatives privées soient reprises – tout ou en partie – un jour par des fonds publics. En effet, quasiment toutes nos belles et grandes institutions n'existent que grâce à des donateurs ou à des donations.

Il observe également que l'idée du déplacement du parcours Rousseau à la Maison Tavel ne se ferait pas sans dépenses et que, par ailleurs, le prix d'un gardien à l'actuel espace privé n'est pas celui d'un fonctionnaire de la Ville. Il espère que le magistrat ouvrira les yeux sur ses quelques incohérences.

Un commissaire des Verts se demande comment la Maison Tavel pourrait accueillir le parcours sans sacrifier de la place aux actuelles expositions.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que l'idée de vouloir à tout prix chercher un autre endroit pour Rousseau, alors que le 40, Grand-Rue existe, n'est pas le fait d'une vision saine de société.

Une commissaire du Parti du travail demande au magistrat s'il est seulement au courant des espaces possibles au 40, Grand-Rue, si l'on en incluait les étages.

M. Mugny répond que c'est l'Etat qui doit savoir. Concernant l'actuel Espace Rousseau, il n'est pas emballé par son installation et pense que, si la Ville donne de l'argent, elle devrait pouvoir émettre des exigences de qualité supérieures.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande à ses coéquipiers de l'Alternative s'ils ne sous-estiment pas la capacité de nuisance des partis de l'Entente. En donnant 50 000 francs à des insatisfaits, ne font-ils pas de l'électoralisme?

Suite à une courte discussion et pour diverses raisons, la majorité de la commission ne souhaite pas procéder au vote de la motion M-620 prévu à l'ordre du jour. Le vote est donc reporté à une séance ultérieure.

Séance du 14 décembre 2006

Un commissaire socialiste, bien que remplaçant, souhaite préciser l'état d'esprit de son groupe au moment du dépôt de la motion. Plutôt que d'aller contre Rousseau, leur souhait est au contraire de le réhabiliter, en lui trouvant un lieu à sa dimension, dans la mesure où c'est certainement l'un des personnages les plus maltraités de la République. Les échéances 2012 approchent et le groupe socialiste aimerait voir se concrétiser une œuvre pérenne pour cette date.

Le président annonce que son groupe soutiendra la motion en supprimant la première invite, qui est déjà réalisée (organisation d'un groupe de travail pour les fêtes du tricentenaire).

Un commissaire libéral ne souhaite ni soutenir l'attribution d'un lieu plus grand pour Rousseau ni la création d'une fondation de droit public. Il ne soutiendra donc que la dernière invite, qui permet de maintenir ce qui existe, à savoir l'Espace Rousseau.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que l'esprit de la motion socialiste lui convient, sauf qu'il est de ceux qui défendent que, plutôt que d'investir dans un lieu qui n'a aucun lien avec la biographie de Rousseau, il vaut mieux profiter de ce qui a déjà été amorcé et étudier les possibilités de développement.

Une commissaire libérale salue la motion socialiste, qui a ouvert publiquement l'idée d'une Maison Rousseau. Elle rejoint, pour le reste, les propos du commissaire démocrate-chrétien.

Un commissaire libéral, quant à lui, propose un amendement à son collègue, rétablissant «la création d'une Fondation Jean-Jacques Rousseau» qui fonctionnerait sur le mode de la Conférence culturelle, c'est-à-dire en se donnant les

moyens de rassembler autant de partenaires que possible des collectivités publiques et de travailler en partenariat large avec le privé.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'est pas opposée à la création d'une Maison Rousseau. En revanche, la date butoir de 2012 la dérange. La priorité reste pour elle l'organisation des fêtes du tricentenaire; elle ne votera donc pas la motion.

Un commissaire libéral ne comprend pas la position de sa collègue. En effet, si l'administration n'a pas de date butoir, elle n'en travaillera que plus lentement. Il soutiendra la motion qui permet l'ouverture des travaux, qui permettront à Genève, comme l'évoquait son collègue socialiste, de faire enfin son mea culpa.

Une commissaire du Parti du travail annonce que son groupe soutiendra la motion, tout en supprimant les deux premières invites.

Un commissaire démocrate-chrétien va dans le même sens que la préopinante.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que le seul but de l'Entente est non pas de défendre Rousseau, mais de maintenir l'Espace Rousseau actuel en vie. Elle croit que la Ville se serait engagée pour 2012 à offrir une place à Rousseau dans le cadre de la rénovation de la salle Ami-Lullin. Elle pense que le soutien à l'Espace Rousseau n'apporte rien, ce d'autant que cela vient de privés. Elle est d'avis de ne garder que l'avant-dernière invite (informations régulières) et s'oppose au fait de dicter au Conseil administratif comment et quoi faire.

Un commissaire libéral est d'avis de supprimer les deux premières invites (comité des fêtes + espace pour Rousseau aussi important que pour Voltaire). De plus, il propose la suppression des deux invites suivantes (création d'une fondation de droit public avec partenaires étrangers). L'initiative la plus rassembleuse ne peut venir actuellement que de privés.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle qu'il faut rester à l'écoute des habitants, qui demandent expressément que toute mise en valeur de Rousseau parte de sa maison natale.

Un commissaire des Verts s'oppose au diktat du Conseil municipal au Conseil administratif pour la mise en valeur de Rousseau, donc aux quatre premières invites. Par ailleurs, il trouve que l'histoire du lieu de l'Espace Rousseau est compliquée, que c'est en l'état un vide culturel strictement touristique. Ne pouvant se rallier à la dernière invite, l'avant-dernière étant déjà réalisée, il ne votera en conséquence pas la motion.

Une commissaire socialiste aimerait répondre à une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pour préciser qu'à aucun

moment il n'a été question de soutenir l'Espace Rousseau à travers la motion. Elle-même n'est pas en phase avec le parcours didactique actuel. Elle pense que l'importance de l'arrivée de la Ville dans un projet de Maison Rousseau est la possibilité de le contrôler.

Par ailleurs, si on vide la motion de toutes ses invites, le groupe socialiste la retirera.

Le président remarque que cette démarche ne sera possible que lorsque le rapport arrivera à l'ordre du jour.

Le président met aux voix les diverses invites.

1. Suppression de la première invite «de créer, sur l'impulsion de la Ville, un groupe de travail en vue de célébrer dignement Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à l'occasion du tricentenaire de sa naissance»: cet amendement est accepté par 9 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 1 UDC, 1 L), 1 voix contre (L) et 2 abstentions (1 L, 1 S).

2. Suppression de la deuxième invite «d'offrir à Rousseau, au plus tard à l'occasion de cet anniversaire, un espace aussi important que celui dévolu à Voltaire, mais dans un lieu – si possible en contact avec la nature – qui soit spécifiquement consacré à son œuvre, à ses idées et au développement de celles-ci, avec des possibilités d'expositions, de conférences, de colloques»: cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 UDC, 1 L), 4 voix contre (2 L, 1 S, 1 R) et 1 abstention (DC).

Un commissaire libéral annonce qu'il retire son amendement.

3. Suppression de la troisième invite «d'envisager la création d'une Fondation Jean-Jacques Rousseau de droit public sur le mode de la Conférence culturelle, impliquant tous les partenaires institutionnels concernés: Ville, Etat, Université, Association des communes genevoises et communes individuelles (Confignon, par exemple), Confédération (par l'intermédiaire de Pro Helvetia), ainsi que d'autres partenaires (Bureau international de l'éducation, par exemple) consacrée à la mise en valeur du patrimoine «rousseauiste» ainsi qu'à l'étude de la démocratie et au développement des idées démocratiques»: cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 UDC, 1 L), 5 voix contre (2 L, 1 S, 1 R, 1 T).

4. Suppression de la quatrième invite «d'ouvrir la participation à cette Fondation Jean-Jacques Rousseau à des partenaires publics au-delà de nos frontières (Bossey, Chambéry, entre autres) ainsi qu'à tout partenaire privé»: cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 UDC, 1 L), 4 voix contre (2 L, 1 S, 1 T) et 1 abstention (R).

Un commissaire libéral propose la suppression de la cinquième invite.

5. Suppression de la cinquième invite «de tenir régulièrement informé le Conseil municipal, soit directement, soit par la commission des arts et de la culture, des démarches entreprises et de leur progression»: cet amendement est refusé par 8 voix contre (1 UDC, 1 L, 1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S), 2 voix pour (2 L) et 2 abstentions (1 R, 1 DC).

6. Suppression de la sixième invite «de soutenir provisoirement – jusqu'à la concrétisation d'une réalisation future – les structures existantes qui permettent à la population genevoise et aux visiteurs de notre ville d'être en contact avec le Citoyen de Genève»: cet amendement est refusé par 7 voix contre (1 DC, 3 L, 1 UDC, 1 R, 1 T), 4 voix pour (2 AdG/SI, 2 Ve) et 1 abstention (S).

Le président met aux voix la motion amendée (avec le maintien des invites 5 et 6). La motion est acceptée par 5 voix pour (1 DC, 1 UDC, 2 L, 1 T), 4 voix contre (2 AdG/SI, 2 Ve) et 3 abstentions (1 L, 1 R, 1 S).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de le tenir régulièrement informé, soit directement, soit par la commission des arts et de la culture, des démarches entreprises et de leur progression.
– de soutenir provisoirement – jusqu'à la concrétisation d'une réalisation future – les structures existantes qui permettent à la population genevoise et aux visiteurs de notre ville d'être en contact avec le Citoyen de Genève.

Premier débat

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous êtes sans doute toutes et tous intéressés par ce sujet qu'est l'Espace Rousseau et, pour la ixième fois, je reprends la parole, avec autant de joie et de délices… La fraction socialiste avait beaucoup d'ambition dans son projet de motion: «De l'espace pour Rousseau: une maison». Nous en avions tellement que, finalement, nous avons peut-être trop ciblé, trop contingenté nos demandes. Nous avons été tellement précis que l'espace a sans doute manqué pour y mettre autre chose. On a pu voir, à la lecture du rapport, que la commission des arts et de la culture s'était littéralement éclatée sur le sujet, au point qu'il ne reste plus grand-chose des invites telles que nous les avions imaginées – je remercie ici deux fois M^me^ Pfund…

Ces invites demandaient notamment de créer un groupe de travail pour réfléchir à la pérennisation des idées de Rousseau, ainsi que de créer une fondation et d'associer à celle-ci diverses associations régionales sur Rousseau. Cela n'a pas passé le cap de la commission, nous le regrettons, mais nous pouvons tout à fait comprendre pourquoi. Et c'est justement parce que nous comprenons que nous proposons ce soir l'amendement suivant, visant à remplacer les deux invites restantes, qui manquent tellement de cohérence qu'elles n'ont plus rien à voir avec l'idée de départ:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instaurer un groupe de travail composé de personnalités diverses des domaines littéraire, scientifique, politique, etc., afin de proposer, à l'orée de la commémoration du tricentenaire, un lieu adéquat pour Rousseau, avec un concept original permettant de pérenniser ses idées et d'offrir au plus large public possible un espace digne du «citoyen de Genève».»

En l'occurrence, il s'agit d'imaginer un groupe de travail qui serait composé de différents spécialistes de Rousseau. Nous avons pu nous apercevoir, en commission, qu'il y avait plusieurs groupuscules rousseauistes: il serait intéressant de les rassembler, de rassembler des personnalités académiques - littéraires, scientifiques - mais aussi politiques, sans oublier les personnalités du monde muséographique, car nous aurons besoin de toutes ces personnalités pour imaginer un concept original dans un lieu adéquat. A ce groupe de travail de trouver éventuellement ce lieu et de nous faire une proposition, pour pérenniser les i dées de Rousseau et faire en sorte qu'à Genève quelque chose reste dans les consciences.

Ce lieu pourrait être l'Institut et Musée Voltaire, Monsieur le magistrat, où seraient réunis Rousseau et Voltaire; ce pourrait être, sur une de vos propositions, la Maison Tavel; ce pourrait être l'Espace Rousseau agrandi, au 40, Grand-Rue; ce pourrait être la Bibliothèque de Genève, qui possède déjà des œuvres majeures de Rousseau; ce pourrait être un autre lieu… Nous souhaitons laisser ce groupe de travail gérer de façon autonome l'idée, le concept original, afin que Rousseau, citoyen de Genève, ait enfin sa place dans notre République.

Voilà pour notre amendement. Nous encourageons cette noble assemblée à le voter en lieu et place des autres invites.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La motion proposée par les socialistes était en effet une véritable usine à gaz, qui nous transportait bien loin de la réalité. Nous avons dû travailler fort, en commission des arts et de la culture, pour reve-

nir à la réalité, et de toutes les invites il n'en reste que deux. Or, ce soir, M. Piguet nous propose un amendement qui reconstruit ce que nous nous étions employés à redimensionner.

Il nous propose ainsi un groupe de travail pour le tricentenaire, qui était déjà prévu dans la motion initiale. Je rappelle à cet égard que le magistrat a un projet et qu'un groupe de travail est déjà en place. Il me semble que nous devrions être réalistes, pragmatiques et avoir confiance dans ce qui existe. En l'occurrence, pour notre part, nous faisons confiance au magistrat pour ce qui est des groupes de travail à mettre en place en vue du tricentenaire. En ce qui concerne les espaces ou les lieux dédiés à Rousseau, il existe certaines choses qui pourraient être développées, mais peut-être ultérieurement, de façon pragmatique, en fonction notamment des finances publiques.

Nous ne voterons donc pas cet amendement, et nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de ne pas le voter, faute de quoi vous reprendriez les éléments que nous avons supprimés lors de l'étude de cette motion, vous reprendriez bel et bien l'esprit de la motion initiale. Les démocrates-chrétiens restent clairement fidèles à ce qu'ils ont décidé en commission et ils refuseront cet amendement.

M. Thierry Piguet (S). Monsieur le président, vous transmettrez à M. Lathion: je n'oserai pas dire qu'il perd le nord, mais presque… En effet, il se trompe sur notre amendement. Certes, il existe déjà des choses à Genève - je les ai citées - qui sont disséminées à gauche et à droite, qui tendent à se développer… Or le but de ce groupe de travail est justement de voir ce qui existe, ce qu'il y a lieu de faire et, éventuellement, ce qui doit être rassemblé. En aucun cas il n'est question de créer un groupe de travail pour le tricentenaire, puisque le département des affaires culturelles a mis en place un tel groupe, qui a déjà fait des propositions qui vont dans le bon sens, et c'est tant mieux. Notre idée, dans cet amendement, est simplement de mettre en œuvre un groupe de travail qui réfléchisse, alors que la motion initiale prévoyait de créer une fondation. Cela n'a donc rien à voir! Pelure d'orange ou peau de banane, il faut savoir sur quoi l'on glisse: il y a quand même une distinction à faire entre une fondation et un groupe de réflexion!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). C'est un sujet à l'égard duquel, semble-t-il, les pires suspicions s'élèvent… Quand on prononce le nom de Rousseau, il semble qu'un tremblement de terre doive menacer la ville à la première occasion et que Rousseau inspire moins les délices, chères à Voltaire, que les enfers de Dante!

S'agissant de cette proposition d'amendement dont je suis cosignataire, je vais la défendre à titre personnel, mais avec véhémence. Dans cet amendement,

il n'y a rien qui aille à l'encontre de l'Espace Rousseau, rien qui aille à l'encontre de ce que le Conseil municipal a toujours espéré pour Rousseau, à savoir lui consacrer un lieu adéquat. Le département des affaires culturelles a mis en place un certain nombre d'éléments à l'occasion du tricentenaire, dont un groupe de travail chargé de réfléchir à la fête, au contenu de la «soupe populaire» qui sera servie à cette occasion, mais se pose aussi la question du lieu où cette soupe va se concocter.

Evidemment, ceux qui défendent l'Espace Rousseau peuvent craindre qu'on veuille faire cela ailleurs, mais c'est là une suspicion qui n'est pas légitime. Le lieu naturel, aujourd'hui, est bien l'Espace Rousseau, mais si, par impossible, il devait apparaître aux yeux des spécialistes qu'un autre lieu pourrait s'y prêter, faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain et dire que dans ces conditions on ne veut plus de Rousseau?

Cette proposition d'amendement est constructive, elle est plus ouverte que la motion issue de la commission, qui n'est plus qu'une motion croupion, c'est le moins qu'on puisse dire. Je ne peux que recommander vivement à ce Conseil municipal, pour une fois, de donner cette preuve d'affection envers Rousseau et de s'engager, en quelque sorte, dans le pari de Rousseau… Nous verrons bien ce que le groupe de travail proposera et, si d'aventure cela ne devait pas convenir, il serait alors temps de refuser. Mais il ne convient pas de substituer, avant même la réflexion, cette vision de juge qui consiste à dire jamais! Au contraire, il convient d'aller dans cette direction avec le même pas, le même enthousiasme dont nous avons fait preuve pour le Musée d'ethnographie. Pour notre part, c'est pleins d'entrain et d'allant que nous voterons cette motion, respectivement l'amendement qui est proposé.

M^me^ Florence Kraft-Babel (L). C'est toujours avec délices et un plaisir renouvelé que j'écoute mon collègue Jean-Marc Froidevaux, mais il arrive que ses subtilités m'échappent… Pour le coup, je découvre à l'instant l'amendement et j'aimerais réitérer ce que j'ai dit en commission, à savoir que le groupe socialiste nous avait enchantés en proposant l'idée, non pas d'un espace - sur lequel nous nous sommes longuement battus - mais d'une maison pour Rousseau. Nous devions au groupe socialiste ce concept et c'est avec enthousiasme que nous allions de l'avant.

Or voilà qu'aujourd'hui on nous propose de remplacer toutes les invites et de revenir à l'idée d'espace. Mais n'avons-nous pas déjà voté 50 000 francs pour un Espace Rousseau qui existe? Ne voulons-nous pas aller un peu plus loin? Je suis étonnée que cet amendement propose de créer un groupe composé de personnalités diverses, groupe qui existe déjà, comme le relevait très justement notre collègue Jean-Charles Lathion. N'y a-t-il pas assez de groupes à Genève qui s'oc-

cupent de Rousseau, faut-il en créer un de plus? Alors que nous luttons à cor et à cri contre les doublons, celui qui est proposé ici me semble être l'un des plus gros que j'aie eu sous les yeux ces derniers temps…

Il me paraîtrait regrettable que trop de personnes entament une même et unique réflexion. Je comprends que mon collègue Jean-Marc Froidevaux, toujours soucieux de rassembler autour d'une idée commune, ait cherché à ce que nous travaillions tous ensemble. Et il est évident que l'intention des libéraux n'est pas de travailler dans leur coin leur propre idée contre les idées des autres. Il est évident aussi qu'il n'y a pas de gauche ou de droite qui tienne, s'agissant de défendre une personnalité comme Rousseau, le citoyen de Genève le plus célèbre. Le fait est que nous souhaitons vivement travailler ensemble, mais en commençant, premièrement, par faire confiance à la Fondation de l'Espace Rousseau, qui fait déjà le travail souhaité par les socialistes. Je les renvoie donc à cette fondation, qui planche sur l'idée d'une maison Rousseau et qui est suffisamment avancée dans ses travaux pour avoir déjà rallié des privés en faveur de cette réalisation.

Mesdames et Messieurs, il serait regrettable que nous nous mettions en travers d'une initiative déjà en bonne voie. Nous ne refusons pas votre idée, nous la trouvons tout à fait judicieuse, mais elle nous paraît déjà mise en œuvre par la Fondation de l'Espace Rousseau, dont nous attendons les conclusions. Raison pour laquelle nous pouvons difficilement voter cet amendement que, pour ma part, en tout cas, je ne voterai pas.

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous aussi, après nous être interrogés, nous refuserons cet amendement, de même que la motion. Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion d'expliquer notre position sur ce musée Rousseau et sur toutes les propositions faites par la commission des arts et de la culture ou par ce plénum. Les arguments que nous venons d'entendre ne font que conforter notre choix. M. Froidevaux a fait une comparaison très intéressante avec le Musée d'ethnographie, dont nous venons de voter l'agrandissement avec une belle unanimité, et j'ai envie de retourner l'argument. S'agissant de Rousseau, une partie de ce Conseil voudrait se substituer à M. Jacob ou à M^me^ Buyssens et décider en leur lieu et place de ce qu'il est bien de faire, quand, comment, avec qui, avec quels moyens… Si une telle proposition avait été faite par rapport à M. Hainard et au Musée d'ethnographie, nous nous y serions opposés.

Une fois de plus, notre position n'a rien à voir avec le fait d'être pour ou contre Rousseau: il se trouve que nous sommes résolument contre ce genre d'initiative, contre le fait de vouloir prendre la place de toutes les compétences qui existent au sein de l'administration et de la Bibliothèque publique et universitaire

(BPU) notamment. Par conséquent, nous nous opposerons, une fois de plus, à ces projets qui nous semblent absolument démesurés et ineptes.

M. Gérard Deshusses (S). Décidément, Rousseau n'a pas de chance avec sa ville natale, et je n'ose pas imaginer ce que Paris aurait fait de lui, s'il avait eu le bon goût d'y voir le jour…

Mesdames et Messieurs, on parle de doublons, mais alors n'est-ce pas déjà trop que l'Ile Rousseau ou la rue Rousseau? Faut-il encore un Espace Rousseau? On parle de doublons, quand notre cité a vu naître l'un des plus grands écrivains de langue française, l'un des plus grands philosophes, un être absolument extraordinaire à qui on chipote ne serait-ce qu'un témoignage! Nous n'avons même pas osé, dans la honte qui est la nôtre, mettre une plaque à la place du Bourg-de-Four pour commémorer l'autodafé qui a frappé ses livres!

L'amendement que nous proposons, ce n'est pas la lune! Il ne remet pas en cause l'Espace Rousseau, ni l'organisation du tricentenaire prévue par notre magistrat: il permet simplement d'envisager un autre lieu supplémentaire, ou complémentaire, pour l'un des principaux personnages de notre République, celui qui, avec Henry Dunant, l'a probablement le plus honorée et pour lequel notre cité a pourtant manqué le plus à son devoir de mémoire.

Mesdames et Messieurs, ce qui se passe ce soir était somme toute prévisible. Parmi ceux qui défendent l'Espace Rousseau, il y en a qui n'aiment pas Rousseau! Je vous rappelle qu'au mois de juin dernier nous avions voté un complément de subvention pour l'Espace Rousseau, en attendant qu'au début 2007 le Canton pourvoie à la restauration du 40, Grand-Rue, permettant d'aménager un bistrot littéraire au rez-de-chaussée, de mettre en place l'exposition au 1er étage et une salle de conférence au 2e étage, qui aurait accueilli de petits orchestres de chambre. Ensuite, lors du vote du budget 2007, au mois de décembre 2006, les mêmes défenseurs de l'Espace Rousseau – qui ne veulent surtout pas trop pour Rousseau, et pas de doublon! – nous ont demandé de voter, une fois encore, la subvention pour l'Espace Rousseau, expliquant que le Canton allait voter les travaux au 40, Grand-Rue et qu'on pourrait développer l'Espace Rousseau tel que souhaité.

Or, de fait, le Canton n'a rien voté et il fera bien plus chaud qu'aujourd'hui le jour où il entreprendra des travaux, vu sa situation financière! En réalité, Mesdames et Messieurs, on ne fera rien pour Rousseau, M. Lathion l'a dit très clairement, rien d'autre, sinon qu'au budget 2008 les mêmes qui défendent l'Espace Rousseau uniquement et rien de trop pour Rousseau, nous redemanderont une subvention pour ce même espace, qui est somme toute très étriqué et qui ne nous

suffit pas à nous, groupe socialiste. Nous avons quand même un peu plus d'ambition pour ce personnage extraordinaire, ne serait-ce que pour l'honneur de notre République!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, vous aurez remarqué que, tout à l'heure, je n'ai pas parlé de l'Espace Rousseau. Je pense qu'il faut revenir à la motion et, à cet égard, j'ai du mal à comprendre l'échafaudage de notre collègue Deshusses, un échafaudage de plus après toutes les discussions, dans cette enceinte, sur l'Espace Rousseau, certes, mais aussi sur la BPU et tout ce qui est dédié à Rousseau. Dans notre parti, ce que nous apprécions, c'est de pouvoir travailler avec le magistrat en ligne directe. Je comprends que les socialistes soient déçus qu'on ait démonté leur jouet, cette motion qui ne tenait pas la route, mais je comprends moins la méthodologie. Ils sont déçus et ils veulent créer un nouveau groupe de travail, c'est-à-dire que le travail qui les a déçus en commission, ils veulent le faire faire à d'autres, en créant un groupe de spécialistes. Pour notre part, nous disons non à cette méthode: nous sommes pour la responsabilité politique, pour le contact direct avec le magistrat, qui est un élu comme nous le sommes, nous refusons de transférer à d'autres notre responsabilité.

M. Guy Jousson (T). Pour notre part, nous soutiendrons la motion, mais pas l'amendement. Nous faisons confiance à la Fondation de l'Espace Rousseau qui réfléchit actuellement sur son devenir. En politique, Mesdames et Messieurs, un tiens vaut souvent mieux que deux tu l'auras! En l'espèce, cela nous suffit!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Piguet est refusé par 33 non contre 21 oui (3 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est refusée par 31 non contre 29 oui.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. A été déposée la motion M-676 de *MM. Roman Juon* et *Pascal Rubeli*: «Pour un «funitreille» (liaison promenade de la Treille-place de Neuve)».

14. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation I-162 de *M. Roman Juon*: «Après Londres et Paris, Genève va-t-elle perdre tous ses moineaux?»

15. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

– QE-258 de *M^me^ Ariane Arlotti*: «Quelle est la politique de protection et d'entretien des arbres en ville de Genève?»;
– QE-259 de *M. Olivier Norer*: «Stationnement à la rue Pictet-de-Bock».

Nous avons ainsi terminé nos travaux. Mesdames et Messieurs, dimanche prochain il y a une échéance importante. Vous savez que, pour la première fois, les étrangers domiciliés en Suisse depuis plus de huit ans pourront voter et nous leur souhaitons une excellente participation à ces élections. Je vous rends attentifs au changement d'horaire: attention à ne pas vous lever trop tard pour aller voter… Bonne chance aux conseillères et conseillers qui se représentent et bonne soirée à tous!

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 5994

2. Communications du bureau du Conseil municipal 5994

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2008. . . 5994

4. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 197 787 francs destiné à assurer l'évolution des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (11e plan informatique quadriennal) et du Conseil municipal (CM 2007) (PR-522 A). 5995

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 803 790 francs, porté à 3 205 481 francs, soit:

– un crédit de 1 745 370 francs, porté à 3 147 061 francs, destiné à l'aménagement des vestiaires pour le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et à la rénovation des toilettes publiques existantes dans les dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrés sous les numéros H4, H6 et H97,

– un crédit de 58 420 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du SEVE (PR-511 A). 6004

6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2006 en vue de la modification des statuts de la Fondation d'art dramatique (PR-502 A) 6018

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie (PR-513 A) 6039

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 797 000 francs, dont à déduire 1 900 000 francs de participation de la Confédération suisse, soit un montant de 1 897 000 francs, destiné à la rénovation de la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, ainsi qu'à la rénovation légère des deux loges d'entrée de la Perle du Lac, sises rue de Lausanne 128, sur la parcelle N° 244, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour y accueillir l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains à Genève (PR-520 A) 6071

9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 103 000 francs destiné à l'aménagement routier du chemin des Coudriers, tronçon avenue Louis-Casaï-avenue Trembley (PR-523 A) 6083

10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 665 000 francs destiné à l'aménagement de locaux associatifs dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives (PR-529 A) 6088

11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, Mmes Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, Mme Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Froidevaux, Mmes Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Guy Dossan et Mme Annina Pfund, renvoyée en commission le 30 septembre 2006, intitulée: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises» (M-601 A) 6091

12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Olivier Coste, Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, Mmes Annina Pfund, Nicole Bobillier, Monique Cahannes et Martine Sumi-Viret, renvoyée en commission le 27 juin 2006, intitulée: «De l'espace pour Rousseau: une maison» (M-620 A) 6119

13. Propositions des conseillers municipaux 6134

14. Interpellations 6135

15. Questions écrites 6135

La mémorialiste:
Marguerite Conus